

RAPPORT DE RECHERCHE N°23.95

LES ÉMEUTES URBAINES DE L'ÉTÉ 2023

Analyses sociologiques

Rapport réalisé et présenté par
Le CESDIP (UMR 8183)

JUIN 2026

RB

INSTITUT
ROBERT BADINTER
Études et recherches
sur le droit et la justice



Par lettre de mission du 31 juillet 2023, les ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'intérieur et de la justice ont confié au CESDIP une recherche sur les émeutes survenues fin juin et début juillet 2023 à la suite de la diffusion du tir mortel sur Nahel Merzouk à Nanterre, en vue de :

- déterminer les caractéristiques socio-démographiques des auteurs (sexe, âge, nationalité, lieu de naissance, lieu de résidence, lieu d'interpellation, niveau d'étude, activité, antécédents judiciaires),
- étudier les motivations des personnes concernées, leurs rapports aux institutions, ainsi que les raisons de leur engagement dans les violences.

La difficulté majeure de la demande tient à ce que les « personnes concernées » sont, dans un sens restrictif, les « auteurs » identifiés comme tels par les institutions répressives (services interpellateurs, puis judiciaires) et, dans un sens plus large, mais qui épouse les ambitions de la lettre de mission, les « émeutiers ». Or, les « auteurs » ne sont qu'une fraction très réduite des « émeutiers », dont la représentativité est fort incertaine. Par ailleurs, les éléments réunis par les autorités de poursuite ou de jugement sur les « auteurs » sont trop précaires pour renseigner avec rigueur sur les motivations, les rapports aux institutions, les raisons de l'engagement.

Cette indétermination des publics concernés a amené le CESDIP à déployer deux modalités d'enquête :

Une enquête quantitative, qui consiste en deux volets distincts :

Une analyse des territoires sur lesquels se sont produits des événements identifiables par la statistique du ministère de l'Intérieur, qui permet d'identifier les profils des communes touchées. L'unité d'analyse est la commune.

Une analyse de la réponse judiciaire, qui permet non seulement d'en comprendre les logiques, mais aussi d'identifier les populations appréhendées par les forces de l'ordre et traitées par la justice. L'unité d'analyse est la juridiction.

Une enquête qualitative, déclinée sur 8 sites distincts (les uns avec des événements émeutiers, les autres sans événements émeutiers), de manière à produire une analyse située des dynamiques émeutières, des motivations éventuelles des acteurs et des réponses par les institutions et les sociétés locales.

Les enquêtes ont été menées au cours des années 2023 et 2024 par une équipe constituée de François Brasdefer, Benoît Demir, Renaud Epstein, Antoine Jardin, Fabien Jobard, Coline Köves, Jacques de Maillard, Julien Noble et Thibaud Richard.

Sommaire

SOMMAIRE.....	5
ANALYSES QUANTITATIVES. ANALYSES TERRITORIALISEES DES DETERMINANTS DES EMEUTES ET DES REACTIONS JUDICIAIRES.....	7
ANALYSES QUALITATIVES. PROFILS ET RATIONALITES DES EMEUTIERS, ET REPONSES INSTITUTIONNELLES DANS HUIT VILLES.....	29
CONCLUSION.....	100
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	106
ANNEXES.....	110
TABLE DES MATIERES.....	118

Analyses quantitatives. Analyses territorialisées des déterminants des émeutes et des réactions judiciaires

Le CESDIP, missionné pour étudier la nature des émeutes de l'été 2023, a exploité les données transmises par les services statistiques du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice pour étudier les contextes sociaux et territoriaux de ces événements. Ces données ont été analysées pour elles-mêmes ou bien analysées en regard d'autres données administratives disponibles, telles les données issues du recensement INSEE.

Cinq remarques préalables sont nécessaires :

Il n'y a pas d'incrimination « émeute » dans le Code pénal, si bien que les « comportements émeutiers » résultent de la mise en commun de faits divers (nous nous sommes appuyé sur la nomenclature européenne, plutôt que sur les 15.000 catégories Natinf, et sur les infractions codées « VU » par le ministère de l'Intérieur). Par ce moyen, 3.000 infractions ont été retenues, ce qui amène à une estimation de 8.000 mis en cause (sur 40.000 pour tous crimes et délits sur la période). Cette estimation est fondée sur le différentiel d'infractions enregistrées par rapport aux volumes antérieurs au 27 juin 2023.

Les variations dans le temps d'infractions « émeutières » rendent compte d'un épisode agrégé assez bref : du 27 juin au 2 juillet 2023. En considérant les statistiques policières à l'échelle de la circonscription, rares sont les émeutes qui ont duré plus de trois jours.

Les émeutes, souvent perçues comme un ensemble homogène, traduisent *in fine* une pluralité de configurations, de nature d'infractions et de motivations des auteurs. Il n'existe pas de profil type national des auteurs. Les variantes territoriales des émeutes relèvent de logiques différentes, agrégées nationalement sous le titre « émeutes urbaines ».

L'existence de comportements différents pouvant être la conséquence de motivations et de profils sociaux spécifiques des auteurs, les calculs de « moyennes » conduisent à mélanger les affrontements avec les forces de l'ordre, les protestations de rues, les dégradations de bâtiments et les pillages de magasins, qui peuvent pourtant relever de logiques différentes. La question des vols est particulièrement épineuse de ce point de vue.

Les données exploitées à ce jour demeurent partielles. Les profils des individus *mis en cause* et *présentés* à la justice diffèrent de ceux de l'ensemble des personnes *impliquées*, dont le nombre est largement supérieur. Il n'est pas possible de déduire de la seule analyse des condamnations une image complète des émeutiers, contrairement aux affirmations portées par le rapport conjoint de l'Inspection générale des services judiciaires et de l'Inspection générale de l'administration à la fin du mois de juillet 2023¹. Les statistiques administratives fournissent *de facto* une lecture déformée des auteurs et de leurs motivations. C'est pourquoi enquête qualitative située et enquête quantitative se complètent.

¹ Le rapport réalisé par le Service de l'évaluation, de la recherche et du contrôle de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse en juillet 2023 porte sur l'ensemble des dossiers de mineurs déferés durant la période 27 juin – 7 juillet 2023. La population des 513 dossiers examinés est donc représentative des mineurs déferés. Le rapport prend toutefois bien soin de préciser que les « filtres » que constituent successivement la décision d'arrêter, la décision de placer en garde à vue et la décision de déferer font que cette population n'est pas représentative de celle des mineurs engagés dans les émeutes (DPJJ 2023, p. 3).

Dans ce qui suit, nous analysons les territoires touchés par les émeutes, puis le profil des individus traités par les services judiciaires.

1. La dynamique des émeutes au prisme des données de police et de gendarmerie

Nous avons dans un premier temps analysé les données issues des logiciels de saisie des infractions constatées par les services de police et de gendarmerie, soit le Logiciel de rédaction des procédures police nationale et le Logiciel de rédaction des procédures gendarmerie nationale. Nous avons exploité les données relatives aux infractions et les données relatives aux mis en cause, lorsqu'il y en a. Ces exploitations de bases de données visent à préciser, tout d'abord, le périmètre des émeutes, c'est-à-dire les types d'infractions qui relèvent des « émeutes ». A cet égard, la nomenclature Natinf (nature d'infraction) est trop vaste (15.000 catégories) et l'ancien état 4001 beaucoup trop frustré (102 entrées, qui sont le plus souvent, mais pas toujours, des infractions). Nous avons donc recours à la nomenclature « nomenclature française des infractions » (NFI), de granularité intermédiaire, qui comporte 401 catégories emboîtées². Le tableau 1 présente les infractions que nous avons associées aux émeutes, par le biais de leur NFI³. Une part substantielle de ces groupes d'infractions sont des atteintes aux biens, voire de la délinquance acquisitive (vols avec violence ou menace, autres vols, etc.).

Tableau 1
Types d'infractions retenues (issues de NFI)

Code NFI	Libellé NFI
02.A2.1.1	Violences lors d'une manifestation publique
02.A2.1.9	Autres violences criminelles ou délictuelles
02.A3	Rébellion
02.A4	Menaces
02.A9	Autres violences ou menaces
02.F3.2	Rodéos motorisés
02.F5.1.2	Destructions ou dégradations involontaires dangereuses sans incendie
02.F5.2.2	Destructions ou dégradations par un moyen dangereux pour les personnes
02.G7	Menaces d'atteinte aux biens
04.A	Vol avec violence ou menace
05.A2.9	Autres vols
05.C1	Destructions ou dégradations de biens publics
05.C2	Destructions ou dégradations de biens privés
08.A1.1	Attroupement ou participation à un groupement violent
08.A1.9	Autres troubles à l'ordre public
08.A9	Autres atteintes à l'ordre public
09.A1.1	Acquisition, détention, port ou transport d'armes de catégories A, B, C

² Créée en 2021, la NFI, nomenclature française des infractions, est une nomenclature statistique commune aux ministères de l'Intérieur et de la Justice qui couvre les crimes, les délits et les contraventions. Son organisation reprend, pour les postes agrégés, la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (ICCS).

³ Pour une documentation complète : <https://mobile.interieur.gouv.fr/Interstats/Sources-et-methodes-statistiques/La-nomenclature-francaise-des-infractions-NFI>

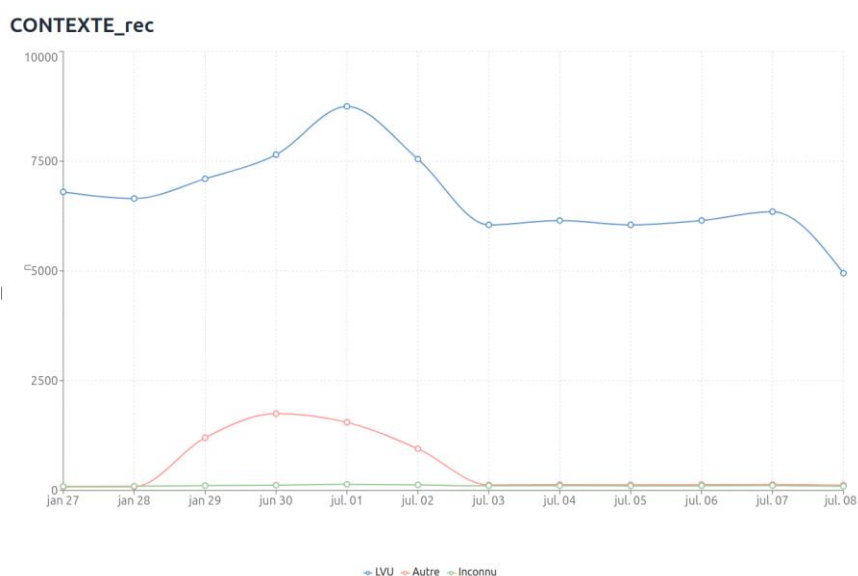
09.A1.2	Acquisition, détention, port ou transport d'armes de catégories D
09.A1.3	Acquisition, détention, port ou transport d'explosifs
09.Z9	Autres infractions relatives à la sécurité publique

NB. Dans ce tableau, certaines infractions sont des groupes (type 02.3), certaines des classes (02.F3.2), certaines des sous-classes (02.F5.1.2.).

La première observation est que les infractions qui relèvent, selon nos regroupements, de « violences urbaines » (telles que qualifiées par le ministère de l'Intérieur), croissent de manière remarquable les 28 et 29 juin, décroissent ensuite tout en restant à un niveau élevé le 30 juin et retrouvent leur niveau antérieur au plus tard le 3 juillet, pour ne pas dire le 2 juillet (graphique 1). Les émeutes urbaines n'ont donc, de manière agrégée sur le territoire national, pas duré plus de 4 jours (ou 4 nuits).

Graphique 1

Évolution des « violences urbaines » et autres infractions enregistrées du 26 juin au 7 juillet 2023

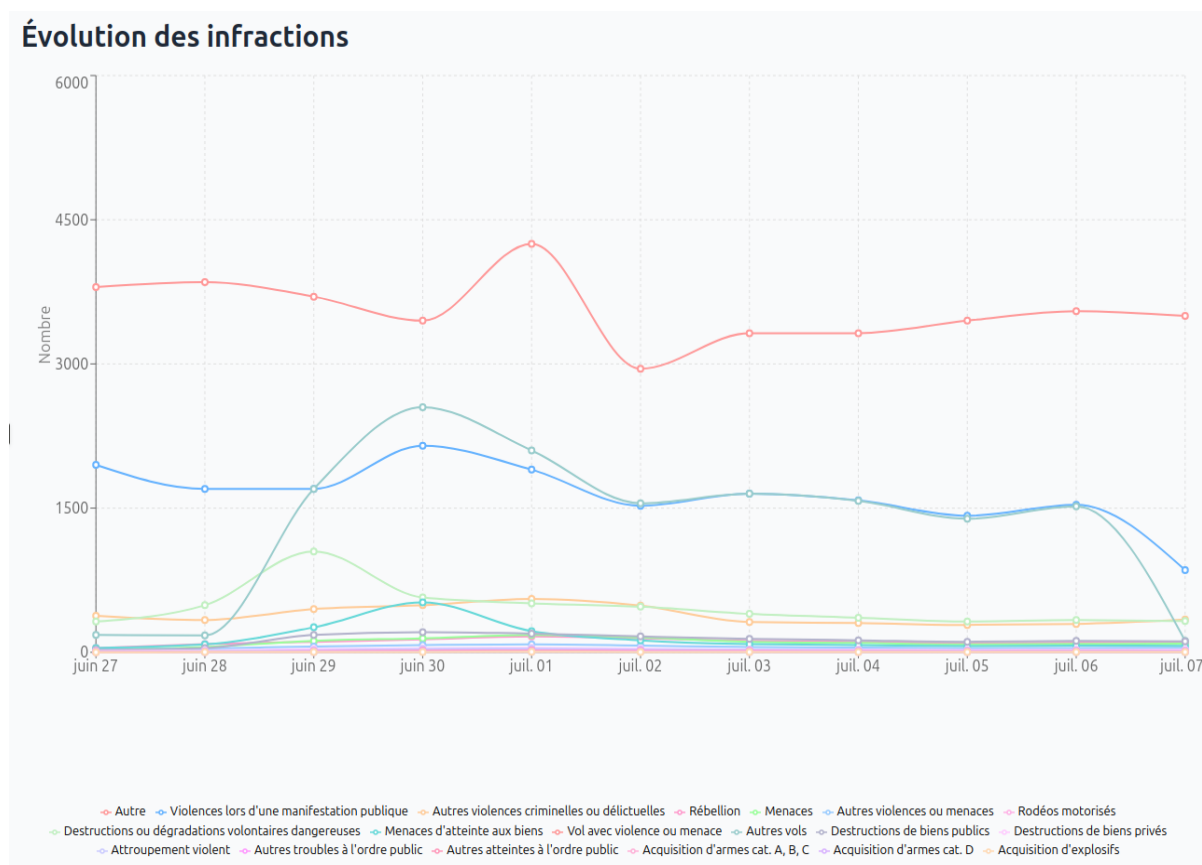


LVU désigne ici l'ensemble des infractions réunies par le ministère de l'Intérieur sous l'appellation « violences urbaines ».

Toutefois, cette dynamique des « émeutes » masque des réalités bien différentes selon les types d'infractions enregistrées (graphique 2). Si l'on détaille le déroulement dans le temps de l'ensemble des familles d'infractions au sens de la NFI (voir tableau 1), on remarque que « les émeutes » recouvrent des réalités bien distinctes.

Graphique 2

Évolution des types d'infractions enregistrées du 26 juin au 7 juillet 2023



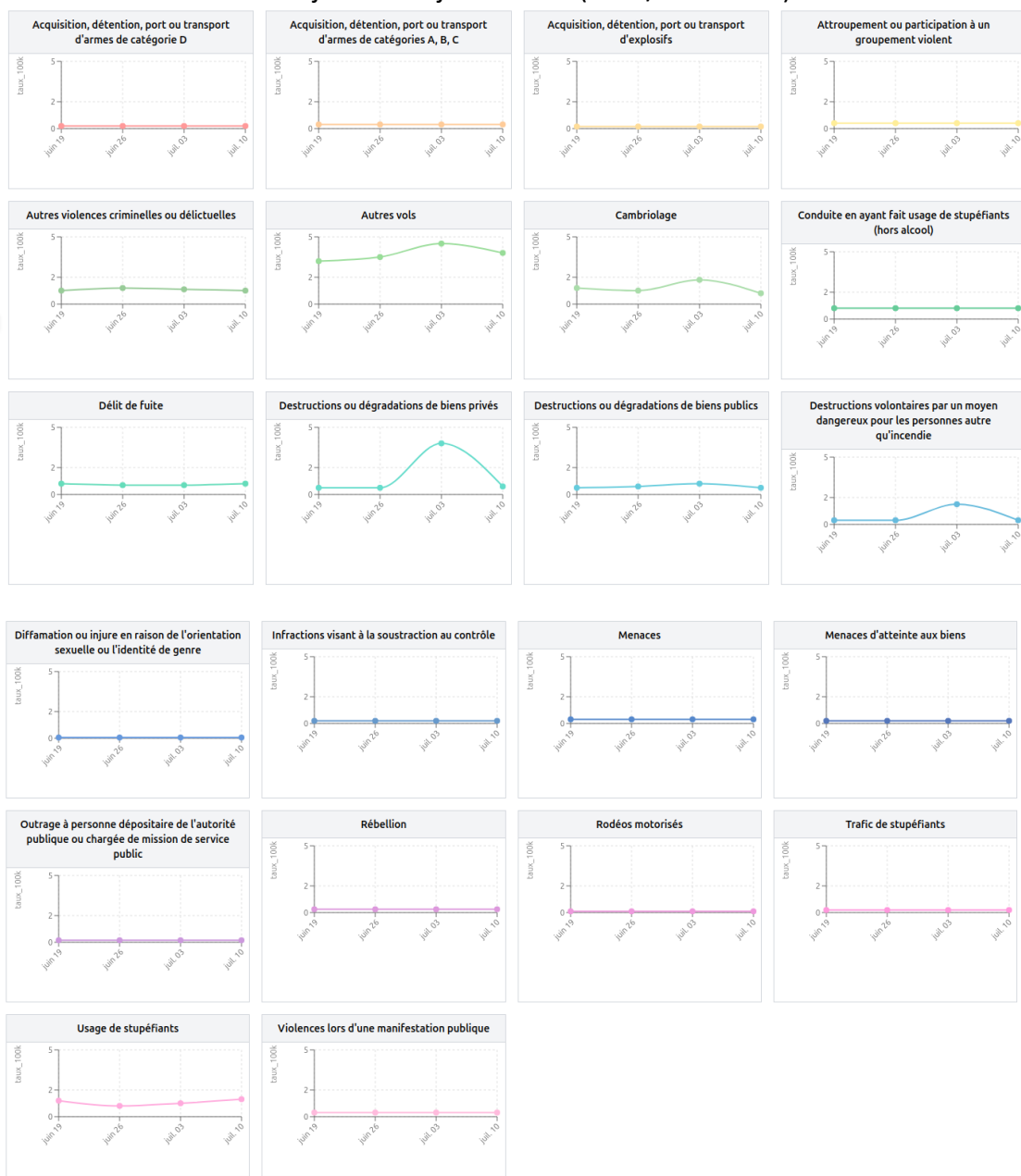
Tout d'abord, seuls trois types d'infraction ont vraiment explosé durant ces quelques jours par rapport à leurs niveaux routiniers : les vols (en particulier les « autres vols », c'est-à-dire ceux qui ne sont pas commis avec violence), les destructions/dégradations de biens privés (on pense ici aux véhicules individuels en premier lieu), les destructions/dégradations par un moyen dangereux et les destructions/dégradations de biens privés, ces deux dernières familles présentant un volume bien moindre que les deux premières catégories (4 à 5 fois moins d'occurrences au plus fort des émeutes)⁴. D'autres types d'infractions ont crû, sans facteur multiplicateur démesuré, tels que les violences (maximum le 1^{er} juillet) et les participations à des groupements violents (maximum le 29 juin).

Par ailleurs, comme le paragraphe précédent le suggère, les comportements délictuels (plus rarement criminels) n'ont pas atteint leur sommet de manière simultanée : alors que les destructions/dégradations de biens privés et les destructions/dégradations par moyen dangereux pour les personnes diminuent dès le 30 juin, les vols ne diminuent que le 1^{er} juillet, jour où les violences (autres que celles sur élus, policiers, etc.) atteignent leur maximum. Une analyse plus détaillée des variations de volume d'infractions enregistrées tout au long de cette dizaine de jours permet de repérer que les « émeutes », telles qu'enregistrées au travers des infractions collectées par les services répressifs, concernent un faible nombre d'infractions, parmi lesquelles, quantitativement, les atteintes aux biens sont les plus représentées, notamment la délinquance acquisitive (tableau 2).

⁴ Les premiers ont été multipliés par 1,4 de leur niveau antérieur (26 juin) à leur niveau maximal (30 juin), les deuxièmes par 7 (29 juin), les troisièmes par 10 (29 juin), les quatrièmes par 5.

Tableau 2

**Variations des occurrences des infractions « émeutes »
du 19 juin au 14 juillet 2023 (taux / 100k hbts)**



Rien de ce qui touche aux armes et explosifs n'a varié, pas plus les rodéos ou les atteintes aux dépositaires de l'autorité publique, aux élus ou aux chargés de mission de service public. Les vols et cambriolages ont connu une forte poussée durant ces jours d'émeute, qu'il ne faudrait cependant pas surinterpréter tant les variations journalières de ces infractions sont notables. Les seules infractions qui ont connu une inhabituelle augmentation, non réitérée dans les dix jours qui ont suivi, sont les participations à des groupements violents, les destructions/dégradations de biens privés et publics, destructions par moyen dangereux pour les personnes.

En tout état de cause, par soustraction des niveaux antérieurs (« routiniers », pour ainsi dire) d'occurrence des infractions que nous avons retenues, nous pouvons estimer le surcroît d'infractions « émeutières » à 82.000, pour 20.000 mis en cause identifiés.

2. Les contextes socio-territoriaux des émeutes référencées par le SSMSI

Les analyses qui vont suivre portent sur les territoires et non pas sur les auteurs. Elles mettent en regard la composition socio-démographique des communes et une variable dichotomique, établie par le SSMSI, commune avec émeute vs. commune sans émeute (« émeute oui » vs. « émeute non »). Nous n'avons pas de contrôle sur l'établissement de cette variable, qui relève des informations transmises par les services de police et de gendarmerie, les directions départementales et commandements de groupement, les préfetures. Les appariements ont été faits sur la base des communes et non des quartiers ni des IRIS. « Territoire » signifie ici donc « commune ». Les indicateurs retenus pour caractériser les territoires sont les suivants : tranches d'âge, types de diplôme (sans distinction entre les types de baccalauréats), types de logement (public/privé, propriétaire/locataire/hébergé), activité professionnelle, statut d'emploi (actif, chômeur, inactif, retraité, structure familiale, rapport à l'immigration (national, étranger, immigré). Dans un premier temps, ces variables sont employées dans une analyse factorielle multiple (AFM) qui a pour finalité de décrire les territoires⁵.

Cette AFM, représentée sur le graphique 3, permet d'identifier comment les territoires français (y compris ultra-marins) se distinguent les uns des autres selon les groupes de variables retenues.

Groupe 1 : catégories socio-professionnelles et statut d'emploi (cs1 : agriculteurs / cs2 : prof. indép. et chef d'entreprise / cs3 : prof. intell. sup. / cs4 : prof. intermédiaires / cs5 : employés / cs6 : ouvriers / CS7 : retraités / CS8 : inactifs non retraités

Groupe 2 : classes d'âge

Groupe 3 : nationalité et statut migratoire

Groupe 4 : niveaux de diplôme

Groupe 5 : types de logement

Groupe 6 : types de famille

Groupe 7 : situation d'emploi par sexe et tranche d'âge

Les deux premiers axes concentrent 34% de l'inertie totale de la ventilation (graphique 3).

L'axe 1 permet d'identifier une polarité nette entre les groupes sociaux qui peuplent les différents territoires. Il oppose, au sud, des non diplômés (*dipmin*), à des hommes et surtout des femmes, actifs en situation d'emploi, pour beaucoup âgés de 25 à 54 ans (*factocc2554*, *hactocc2554*), plutôt cadres et professions intermédiaires. Cet axe oppose donc les territoires plutôt pauvres (au sud) aux territoires plutôt dotés (au nord).

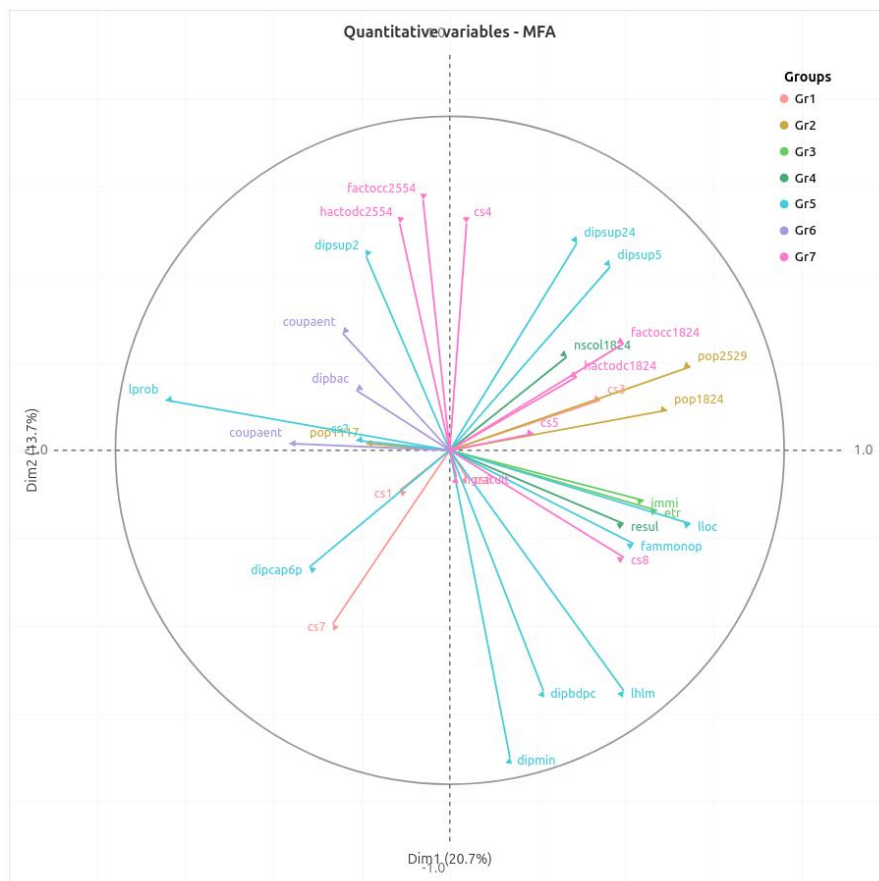
L'axe 2 permet d'identifier une polarité nette entre les espaces à l'est du graphique 3 marqués par une forte population jeune (18 à 29 ans, *pop1824+pop2529*), locataire (*lloc*), notamment en HLM (*lhlm*) avec une surreprésentation des inactifs non retraités, des étrangers et immigrés (*immi*, *etr*), des personnes seules (*pseul*) et des familles monoparentales (*fammonop*), qui s'opposent aux espaces à l'ouest du graphique qui réunissent une surproportion de propriétaires (*lprop*), de couples sans enfants (*couplesenf*), d'hommes actifs en emploi de plus de 55 ans (*hactocc5564*) avec des niveaux de diplôme inférieur au bac (*dipcapbep*). Nous pouvons déduire de cette partition sur l'axe est-ouest qu'à

⁵ Une AFM a pour finalité d'analyser dans un espace à multiples dimensions (âges, sexes, urbanités, emploi, diplômes, habitats...) la proximité des modalités entre elles ou leur éloignement les unes des autres. L'AFM permet ainsi de constituer les espaces pertinents par affinités entre modalités de variables. Les différentes modalités sont quantifiées de 0% à 100%, elles sont donc des entités « discrètes » ou « numériques » : les « groupes » sont les proportions de chaque modalité dans la commune.

l'est se trouvent plutôt des communes fortement urbaines et à l'ouest des communes rurales ou moyennement urbaines.

Graphique 3

Analyse factorielle multiple des territoires à partir des seuls descriptifs socio-démographiques (échelle communale, N=34.970)



Guide de lecture :

Les axes représentés concentrent tel ou tel la part de l'inertie totale du modèle. En l'occurrence, un peu plus du tiers de l'inertie générale est concentrée sur ce schéma, ce qui est très élevé dans une analyse multivariée à haute dimensionalité. La contribution des diverses modalités de variables est représentée graphiquement par la longueur et l'angle des flèches. La projection des valeurs sur les axes 1 et 2 (abscisses et ordonnées) doit guider la lecture. Ainsi, plus une valeur est proche du centre, plus elle répartie à parts égales entre les communes (équirépartition) ; plus elle en est éloignée, plus elle est singulière dans son espace propre. Par exemple, à l'est du graphique, la flèche *lloc* a une très faible valeur sur l'axe 1, proche de la valeur maximale 0, mais une forte valeur sur l'axe 2, proche de la valeur maximale 1. La proportion de locataires contribue donc fortement à l'inertie de l'axe 2 : cette variable est très associée à une forte part de la population jeune (18 à 29 ans), des inactifs non retraités, des étrangers et immigrés, des personnes seules et des familles monoparentales. Cela ne signifie pas que la plus grande part des locataires vivent dans ces communes, mais que leur proportion est forte dans ces communes⁶. Dans le quart nord-est, la flèche *dipsup5* contribue, mais de manière non prépondérante (valeurs projetées sur chacun des deux axes : +/- 0,5), à chacun des deux axes. Son angle d'env. 45° suggère une contribution égale à chacun des deux axes. *Dipmin* contribue fortement à l'axe 1, car on trouve des peu ou pas diplômés tant dans les territoires ruraux que dans les territoires urbains.

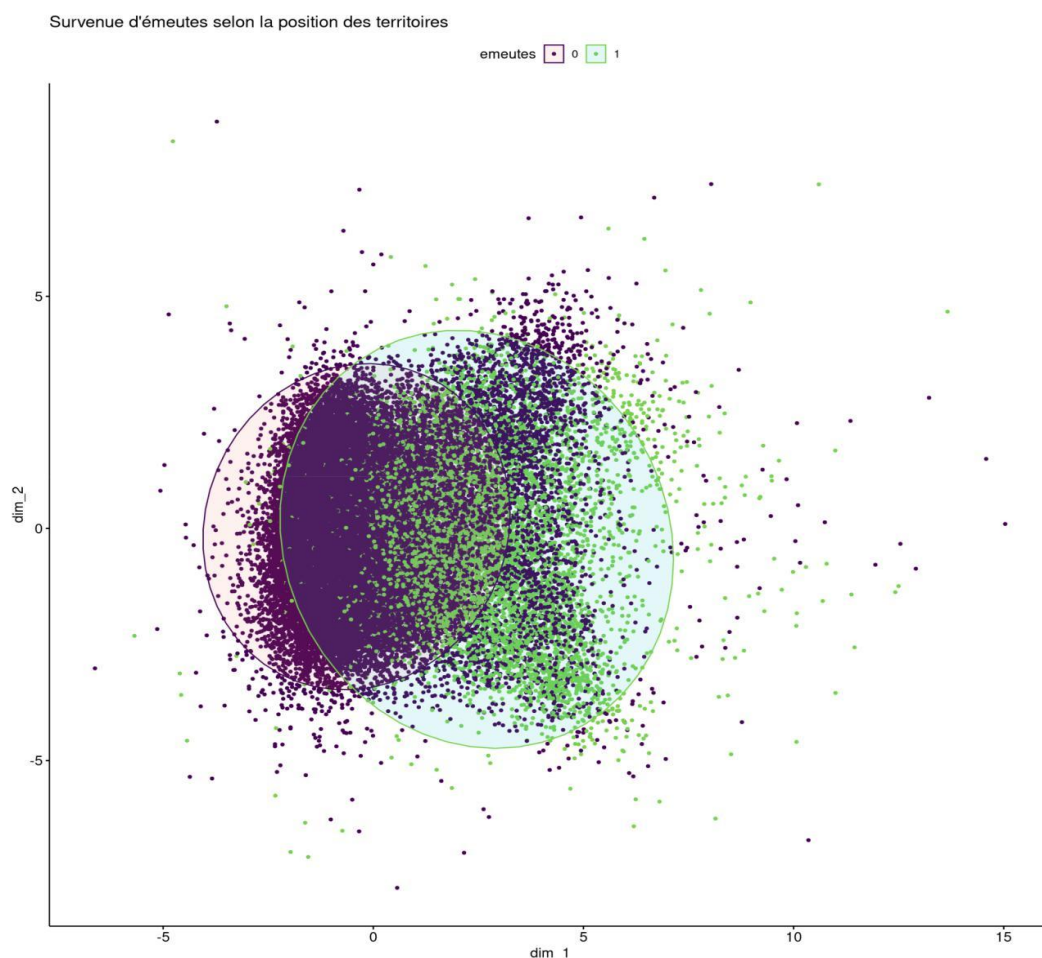
⁶ On doit garder à l'esprit que, comme dans tout tableau de ventilation de données, une valeur peut se voir surreprésentée dans un petit nombre de cas, très singuliers – mais le poids prépondérant de cette valeur ne se laisse pas distinguer dans le tableau général, où ce petit nombre de cas est dilué dans le grand nombre général de cas (comme lorsqu'on lit un tableau en lignes, puis en colonnes : les deux lectures informent sur deux contextes différents). La population générale est, dans notre cas d'espèce, représenté par pas moins de 34.970 communes.

Dans un second temps (graphique 4), nous projetons dans ce même espace l'ensemble des communes, qui sont distinguées selon qu'elles ont connu des émeutes (en violet) ou qu'elles n'en ont pas connu (en vert). Des ellipses de concentration permettent de réunir 90% de chaque ensemble de communes sous leur rapport à l'émeute (oui violet, non vert).

Le graphique permet de voir que les territoires verts et violets se superposent certes pour beaucoup, mais que de très nombreuses communes touchées par les émeutes (encore dans l'ellipse de concentration) se trouvent à droite et plus particulièrement au bas/droite de l'ellipse de concentration des communes violettes et se distinguent donc d'elles par le fait que ces communes « émeutières » sont plus fréquemment des communes urbaines, plus fréquemment encore des communes urbaines pauvres. A l'inverse, on ne trouve quasiment pas de communes dans les territoires à l'ouest de l'axe vertical, c'est-à-dire dans cette partie du graphique qui rassemble plutôt les territoires ruraux.

Graphique 4

Projection des communes sur les deux axes 1 et 2 de l'AFM des communes



Guide de lecture.

Pour offrir des grilles de lecture fondées sur des exemples particuliers, on peut imaginer que le point violet le plus à l'ouest (coordonnées 15,0) est un territoire à très forte proportion de locataires, d'immigré.es et d'étranger.es, également à forte proportion de 18-24 ans et de 25-29 ans, mais dont rien ne distingue la population sur le plan des diplômes ou de la situation d'emploi – cette commune n'a pas connu d'émeutes. La commune verte très éloignée du point à l'origine dans le cadre nord-ouest est un territoire à forte proportion de locataires, d'immigré.es et d'étranger.es, mais aussi de professions intellectuelles supérieures et d'employés, On peut imaginer que cette commune, qui a connu une émeute, est une commune riche qui dispose d'un ou de plusieurs quartiers dits « politiques de la ville » (les communes franciliennes de Clamart et Meudon pourraient

être celle-ci). A l'inverse, la commune de Montargis ou celle de Lunel pourrait être l'une de celles se situant dans le quart sud-est du graphique. Dans le quart sud-est, on retrouvera des communes telles que Les Mureaux, Epernay, Cherbourg.

En ce qui concerne les communes dont un épisode émeutier a été rapporté au ministère de l'Intérieur, on peut noter qu'une part significative d'entre elles rassemblent des populations plus marginalisées que la plupart des communes (quart sud-est du graphique), c'est-à-dire à plus forte représentation des peu ou pas diplômés urbains, plutôt jeunes, avec bien moindre présence des actifs occupés, diplômés et de classes socio-professionnelles intellectuelles supérieures ou employées. Ce sont des communes sur lesquelles la proportion de désaffiliés est plus élevée qu'ailleurs. A l'inverse, certains territoires urbains relativement aisés sont également frappés par le phénomène, mais cette configuration est sensiblement minoritaire dans ce type d'espaces. De même, une minorité de communes avec populations désaffiliées n'apparaissent pas ou peu touchés par les émeutes de l'été 2023 d'après les indicateurs du ministère de l'Intérieur (voir n. 2). Ainsi, si la présence sur la commune de populations marginalisées ou désaffiliées joue un rôle incontestable dans la probabilité d'émeutes, elle ne suffit pas à elle seule à résumer le phénomène. Ce dernier reste principalement urbain, et même lorsqu'il se déroule dans des départements à forte composante rurale. Les théâtres d'émeutes véritablement ruraux restent très minoritaires et l'on assiste plutôt à des violences dans de petites communes urbaines enclavées. Localement, ces territoires peuvent être marqués par de très fortes ségrégations sociales et une compartimentation intense des quartiers et de la vie sociale, même si ces phénomènes sont souvent masqués dans les analyses nationales par des configurations plus extrêmes, caractéristiques des grandes métropoles.

Pour approfondir l'analyse et étudier l'effet de différentes caractéristiques sur la survenue d'émeutes dans les communes, nous avons construit une régression logistique avec les facteurs suivants, qui permet d'étudier l'effet de chacun d'entre eux toutes choses égales par ailleurs.

% de familles monoparentales

% des cadres et professions intellectuelles supérieures (CS3 INSEE correspondant aux composantes supérieures du salariat)

% des ouvriers au sens de la CS6 INSEE

% des inactifs en âge de travailler

% de locataires HLM

% de propriétaires de leur résidence principale

% des 18-24 ans ni scolarisés ni en emploi

% de la population ayant entre 11 et 17 ans

% d'immigrés

% des diplômés du supérieur

La régression logistique calculée à partir des taux bruts de chaque variable (tableau 3) suggèrent des effets significatifs pour chacun des indicateurs, mais souvent de faible intensité (valeurs des « estimate », qui témoignent de l'effet de l'augmentation systématique d'un point de la valeur de la variable, quelle que soit cette valeur)⁷.

⁷ Ainsi, la proportion de cadres de professions intellectuelles supérieures dans la commune est significativement associée à la probabilité d'une émeute (significativité manifestée par le signe '***'). Mais l'impact de cette variable est faible : à chaque point de pourcentage d'augmentation de cette proportion, la probabilité toutes choses égales par ailleurs de survenue d'une émeute augmente de 2,6%. L'impact de la proportion de familles monoparentales toutes choses égales par ailleurs est plus faible encore : non seulement il n'est significative que dans 9 cas sur 10, mais en plus l'augmentation d'un point de pourcentage n'implique une augmentation de la probabilité d'une émeute toutes choses égales par ailleurs que de 0,78%.

Tableau 3

Régression logistique avec taux bruts

	Estimate	Erreur standard	z value	Pr(> z)	
Intercept	- 0,3501638	0,1043817	-3,355	0,000795	***
fam mono	0,0078457	0,0030968	2,534	0,011292	*
Cadres PIS	0,0260506	0,0044874	5,805	6,42e-09	***
Ouvriers	- 0,0118647	0,0030210	-3,927	8,58e-05	***
Inactifs	0,0429386	0,0023303	18,426	< 2e-16	***
HLM	- 0,0036255	0,0012809	-2,830	0,004648	**
Propriétaires	- 0,0437277	0,0011787	-37,100	< 2e-16	***
Diplôme +5	- 0,0296002	0,0037082	-7,982	1,43e-15	***
Immigrés	0,0215053	0,0020607	10,436	< 2e-16	***
18/24 non scolarisés	0,0194283	0,0009909	19,606	< 2e-16	***
pop 11/17	- 0,0449307	0,0071217	-6,309	2,81e-10	***
Codes de significativité : 0 '***', 0,001 '**', 0,01 '*'. La significativité repose sur l'hypothèse de linéarité des effets (indifférence de la proportion de la variable explicative). Intercept mesure l'ordonnée à l'origine, c'est-à-dire la valeur d'un territoire où il n'y aurait aucun cadre, aucun ouvrier, aucun inactif, etc. Cette valeur est négative, la probabilité de voir ce territoire touché par des émeutes serait donc négative, ce de manière très significative (***). C'est la valeur la plus forte de l'ensemble des valeurs exposées. Les « émeutes » (variables à expliquer) sont les « VU » de la statistique policière (SSMSI).					

Ce type de régressions permet de sélectionner les modalités de variables qui sont susceptibles d'avoir un impact (négatif ou positif) sur la probabilité d'émeutes à l'échelle communale rapportées au ministère de l'Intérieur à l'été 2023. La faiblesse de l'amplitude des impacts suggère toutefois des effets de saturation ou d'effets non-linéaires. Pour voir au-delà de ces effets comme aplatis autour d'une « moyenne » (la valeur « estimate »)⁸, nous prenons pour chaque modalité 50 de ses valeurs comprises entre les deux bornes inférieure et supérieure de sa proportion dans les communes, et mesurons l'impact de chacune des valeurs dans le même modèle de régression logistique (donc toujours « toutes choses égales par ailleurs »). Par exemple, nous considérons les effets de 50 valeurs possibles de la modalité « familles monoparentales » et voyons les effets de chacune de ces valeurs sur la probabilité de l'émeute, toutes choses égales par ailleurs. Les graphiques suivants représentent les différentiels de probabilité d'émeute selon les valeurs des modalités retenues. Il est important, pour chacun d'eux, de veiller aux échelles des axes verticaux, qui varient selon l'amplitude des variations.

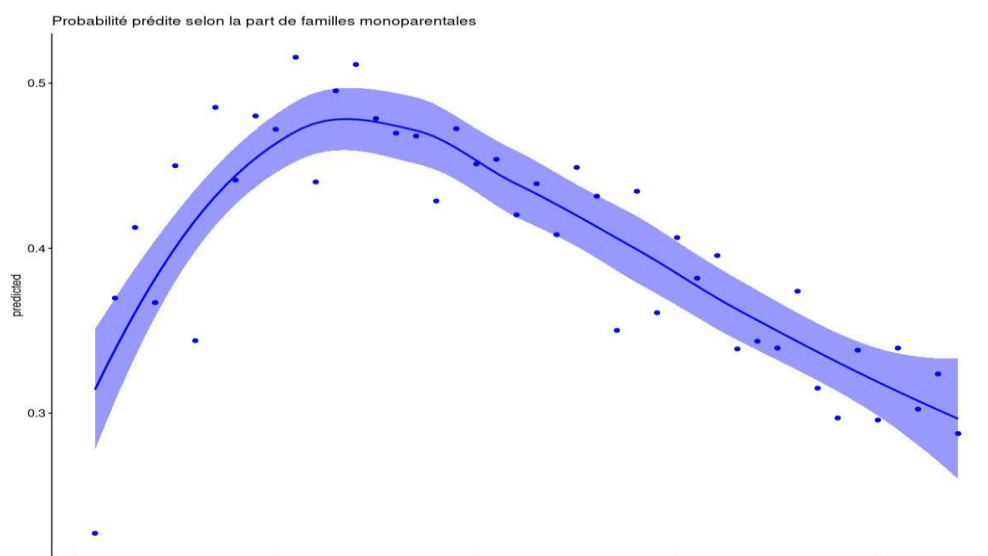
Le graphique 5 représente ainsi la répartition des effets toutes choses égales par ailleurs de 50 valeurs que peut prendre la proportion de familles monoparentales dans les communes françaises, sachant que cette proportion est, dans la France de 2023, comprises entre quasi zéro et un peu plus de 40% de la population communale. L'effet, comme on le voit, est discontinu, avec un point d'inflexion lorsque la proportion de ces familles dépasse à peu près 12%.

⁸ Cette valeur est calculée à partir de l'augmentation de un point de pourcentage de la valeur de la modalité explicative, de manière uniforme selon la valeur de départ de celle-ci. Or, lorsque la valeur de départ est 1, l'augmentation d'une unité double la valeur d'arrivée ; à l'inverse, lorsque la valeur de départ est 99, la valeur ajoutée est négligeable (V=99/100). Il y a alors un postulat, dommageable pour l'analyse, d'équivalence des effets à chaque ajout d'un point de pourcentage à la valeur déterminante.

La courbe tracée est celle qui réduit au maximum la distance entre les 50 points qui lient valeur de la proportion de familles monoparentales d'un côté et probabilité d'émeutes de l'autre. Cette courbe est indicative : à toutes fins utiles, il est plus prudent de se référer à la zone autour de la courbe, qui rassemble toutes les valeurs (à l'ordonnée) qui ont 95% de chances de se trouver sur la courbe de tendance. Dans le cas d'espèce (graphique 5), les valeurs sont peu dispersées autour de la courbe de tendance, mais discontinues, croissantes jusque env. 12% de familles monoparentales, décroissantes ensuite. L'écart n'est pas négligeable puisque le facteur est de 1,3 à 1,5 selon que l'on passe de la valeur minimale à l'ordonnée (autour de 0,3) à la valeur maximale (un peu moins de 0,5).

Graphique 5

Impact toutes choses égales par ailleurs de la proportion de familles monoparentales



La marge bleue est celle de l'intervalle de confiance, c'est-à-dire les bornes inférieures et supérieures où la valeur indiquée a 95% de chances de se voir atteinte.

Le premier point (proche de l'abscisse zéro) est le premier quintile : ce sont les 2% de communes dans lesquelles la proportion de familles monoparentales est la plus faible.

L'impact de la monoparentalité (idiome désignant le plus souvent l'absence du père) sur les émeutes avait été très discuté durant les émeutes de 2005. Pour prendre le rapport D-PJJ établi peu après la fin des événements de 2023⁹, seulement 39,5% des mineurs déferés du 27 juin au 7 juillet étaient en effet issus d'une famille où les deux parents sont ensemble. Ce pourcentage est très inférieur à la moyenne nationale, mais il est supérieur à celui constaté sur une semaine « ordinaire » de mineurs déferés (33%). Les mineurs concernés sont donc plus fréquemment issus de familles monoparentales que la moyenne de leurs pairs en France, mais le sont moins fréquemment que les mineurs déferés hors-émeutes. Il en est de même des mineurs déferés qui ne connaissent pas un de leurs parents (toujours le père, lorsque l'information est précisée) : le taux est deux fois moindre que celui d'une semaine ordinaire de déferements.

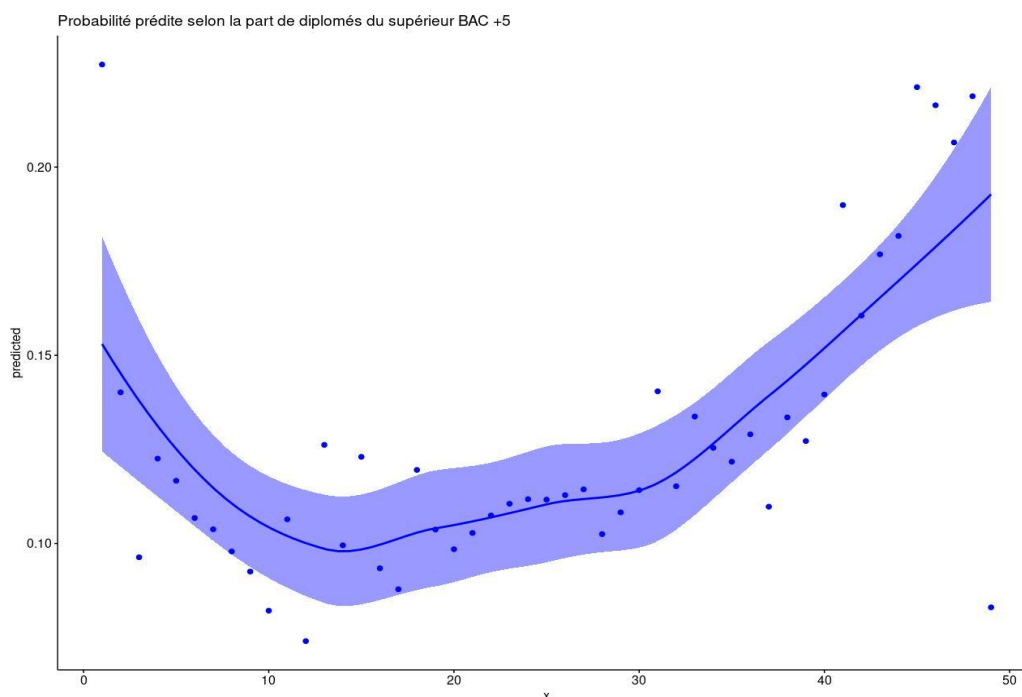
⁹ S'il porte sur une période très resserrée (27 juin – 7 juillet), alors que les données que nous avons collectées suggèrent que la période pertinente de collecte devrait être beaucoup plus étendue (voir plus loin), ce rapport a l'avantage de porter sur l'ensemble des dossiers de mineurs déferés (D-PJJ 2023, p. 3) et non sur un échantillon (IGA/IGJ 2023). Les dossiers de ces mineurs déferés pendant les émeutes ont été comparés aux dossiers de déferements d'une semaine donnée de 2019, notamment avec les informations contenues dans les recueils de renseignements socio-éducatifs (RRSE).

En termes de corrélation cette fois, la part des familles monoparentales n'a pas, *en tant que telle*, d'effet propre sur la probabilité de voir émerger des émeutes. La probabilité est maximale pour les 3^e et 4^e décile mais décline ensuite. Ainsi, les territoires avec le plus fort taux de familles monoparentales, à profils social et migratoire contrôlés, ne sont pas ceux où les émeutes ont été les plus probables. L'effet de cette variable est en fait la résultante d'autres facteurs plus déterminants. Il est vraisemblable en revanche, que la part des familles nombreuses est positivement corrélée avec la présence des émeutes, c'est tout au moins un résultat bien établi pour les émeutes de 2005 que l'on peut envisager de retrouver. Mais cet indicateur ne figure pas dans les données de l'INSEE.

Le graphique 6 présente également une courbe non continue, avec un point d'inflexion encore une fois autour de 12%, mais dans un sens inverse puisque cette fois le point d'inflexion indique la valeur minimale à l'ordonnée. Ce graphique représente la probabilité prédite selon la part des titulaires de diplômes au moins égaux à Bac+5.

Graphique 6

Impact toutes choses égales par ailleurs de la proportion de Bac+5



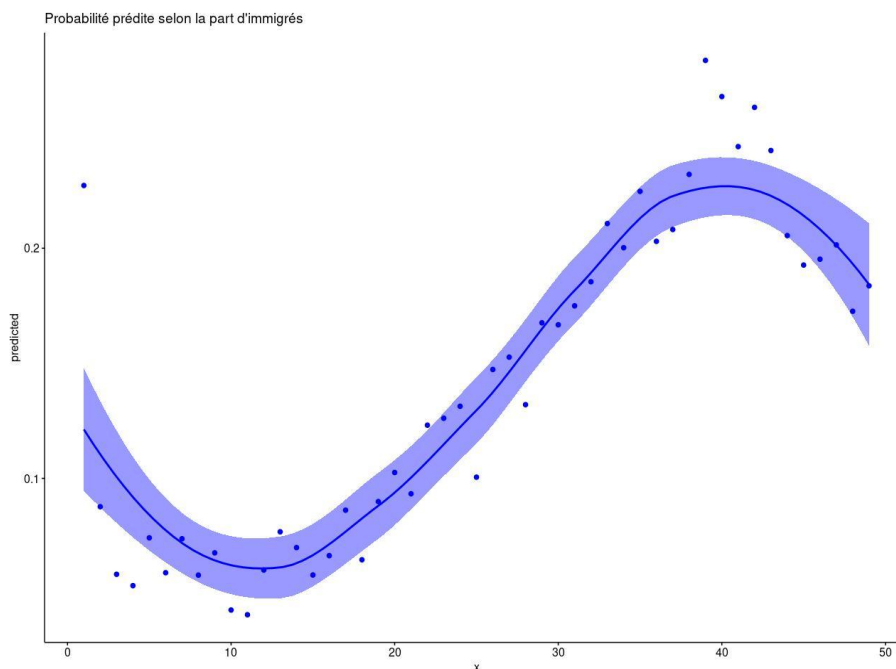
Les territoires disposant d'une forte population diplômée et cadres (jusque la moitié de la commune) ont été deux à trois fois plus touchés par des émeutes, notamment en matière de pillage de magasins. Mais l'écart avec les territoires les plus pauvres est beaucoup plus faible, puisque la probabilité d'émeutes toutes choses égales par ailleurs y a été également élevée. L'interprétation de ces variations discontinues est toujours difficile et hypothétique. Nous faisons ici l'hypothèse selon laquelle les territoires les plus marginalisés ont concentré les épisodes d'affrontement avec les forces de l'ordre et d'attaque de commissariats, alors que des territoires beaucoup plus favorisés ont été la cible de pillages et/ou d'atteintes aux institutions dépassant le prisme de la sécurité (mairie, bibliothèques, écoles). Les effets mesurés selon la part des cadres et professions supérieures suggère surtout que les communes très inégalitaires, partagées entre des quartiers favorisés et des espaces marginalisés, sont davantage touchées que les communes plus homogènes, même lorsqu'elles sont plus pauvres et plus enclavées. Néanmoins, en l'absence de données infra-

communales sur la géographie fine des émeutes, il n'est pas possible de confirmer cette hypothèse.

Plus difficile encore d'interprétation est la courbe décrivant l'impact des différentes proportions de populations immigrées sur la commune, comme le montre le graphique 7.

Graphique 7

Impact toutes choses égales par ailleurs de la part d'immigrés

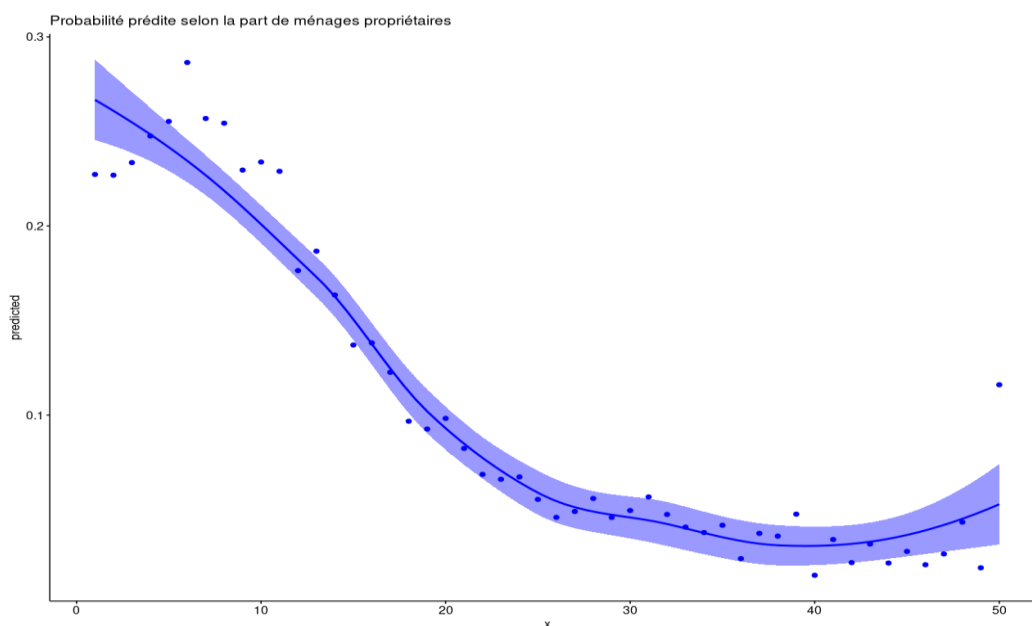


Ce ne sont pas dans les communes dans lesquelles la part d'immigrés est la plus élevée (45-50%) que les émeutes ont toutes choses égales par ailleurs la probabilité la plus élevée de se produire, mais dans celles où elle est élevée sans être maximale (autour de 40%). À l'inverse, ce ne sont pas dans les communes dans lesquelles la part d'immigrés est la plus faible (moins de 5%) que les émeutes ont toutes choses égales par ailleurs la probabilité la plus faible de se produire, mais dans les communes où la part d'immigrés tourne autour de 10%. Les interprétations de ce double point d'inflexion sont difficiles, retenons donc que, sauf valeurs extrêmes, la relation entre part d'immigrés et probabilité d'émeutes varie du simple au double à mesure que cette proportion augmente.

Une modalité de variables beaucoup plus simple à analyser est la proportion des ménages propriétaires de leur logement : comme le montre le graphique 8, jusqu'au taux d'environ un tiers, plus la proportion de propriétaires augmente sur la commune et plus la probabilité d'émeutes décroît, selon un facteur de 1 à 6. La légère remontée de la courbe de tendance est peut-être le signe que l'on observe un phénomène propre à la ségrégation intra-communale (sur une même commune vivraient des propriétaires très riches et des locataires très démunis), mais cette remontée est peut-être seulement due à la valeur exceptionnelle du quantile le plus élevé (50%). Les calculs ont par ailleurs montré que la part de la population résidant en HLM n'a qu'un effet très modeste sur la probabilité d'émeutes. C'est donc bien la propriété du logement qui fait la différence ici.

Graphique 8

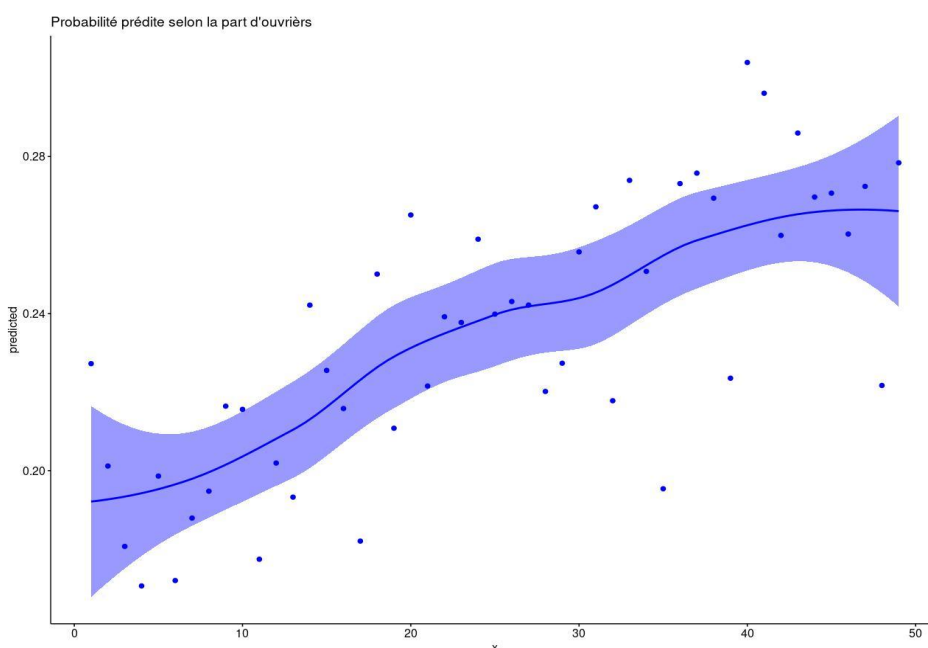
Impact toutes choses égales par ailleurs de la part de ménages propriétaires



D'autres données contribuent de manière beaucoup plus univoque encore à la probabilité de survenue des émeutes et ces données relèvent de la situation socio-professionnelle et surtout de la situation d'emploi des personnes vivant sur les territoires. En ce qui concerne la CSP, la part d'ouvriers sur le territoire a un impact certes linéaire et continu sur les émeutes (plus la part d'ouvriers est forte et plus la probabilité d'émeutes est élevée), mais cet impact est limité : de +10% à +50% lorsque l'on passe de presque aucun ménage ouvrier à quasiment la moitié des habitants, comme le montre le graphique 9. La dispersion des points autour de la courbe de tendance et l'ampleur de l'intervalle de confiance suggèrent également une relation plutôt lâche entre les deux variables.

Graphique 9.

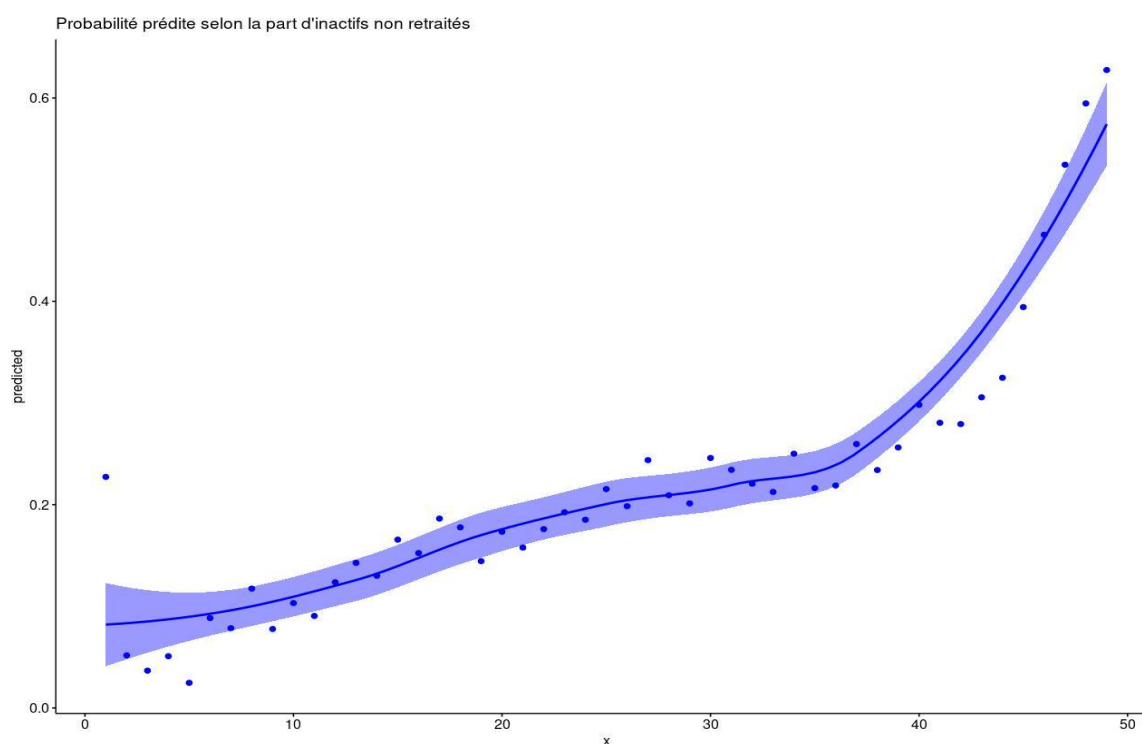
Impact toutes choses égales par ailleurs de la part des ouvriers



En revanche, la situation d'emploi a un impact plus net et plus fort sur la probabilité de survenue des émeutes (graphique 10). Les données tirées du rapport sur les mineurs déferés (D-PJJ 2023, p. 8-9) indiquent par exemple que les parents des mineurs déferés appartiennent majoritairement aux classes populaires (employés et ouvriers pour la moitié d'entre eux, 11 points de plus que la population générale française). Mais la part des inactifs non retraités chez ces parents de mineurs déferés durant les émeutes est de 21%, soit 8 points de plus qu'en population générale (mais l'écart est faible par rapport au sort commun des mineurs déferés hors-émeutes). Or la part d'inactifs non retraités, donc de personnes qui ne sont plus en situation d'emploi (ni en emploi, ni au chômage) mais en situation de désaffiliation, a un effet continu sur la probabilité d'émeutes, particulièrement fort lorsque les communes rassemblent une forte proportion de désaffiliés, à partir de deux cinquièmes de l'ensemble des habitants.

Graphique 10

Impact toutes choses égales par ailleurs de la part des inactifs non retraités



Comme le montre le graphique 10, la probabilité de survenue d'émeutes est multipliée par deux lorsque l'on passe d'une commune sans inactif non retraité à une commune dont la part de ces inactifs approche le seuil de 40%. Mais lorsque cette part passe à presque la moitié de la commune, la probabilité de survenue des émeutes est à nouveau multipliée par 3 (donc par 6 par rapport aux communes sans inactifs non retraités). La faible dispersion des points autour de la courbe de tendance (si l'on excepte la situation exceptionnelle du plus petit quantile) témoigne également de la force du lien entre ces deux variables.

Conclusion

L'analyse des territoires signale la prééminence des violences dans les espaces populaires urbains, jeunes et marginalisés, se distinguant un peu en matière de structure familiale (moins de couples sans ou avec enfants, un peu plus de familles nombreuses) ou de statut du logement, et beaucoup en termes d'éloignement du marché de l'emploi. Si les émeutes ont également concerné des territoires plus aisés, ce phénomène demeure sensiblement plus rare (Meudon ou Clamart font figure de singularités). A l'inverse, notons l'absence d'émeute dans un certain nombre de communes avec quartiers marginalisés (ceux de Les Mureaux, Épernay, Cherbourg...). Si la marginalisation économique des quartiers joue un rôle incontestable dans la probabilité de survenue d'émeutes, elle ne suffit pas, loin s'en faut, à résumer le phénomène. Les théâtres d'émeutes dans des territoires véritablement ruraux restent très minoritaires et lorsque l'on y recense des émeutes celles-ci sont propres à des petites communes urbaines enclavées dans des territoires ruraux. Localement, ces territoires peuvent être marqués par de très fortes ségrégations sociales et une compartimentation profonde des quartiers et de la vie sociale (Lunel dans l'Hérault, Montargis dans le Loiret).

Éléments de discussion

Les données que nous venons de présenter font écho principalement aux travaux de Lagrange sur les émeutes de 2005 et de Oberti et Guillaume Le Gall sur les émeutes de 2023, qui eux aussi mettent en regard des variables socio-démographiques avec des probabilités d'émeutes. La comparaison inter-études est comme toujours rendue difficile par le fait que la variable à expliquer (« émeutes ») n'est jamais formée de manière homogène d'une enquête à l'autre et que les répertoires de variables explicatives peuvent eux-mêmes ne pas être équivalents. Hugues Lagrange a mené des travaux sur les seules communes supérieures à un certain seuil d'habitants : les communes de plus de 25k habitants en Ile-de-France et celles de plus de 65k habitants dans le reste de la France, soit un échantillon de 210 villes¹⁰. Le travail de Lagrange porte donc sur les villes, tandis que le nôtre porte sur toutes les communes de France. Ensuite, la variable « émeute » a été construite à partir de la collecte des dépêches d'agences et de la presse, complétée par la statistique du nombre de véhicules brûlés transmis par les cellules de communication de la police et de la gendarmerie nationales, du 28 octobre au 16 novembre 2005. Au terme de son analyse, qui prend en compte des éléments en sus des variables Insee descriptives des communes, les facteurs les plus corrélés aux émeutes sont, par ordre croissant, le nombre d'emplois créés en zone franche, la signature d'une ou plusieurs conventions de rénovation urbaine ou la présence d'une zone urbaine sensible sur la ville, et plus encore la part de non diplômés, la part des moins de 20 ans et surtout la part des grandes fratries (ménages de 6 personnes et plus), que Hugues Lagrange a considéré comme variable proxy « des grandes familles venues d'Afrique noire » (2008, p. 383). A ces déterminants, Hugues Lagrange a ajouté une variable de ségrégation, fondée sur le coefficient de dissimilarité intra-communale, qui prend en compte la proportion des étrangers dans la ZUS par rapport à celle dans la commune concernée, compte tenu de la taille respective de la ZUS et de la commune. En la matière, la ségrégation a un effet curvilinéaire (comme la part des familles monoparentales ou des très diplômés dans notre jeu de données) : l'impact, non contrôlé par les autres variables, sur la proportion de villes touchées par les émeutes est

¹⁰ Nous nous référons ici à Lagrange 2008. Voir aussi Lagrange et Oberti 2006.

minimal lorsque la ségrégation est soit faible, soit élevée ; il est maximal lorsque la ségrégation est moyenne. Enfin, mais ce sont là des statistiques supra-communales, « le surcroît de chômage dans la ville par rapport à l'agglomération est directement associé au développement d'émeutes en 2005 » (p. 381).

Il est difficile de mettre en regard nos données et celles de Hugues Lagrange, tant elles diffèrent (ensemble des communes d'un côté, 210 villes de l'autre). Le seul élément de raccordement possible est le rôle déterminant joué par les facteurs sociaux tels que le chômage et la présence de zones franches urbaines (qui signalent, pour Hugues Lagrange, « les quartiers prioritaires parmi les prioritaires », p. 381) ou l'éloignement par rapport au marché du travail.

Les chercheur.es Maela Guillaume Le Gall et Marco Oberti (2023) et ont proposé une démarche proche de la nôtre et de celle de Hugues Lagrange, qui consiste à mettre en miroir des données « émeutes » à toute une série de données socio-démographiques. Comme dans la recherche Lagrange, la variable « émeutes » est constituée d'une double collecte de presse, qui réunit 387 communes avec émeutes réunies par le quotidien *Le Monde* et 555 communes avec émeutes réunies par *Le Monde* et *Ouest-France*. Les communes considérées sont toutes les communes métropolitaines de plus de 2.000 habitants, du bourg (communes de plus de 2.000 habitants hors unité urbaine ou appartenant à une unité urbaine de moins de 10 000 habitants) et des petites villes (communes de plus de 2.000 habitants appartenant à une unité urbaine entre 10.000 et 50.000 habitants) aux grandes villes et métropoles, banlieues de grandes villes et banlieues parisiennes. Les observations dégagées de ces ensembles de données montrent que les villes disposant de quartiers dits « politique de la ville » (QPV) « ont été très majoritaires dans les villes ayant connu des émeutes, toutes les villes QPV sont loin d'avoir connu des émeutes : en effet, près de la moitié d'entre elles n'ont pas été touchées par les événements de juin/juillet 2023 » (p. 7). Plus largement, « la plupart des 555 communes ayant connu des émeutes, de taille très différente, des bourgs jusqu'aux grandes banlieues parisiennes, ont au moins un quartier défavorisé » (p. 7). L'impact des facteurs sociaux est nettement visible au sein des petites villes et des villes moyennes, puisque « celles ayant été touchées par des émeutes se distinguent nettement des autres par leur profil social plus défavorisé (pauvreté, chômage, logement social, famille monoparentale), et le fait d'accueillir très majoritairement un quartier de la politique de la ville (QPV) (tableau 2). A titre d'exemple, alors que seul 21 % de l'ensemble des petites villes ont un QPV, cela concerne 73 % des villes de cette catégorie ayant connu des émeutes (respectivement 23 % et 91 % pour les villes moyennes) ». Dans ces catégories de villes, par ailleurs, les taux d'immigrés et de locataires HLM doublent dans les communes ayant connu des émeutes. De manière plus général, pour l'ensemble des villes, « toutes choses égales par ailleurs (taux de pauvreté, rapport inter-décile du revenu, chômage des 15-24 ans, taux de familles monoparentales et de HLM, pourcentage d'ouvriers et d'immigrés), avoir un quartier prioritaire de la politique de la ville multiplie par 7 les chances de connaître des émeutes plutôt que de ne pas en connaître.

Ces travaux ont tenté, comme ceux de Hugues Lagrange, d'approcher la question des ségrégations, c'est-à-dire des différences territoriales intra-communales ou intra-agglomération, ce que nos données n'ont pas permis de faire. Leurs analyses prennent en la matière principalement appui sur les indicateurs scolaires. Ainsi, dans les banlieues parisiennes, 73% des villes avec QPV ayant eu une émeute ont une école défavorisée (c'est-à-

dire qui se situe parmi les 10% les plus défavorisées de France métropolitaine), contre 43% des villes avec QPV sans émeutes (p. 11). Par ailleurs, dans les six académies dans lesquelles un nombre significatif de communes ont connu des émeutes on relève « une surreprésentation des collèges publics très populaires et très homogènes (peu de mixité sociale) » (p. 10). C'est ce qui explique, pour les auteur.es, que les écoles de quartier, qui concentrent les élèves ségrégués, sont des cibles privilégiées lors des émeutes.

Dans ce travail, ce sont donc des dimensions intra-communales ou intra-agglomérations qui sont le mieux à même de contribuer à la survenue d'émeutes : lorsque les communes ou les agglomérations ont sur leur territoire des quartiers ou des communes concentrant les difficultés sociales, manifestées par la présence d'un QPV ou d'écoles défavorisées, alors le risque de connaître une émeute est très élevé par rapport aux communes ou agglomérations équivalentes.

3. Le traitement judiciaire des mis en cause

Dans un deuxième temps, nous avons étudié la réponse pénale aux violences urbaines. Les données ici sont celles du SSER (Service de la statistique, des études et de la recherche), qui est le service statistique du ministère de la Justice. Elles proviennent du système statistique du ministère, trimestres 2, 3 et 4 de l'année 2023. L'étude des caractéristiques des auteurs et des orientations des dossiers selon le type d'affaires et la juridiction de traitement permet une sociographie territoriale de la réponse pénale. Une liste des configurations territoriales a été produite en croisant le Tribunal Judiciaire de traitement des différentes infractions avec la nature des affaires (NATAFF). Il est ainsi possible de comparer les caractéristiques de traitement, d'une juridiction à l'autre, pour un même type d'affaires. Réciproquement, il est tenu compte des différentes natures d'affaires pour un même territoire. Sont conservées dans cette analyse 733 configurations croisant tribunal judiciaire et type d'affaires, dès lors que le TJ présente *a minima* 10 individus mis en cause pour un même type d'affaires, afin de respecter les seuils de diffusion du secret statistique. Ce seuil amène à exclure les territoires et les phénomènes de très faible intensité, pour lesquels un traitement statistique est peu éclairant sous l'effet de la contrainte du secret statistique¹¹.

L'ambition ici est de réaliser une première sociographie territoriale du traitement judiciaire, associant les caractéristiques des mises en cause et les orientations des affaires selon les ressorts de juridiction. Avant de présenter les résultats de cette analyse territoriale, des précisions s'imposent quant au champ temporel des données exploitées. Car du côté des statistiques de l'appareil judiciaire, la comptabilité des « émeutes » laisse apparaître des décalages temporels particulièrement importants. L'évolution des volumes d'affaires enregistrées par les parquets en 2023 révèle même une dynamique contre-intuitive pour les grandes catégories d'infractions, que nous avons regroupées. Le paradoxe majeur consiste en ceci que le troisième trimestre de l'année 2023, censé capturer l'impact des émeutes de fin juin et début juillet, affiche une baisse généralisée des enregistrements dans toutes les

¹¹ Afin de ne pas présenter une analyse avec des valeurs manquantes, nous avons procédé à une imputation automatique de valeurs pour les cellules sans information, ce qui permet d'analyser les données sans perdre l'information non collectée pour cause de respect du secret statistique. L'imputation a été réalisée par méthode géométrique (fonction `ImputePCA` du package `missMDA` sous R).

catégories d'infractions (atteintes aux personnes, atteintes aux biens, atteintes à l'autorité de l'État).

Si l'on concentre l'attention sur des champs infractionnels plus restreints, on repère des phénomènes là aussi plutôt contre-intuitifs lorsqu'ils sont enregistrés au niveau des parquets.

Ainsi des destructions de biens privés. Enregistrés à niveau égal sur les deux premiers trimestres de l'année 2023, leur nombre chute de 17,4% (80718 affaires) au troisième trimestre, alors qu'il augmente de moitié au quatrième trimestre (+47,8%, pour 119.378 affaires). Il est ainsi probable que la plupart des destructions survenues durant les émeutes aient fait l'objet d'un enregistrement auprès des parquets à compter de la rentrée suivante. Un phénomène quelque peu comparable est notable au niveau du contentieux des violences sur dépositaires de l'autorité publique. Après deux trimestres égaux, le nombre d'affaires enregistrées chute de 16% au troisième trimestre (4722 affaires), mais augmente de 15,3% au quatrième trimestre. Les mêmes évolutions sont observables au niveau des outrages et rébellions sur dépositaires de l'autorité publique : -17% au troisième trimestre (5009 affaires), +21,3% au quatrième trimestre.

Plus surprenant encore est le contentieux des incendies volontaires. On compte en effet 1.798 incendies volontaires au premier trimestre 2023 et 1.298 au deuxième trimestre. L'hypothèse selon laquelle les incendies volontaires ont été judiciairement enregistrés au troisième trimestre semble confirmée par les données, puisque la variation du trimestre 2 au trimestre 3 est de +42% (1.843 affaires enregistrées). Mais l'activité incendiaire délictuelle ou criminelle se maintient, telle qu'enregistrée par les parquets, à un haut niveau puisque ce ne sont pas moins de 2.392 affaires qui sont enregistrés au trimestre 4, soit une augmentation de 30% par rapport au trimestre précédent. On observe donc une persistance de ce phénomène bien après la période émeutière.

En tout état de cause, il semble qu'un délai de 6 à douze semaines soit établi entre la transmission d'une infraction par les forces de l'ordre (voire les plaignant.es) au parquet et leur enregistrement dans les systèmes de gestion du ministère, tout au moins en période de surcharge comme durant le mois de juillet 2023 (voir plus généralement Féry 2015). Cet état de fait, observable dans les flux de données que nous venons de présenter, rend illusoire d'analyser les informations issues, par exemple, des procédures de comparution immédiate prises durant les émeutes et les deux semaines qui ont suivi comme significatives de l'activité judiciaire, ni du profil des « émeutiers », pour représentatives de ce qui a pu se passer durant les journées et les nuits de la fin juin et du début juillet 2023¹².

L'analyse géométrique des données (analyse en composantes principales) est représentée dans le graphique¹¹. Ce graphique présente les différentes juridictions selon les mis en cause de la période émeutière et les modes de traitement. Les deux axes retenus concentrent 28% de l'information. Le premier axe, horizontal, oppose les mis en cause

¹² Ajoutons à cela qu'une grève des services de greffe a pu, à partir du 3 juillet, engendrer des impossibilités de juger à bref délai, comme le relève le rapport IGA/IGSJ 2023, p. 17. Ce même rapport évoque « le recours massif aux comparutions immédiates » (p. 19), mais ce recours n'a été limité qu'aux toutes premières semaines du traitement des contentieux engendrés par les émeutes.

majeurs (qui sont dans de fortes proportions des majeurs français) aux mis en cause mineurs et femmes. Le second axe, vertical, oppose les juridictions sur lesquelles se trouvent des instructions aux juridictions sur lesquelles ce mode de traitement est proportionnellement plus rare.

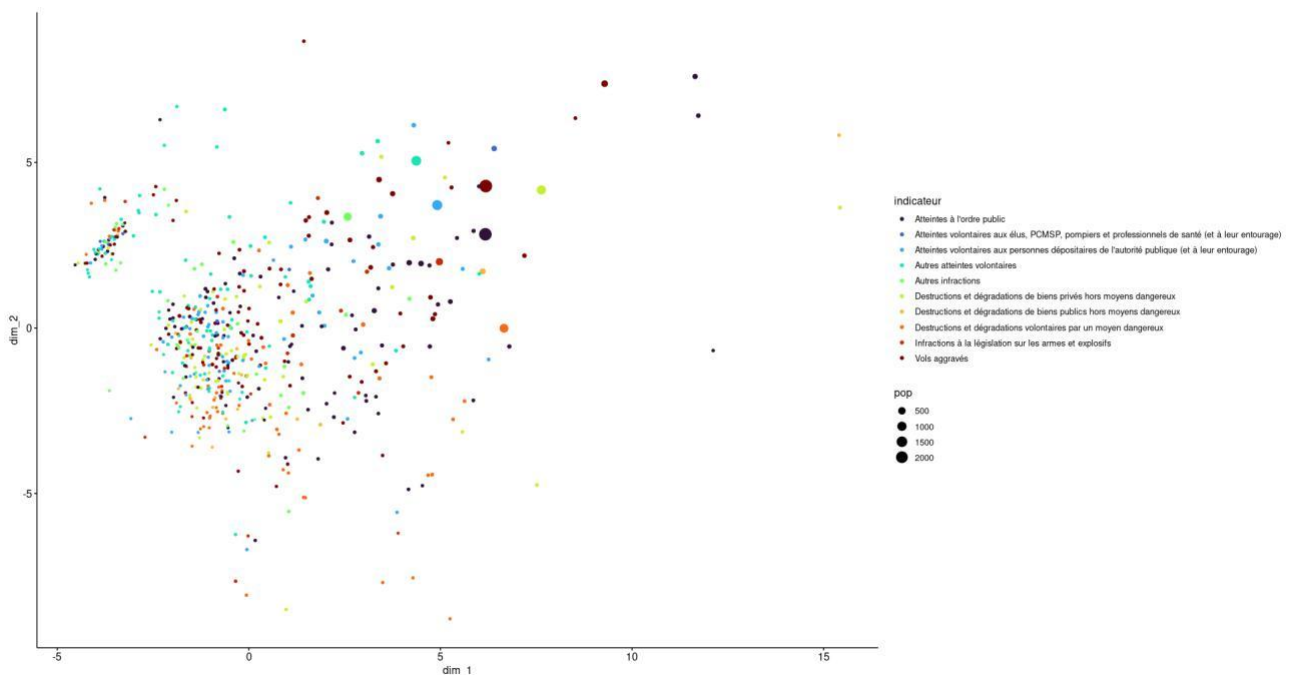
Ainsi, à Châteauroux et Bordeaux, mais aussi Lyon, la Rochelle, Quimper et Marseille, la part des instructions fut considérable au regard du nombre d'affaires traitées et de la part des instructions dans l'ensemble des juridictions, sans que les mis en cause présentés devant les autorités de poursuite ou de jugement de ces juridictions fussent particulières (les valeurs sur l'axe 1 sont proches de l'ordonnée à l'origine). A Mamoudzou, puis Versailles, Créteil, Paris, Rouen ou Strasbourg, mais aussi Mulhouse, Bourges et Bergerac, territoires moins spontanément associés aux émeutes urbaines, les juridictions se singularisent surtout par la forte proportion de mineurs déférés et/ou jugés, dans une moindre mesure celle des femmes. A Verdun, Mende, Vannes, Bergerac..., les juridictions sont caractérisées par de très faibles proportions de mises en examen et d'instructions. A Brive, Fontainebleau, Papeete, St Malo..., les juridictions sont caractérisées par le fait qu'elles mettent en cause des hommes majeurs et français. Des juridictions telles que Bobigny, Lille, Nîmes et Melun apparaissent en position intermédiaire, marquées par une population sur-représentant les mineurs et les jeunes adultes, mais aussi les classements sans suite motivés par défaut d'élucidation¹³. Cette configuration est proche de celle de la structure nationale des données, proches de l'ordonnée à l'origine.

¹³ Pour plus de précisions sur les orientations procédurales des mineurs arrêtés et des mineurs déférés, voir Direction de la PJJ, 2023, p. 9-13.

L'ensemble est peu lisible, même si l'on peut identifier une spécificité dans le quart nord-est du repère, qui tient aux gros volumes et à la proximité dans cet espace des atteintes à la législation sur les armes et les explosifs, les atteintes à l'ordre public, les atteintes aux élus et chargés de mission de service publique, les atteintes aux dépositaires de l'autorité publique. Cet ensemble d'infractions surreprésentées se retrouve au voisinage des juridictions de Marseille, Mulhouse et Lyon, à moindre titre Lille ou Bobigny.

Graphique 13

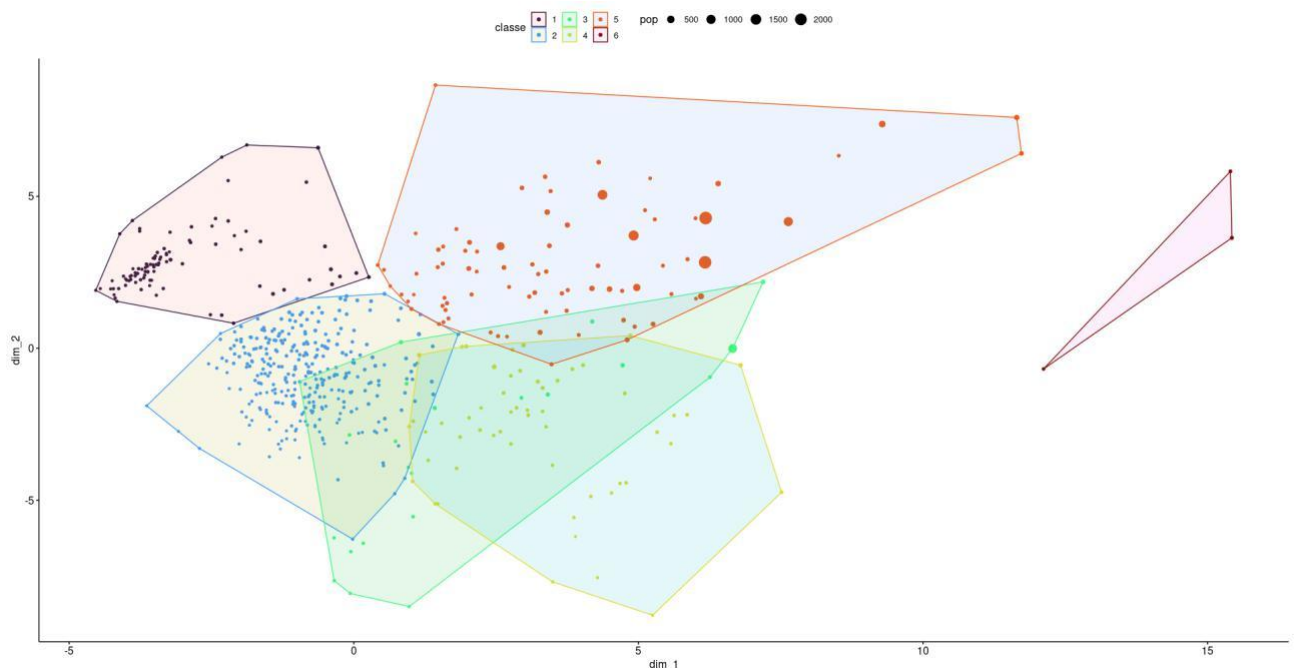
Projection des groupes d'infractions sur les deux premiers axes de l'analyse en composantes principales



Pour y voir plus clair dans cette représentation bigarrée, où de très nombreux groupes d'infractions semblent se regrouper autour de l'origine, nous avons procédé à une analyse ascendante hiérarchique et considéré 6 classes ou 6 configurations de juridictions + auteur.es + types d'infractions + procédures. Le graphique 14 est une projection de ces classes sur les deux premiers axes de l'analyse géométrique.

Graphique 14

Projection des classes sur les deux premiers axes de l'analyse géométrique



La première classe comporte 95 juridictions et type d'affaires, la deuxième 315, la troisième 23, la quatrième 54, la cinquième 81 et la sixième seulement 3. Les effectifs ne portent pas sur des individus mais bien sur des configurations : l'échelle individuelle n'est pas accessible compte tenu des règles de seuil du secret statistique.

La première configuration (95 observations) est caractérisée par des mis en cause majeurs, masculins, de nationalité française. Ces auteurs sont plus souvent déférés et notamment placés sous ARSE (assignation à résidence sous surveillance électronique). Les juridictions à faible volume d'affaires traitées sont sur-représentées (Lisieux, Épinal, Annecy, Valence, Brest).

La deuxième configuration (315 observations) sur-représente les mineurs (41 % contre 35 % dans l'ensemble des données), masculins, de nationalité française. Ces dossiers font le plus souvent l'objet de poursuites. Cette configuration couvre un très large spectre de territoires (Chartres, Toulouse, Nouméa, Perpignan, Niort, Laval) touchés par des atteintes à l'ordre public, des atteintes volontaires aux dépositaires de l'autorité et des dégradations de biens privés hors moyens dangereux.

La troisième configuration (23 observations) se caractérise par une nette sur-représentation des mineurs et des jeunes adultes, de nationalité française. En revanche ces dossiers font plus souvent l'objet de classements pour défaut d'élucidation. Les juridictions de Châteauroux, Bordeaux et La Rochelle y sont nettement majoritaires, indiquant vraisemblablement une stratégie pénale spécifique.

La quatrième configuration (54 observations) se caractérise par une sur-représentation des mineurs, proches de la majorité (16/17 ans), de nationalité française. Les mesures éducatives judiciaires provisoires y sont surreprésentées, tout comme les convocations par procès-verbal, notamment devant le tribunal pour enfants. Les infractions caractéristiques sont les vols aggravés et les atteintes à l'ordre public, les destructions et dégradations volontaires par un moyen dangereux, dans des territoires tels que Montargis, Évreux, Orléans, Strasbourg ou Bourges.

La cinquième configuration (81 observations) se distingue comme la plus féminine, caractérisée également par une nette surreprésentation des majeurs et mineurs non poursuivis, tant pour des motifs de classement ou d'alternatives aux poursuites. On y décèle une sur-représentation des mis en causes étrangers. Les procédures de composition pénale et comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité y apparaissent plus fréquentes, associées à des infractions d'atteintes à l'ordre public et atteintes aux dépositaires de l'autorité. Elle correspond aux atteintes à l'ordre public et atteintes aux dépositaires de l'autorité, notamment à Paris, Bobigny, Lille ou Nanterre, mais aussi aux vols aggravés à Lyon, Évry ou Pontoise.

La sixième configuration est tout à fait spécifique (3 observations). Marquée par une forte surreprésentation des mineurs étrangers, des plus jeunes (entre 13 et 15 ans) et des jeunes femmes de nationalité étrangère, elle présente un fort taux de classement et d'alternatives aux poursuites. Elle regroupe les juridictions de Versailles pour les destructions et dégradations de biens publics comme privés et Mamoudzou pour les atteintes à l'ordre public.

Ces premiers résultats convergent, à partir de sources de données distinctes, en faveur d'une analyse différenciée des territoires des émeutes de 2023, selon la nature des infractions commises, le profil des auteurs interpellés et les modalités de la réponse pénale. En cela, ces résultats invitent à juger avec prudence les analyses produites dans un temps très voisin de l'action. De ce point de vue, le rapport établi par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse quelques semaines après les émeutes et portant sur l'ensemble des dossiers de mineurs déférés du 27 juin au 7 juillet (et non sur un échantillon imprécisément « représentatif » comme cela avait été produit par IGA/IGJ sur les majeurs) permet à juste titre d'évoquer des données « représentatives des situations de défèrement (sauf défèvements aux fins d'alternatives aux poursuites) », mais comme le montrent nos données, toutes les juridictions n'ont pas les mêmes politiques (ni les mêmes capacités) de déférer, ni même les mêmes politiques au regard des profils de mineurs impliqués. « La » réponse judiciaire aux émeutes, aussi rapide qu'elle fût, conformément aux instructions données par le ministre dès les premiers jours¹⁴, est une réponse éclatée, diversifiée, segmentée, qui doit être analysée territoire par territoire.

¹⁴ Circulaire DACG 30 juin 2023 relative au traitement judiciaire des violences urbaines.

Analyses qualitatives. Profils et rationalités des émeutiers, et réponses institutionnelles dans huit villes

Notre enquête a consisté en une analyse de situations locales en vue de comprendre les mécanismes de propagation des désordres : participants, rationalités, temporalités, réponses publiques et privées. Informée par les analyses des émeutes de 2005, l'ambition est d'offrir des récits plus circonstanciés que la lecture nationale, qui unifie a priori les situations locales. À partir d'environ 120 entretiens, d'une collecte des documents officiels et d'une lecture systématique de la presse locale, nous analysons successivement :

Les dynamiques de naissance, de diffusion et d'extinction des émeutes dans les huit villes étudiées, en mettant en évidence la similitude des séquences émeutières, mais aussi de la diversité des configurations locales tant avant que pendant les émeutes (II),

Les profils des émeutiers, les logiques d'auto-organisation, les équipements mobilisés et la fluidité des rassemblements (III).

Les rationalités des acteurs engagés dans les émeutes, en soulignant la diversité des rationalités et leur entrelacement en fonction des lieux et des séquences émeutières (IV).

Les réponses publiques et privées, marquée par une diversité de registres (avec une logique répressive dominante, complétée par des actions de prévention-médiation), une multitude d'acteurs (soulevant la question de leur coordination) et l'importance de la temporalité (dans le rapport de force avec les jeunes émeutiers) (V).

Avant d'entrer dans la présentation de ces résultats, il convient de revenir sur la démarche conduite, à la fois quant au choix d'une analyse locale multi-située, en abordant également les défis méthodologiques posés par l'analyse d'un phénomène social aussi insaisissable que le sont les émeutes (I).

1. Une démarche d'analyse locale multi-située. Enjeux, obstacles, bénéfices

Nous avons fait le choix d'une analyse locale multi-située pour pouvoir comprendre finement des émeutes de l'été 2023 qui s'inscrivent dans des configurations territoriales différenciées, tout en procédant par généralisation contrôlée (1). Par ailleurs, enquêter sur les émeutes suscitent des questionnements méthodologiques importants, sur lesquels nous revenons (2).

1.1. Une démarche d'analyse locale multi-située. Pourquoi ?

Quand les émeutes de 2023 sont regardées au niveau national, elles sont souvent présentées sous un prisme globalisant et unifiant. Les métaphores communément utilisées, comme celle du raz-de-marée, témoignent de cette lecture d'ensemble : « *La métaphore de la marée, voire même du raz-de-marée, s'applique indubitablement aux émeutes de l'été 2023, tant les dommages aux biens ont atteint en quelques nuits un niveau inédit par rapport aux précédents épisodes de violences.* » (Rapport d'information du Sénat, Avril 2024). Cette vision générale a le défaut de livrer une lecture trop homogène d'émeutes dont la

dynamique et l'intensité ont en réalité varié en fonction des territoires, en fonction de paramètres socio-urbains, des rapports entre jeunes et institutions, ou encore de traditions associatives locales. Les chercheurs impliqués dans l'analyse des émeutes de 2005 écrivaient déjà : « *Si la propagation des émeutes de novembre 2005 relève d'un phénomène national, sa mise en œuvre localement s'appuie sur des contentieux locaux* » (Enquête sur les violences urbaines, centre d'analyse stratégique, 2006), lorsqu'ils n'évoquaient pas la dimension « parochiale » de phénomènes pourtant agglomérés sous l'appellation « les émeutes d'octobre-novembre 2005 » (Jobard, 2014).

Nous avons travaillé sur les contextes locaux en saisissant l'inscription située (contextes urbains, socio-spatiaux, politiques, etc.) et en procédant par généralisation prudente à partir de la comparaison. Huit villes (que nous avons anonymisées, tout comme l'ont été les quartiers et les équipements de ces villes) ont été retenues pour permettre à la fois une comparaison entre un nombre relativement important de cas et une description dense des situations locales, à partir des récits croisés des protagonistes et des observateurs.

Quatre critères ont présidé au choix de ces huit cas (voir tableau 4) :

- (i) la diversité géographique : quatre communes de région parisienne situées en petite couronne (Banpro) pour deux d'entre elles, en grande couronne (Banloin) pour les deux autres, et quatre hors d'Ile-de-France, réparties également entre le Nord (Agglo) et l'Ouest (Prov) ;
- (ii) la diversité socio-démographique et urbaine (Voir Annexe 1 pour des données socio-démographiques résumées), étant noté que les huit communes retenues comptent toutes un ou plusieurs quartier(s) prioritaire(s) de la politique de la ville (QPV) ;
- (iii) la diversité politique : cinq PS, une divers centre, une PCF, une LR ;
- (iv) la diversité des intensités et temporalités des désordres, qui ont duré généralement trois/quatre jours, mais avec des niveaux d'affrontement et de dégradations variables (de quelques feux de poubelles... à l'usage de tractopelles et les incendies de commerces).

Tableau 4

Présentation synthétique des huit villes

Région parisienne	Hors Ile-de-France
Banpro+ : PCF, émeutes	Agglocap : PS, émeutes
Banpro- : PS, émeutes limitées	Agglomini : Divers-centre, limitées
Banloin+1 : PS, émeutes	Prov+ : PS, émeutes
Banloin+2 : LR, émeutes	Prov- : PS, pas d'émeutes

Dans ce tableau 4, le symbole « + » correspond à une intensité émeutière constatée, le symbole « - » à l'absence de violences ou leur très faible intensité, au regard de ce à quoi « l'on peut s'attendre » dans chacune des communes.

Cette dichotomisation répond à la démarche de « pronostics rétrospectifs » employée par Hugues Lagrange dans son analyse de la géographie des émeutes urbaines de l'automne 2005 (Lagrange 2006, p. 114). Il y a vingt ans, Lagrange avait pris en compte les taux de non diplômés, de familles étrangères dans les zones urbaines sensibles, une mesure autoproduite de la ségrégation français/étranger, de l'activité des zones franches urbaines et de la localisation des programmes de rénovation urbaine. Le modèle retenu l'avait conduit

à déterminer que dans 79% des cas les pronostics avaient été « réalisés » et déjoués dans 21% des cas. Ainsi, dans 21% des cas (hors Ile-de-France), des villes dont l'agrégation des variables retenues « prédisaient » des émeutes, aucune émeute n'avait été constatée ou dont l'agrégation des variables retenues « ne prédisaient pas » d'émeutes, une émeute avait été constatée. Cette dichotomie entre « la structure et l'accident » (titre du chapitre de Hugues Lagrange) avait alors attiré l'attention sur l'opposition entre cas d'école (une émeute se produit là où elle « devait » se produire) et cas épineux, entre récurrence et singularité (Passeron et Revel 2005, p. 9-44, voir aussi Newburn 2016). Sans développer dans le cadre de ce rapport toute la réflexion à laquelle peut inviter le « raisonnement par cas » à l'épreuve des « pronostics rétrospectifs », notre propos ici consiste avant tout à présenter les émeutes urbaines comme des événements qui, bien qu'éminemment prévisibles (comme l'auront souligné l'ensemble des acteurs interrogés), leur déclinaison locale présente toujours des singularités à même de nourrir une élaboration théorique complexe, car échappant à la stricte détermination, sur ce les dynamiques des émeutes urbaines. Nous dirons donc sans aller plus loin que notre travail collectif, pour reprendre les termes de Jacques Revel et Jean-Claude Passeron, ne nie pas l'existence possible de « paradigmes universels » propres aux émeutes urbaines (et les comparaisons éventuelles avec des contextes géographiquement éloignés comme l'Angleterre ou les États-Unis le suggèrent suffisamment), mais prend d'abord appui sur les « intelligibilités locales » pour rendre compte de ce qui s'est joué à l'été 2023.

1.2. Enquêter localement sur les émeutes : difficultés et enjeux méthodologiques

Que s'est-il vraiment passé pendant les émeutes ? Répondre à cette question est difficile parce que les acteurs et les observateurs font des récits différents de leur déroulement (tant dans la temporalité, le profil, les cibles, l'importance des dégradations), et que des rumeurs circulent localement (notamment sur les émeutiers "venus de l'extérieur") qui peuvent exercer des effets de réel. Rumeurs et récits contradictoires reposent sur trois facteurs différents :

(a) La mémoire individuelle et collective, dont la fiabilité peut être plus ou moins grande. Cette difficulté est encore accentuée par la temporalité de l'enquête, dans la mesure où nous avons conduit les entretiens entre six et dix mois après les événements (entre janvier et mai 2024), lorsque les lectures et interprétations collectives, véhiculées par la presse et les médias, avaient déjà pu marquer telle explication voire tel fait du sceau de l'évidence.

(b) Les effets de position (le quartier et la ville, le terrain et la cellule de crise, etc.) qui font que les individus ne perçoivent qu'une partie du réel. Certains acteurs sont au cœur des quartiers, témoins directs de ce qui s'y déroule, d'autres sont plus à distance, et n'ont que des informations indirectes. L'une des dimensions centrales, nous le verrons, est d'ailleurs la force de la rumeur (c'est-à-dire la diffusion large d'informations vraisemblables mais non avérées) qui circulent entre les protagonistes. La question des émeutiers étrangers à la ville revient d'ailleurs de façon récurrente : les désordres ne seraient-ils pas commis par des jeunes n'habitant pas la commune ? De la même façon, des informations circulent quant à l'alimentation des émeutiers en munitions qui serait opérée par un fourgon extérieur à la ville. Toutes ces informations circulent, s'échangent, voire se retraduisent, sans que l'on

sache nécessairement si elles sont vraies ou fausses. C'est alors un patient travail de recoupement qui permet de distinguer le vrai, le faux et le vraisemblable.

(c) Les effets de disposition, c'est-à-dire les prismes cognitifs des acteurs en fonction de leurs appartenances professionnelles et institutionnelles. Les individus que nous avons interrogés n'ont pas les mêmes façons de voir et d'interpréter les émeutes. Les policiers, gendarmes ou pompiers ont d'abord une lecture en termes de contention des désordres et répression des contrevenants, là où les médiateurs et travailleurs sociaux ont une relation très différente aux jeunes engagés dans les émeutes. Les élus, quant à eux, peuvent être plus ou moins proches du terrain, mais portent aussi dans leurs récits des événements l'image et la réputation de la ville.

Cette diversité nous conduit à une nécessaire modestie méthodologique, pour reconstituer le fil des événements, les rationalités, les dynamiques émeutières, le profil des participants, les réponses des autorités publiques et acteurs privés. Comment avons-nous procédé ? Nous avons retenu quelques règles simples des sciences sociales quand il s'agit d'aborder des phénomènes complexes :

(a) Nous avons croisé et confronté les récits, souvent contrastés voire divergents. C'est ainsi que pour chacune des villes, c'est entre 14 et 20 entretiens que nous avons réalisés avec des acteurs aux positionnements institutionnels, sociaux, professionnels différents (cf. infra). Pour comprendre les configurations émeutières et les réponses des autorités publiques dans les huit sites, 117 entretiens ont été réalisés avec quatre catégories d'acteurs (voir Annexe 2 pour les entretiens) :

Etat : police nationale (PN), gendarmerie nationale (GN), préfecture, pompiers ;

Villes : élus, responsables administratifs, services sociaux, services techniques, services prévention-sécurité, police municipale (PM) ;

Intervenants sociaux et responsables d'équipements de quartiers : bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, animateurs, médiateurs ;

Habitants et représentants (associations de quartiers, commerçants)¹⁵ ;

(b) Quand bien même nous recherchions le sens des événements, nous avons privilégié les questions portant sur leur occurrence, sur leur déroulement concret, et non sur leur interprétation de ces mêmes événements. Et dans la lecture des événements, nous avons priorisé les récits les plus proches du terrain et des acteurs. Comme le montre l'encadré 1, sur certaines questions sensibles, comme la part des émeutiers extérieurs à la commune, les édiles ont des lectures différentes (parce que sensibles aux effets de réputation) d'autres acteurs plus proches géographiquement et relationnellement des émeutiers, les acteurs policiers peuvent quant à eux avoir une lecture centrée sur les tactiques des protagonistes. C'est alors à l'équipe de recherche de conduire un patient travail de recoupement pour essayer d'identifier les profils les plus probables au vu des témoignages.

Encadré 1 : la question de la mobilité des émeutiers. Des récits contradictoires (Agglomini)

La question de la mobilité des émeutiers pendant les nuits d'émeutes est particulièrement disputée. En entretien, la maire et le chef de la PM parlent de gens qui « viennent d'ailleurs », comme des

¹⁵ Nous avons renoncé à interroger des jeunes ayant participé aux émeutes, compte tenu de la difficulté d'accès et de la temporalité limitée de la recherche.

« blacks blocs » ou comme des « extérieurs », « très organisés » et mélangés aux locaux selon le chef de la PM qui était sur place les deux soirs. D'autres entretiens font état de rumeurs, sans pouvoir infirmer ou confirmer : on parle d'une ou deux voitures qui auraient débarqué ou bloqué les rues lors de la seconde nuit. Le chef du CISPD et du pôle prévention/jeunesse met en doute ce discours : tous les lieux dégradés sont facilement rejoints à pied.

De fait, la plupart des entretiens montrent que des habitants ont reconnu les jeunes qui ont attaqué l'épicerie solidaire ou le centre culturel. Dans nos données, (...) plus les entretiens se rapprochent des acteurs travaillant ou habitant dans le quartier, moins on parle de ces fameux « extérieurs ».

Un jeune associatif de 20 ans et habitant le quartier, spectateur la deuxième nuit (ayant notamment fait le tour du quartier en voiture cette nuit-là) me montre des vidéos pendant l'entretien. Il explique qu'à « 98 % », les émeutiers sont des jeunes du quartier, il en connaît d'ailleurs une partie. Pour lui, les émeutiers ont bien fui après avoir démarré un incendie car ils se savaient observés, mais il ne s'agit pas d'une attaque faite par des « extérieurs » à la ville comme évoqué par la maire et les remontées partielles qu'elle a obtenues. Cette observation est confirmée par les agents du centre culturel qui connaissaient une partie des jeunes impliqués dans les émeutes dès le premier jour. Comme l'explique une membre de l'équipe du centre culturel, très affectée par l'attaque : « c'est des gens du quartier qui ont détruit ».

Un dernier impératif méthodologique nous a semblé essentiel : restituer les relations entre dynamiques émeutières et interventions publiques, et inversement. Les interventions publiques (notamment policières) ont façonné le rythme et l'ampleur des émeutes, tout comme en retour les dynamiques d'émeutes ont pesé sur les mobilisations sociales et institutionnelles visant à les contrôler. Notre analyse des émeutes est relationnelle : elle tient compte à la fois des logiques d'engagement des participants, de leurs modes d'action, des cibles qu'ils poursuivent, et des registres d'action des autorités publiques, étatiques ou non, sur les registres répressifs et/ou préventifs, mais également sur la mobilisation des acteurs locaux non institutionnels (représentants associatifs, commerçants, habitants). C'est le lien entre ces différentes dimensions que nous avons cherché à saisir.

2. Les dynamiques locales des émeutes

Il s'agit ici de saisir les dynamiques locales des émeutes, en analysant quand et comment ces émeutes ont éclaté, se sont déroulées et ont pris fin. De ce point de vue, un fait est marquant : les émeutes de l'été 2023 ont été intenses et brèves (une semaine au total et rarement plus de trois jours/nuits dans une même ville), surtout au regard de celles de 2005 qui ont duré trois semaines. C'est ce que nous attacherons à analyser dans un premier temps, tout en montrant les variations dans l'intensité en fonction des communes (1). Dans un second temps, nous analysons les émeutes de 2023, en les replaçant dans un cadre temporel plus large, en tenant compte notamment des tensions et violences qui les avaient précédées localement (2).

2.1. Temporalités des émeutes : intensités fortes et brièveté

Sur la base d'une étude de la presse nationale, régionale et locale, M. Oberti et M. Guillaume Le Gall (2024) ont établi que 750 communes avaient été concernées par les émeutes de 2023. Ils mettent en évidence sur la base des données récoltées deux temps principaux : « Le premier temps est principalement francilien, puis lyonnais. Durant la

première nuit, la grande majorité des émeutes se concentrent dans les communes de la banlieue parisienne, qui restent majoritaires durant la deuxième nuit, avant de chuter dès la troisième nuit et de devenir minoritaires ensuite au profit surtout des petites villes et des villes moyennes. (...) Le deuxième temps est davantage celui des petites villes et des villes moyennes, plus nombreuses qu'en 2005, dont la plupart accueillent un quartier très défavorisé. Dans ces petites cités d'habitat social, il s'agit 'd'en être', de participer à une sorte de révolte ou insurrection collective touchant la majorité des quartiers relégués du territoire métropolitain » (2024, p. 5-7).

Si notre travail est de nature différente, puisque s'appuyant sur des données qualitatives, il nuance quelque peu ce portrait général. Nous rejoignons Oberti et Guillaume Le Gall sur le fait que les communes de banlieue parisienne sont les premières concernées (c'est le cas en effet de nos quatre villes franciliennes). Cependant, l'analyse plus fine des dynamiques que permettent les études qualitatives met en lumière des émeutes d'intensité et de durée variables parmi les quatre communes franciliennes que nous avons étudiées, l'une d'entre elles n'étant touchée que marginalement. Ensuite, et surtout, nos quatre communes non franciliennes permettent d'affiner le tableau général : deux villes moyennes (Prov+ et Agglomini) sont concernées dès la première phase (donc avant le 1^{er} juillet), à rebours des tendances générales dégagées par M. Oberti et M. Guillaume Le Gall. Surtout, il nous semble que contrairement à ce que suggèrent ces derniers (encore une fois sur la base d'une méthodologie différente de la nôtre), les pillages et dégradations apparaissent dès la première phase des émeutes et non dans un second temps.

Fin juin 2023, le contexte général est marqué par deux phénomènes calendaires qui ont favorisé le déclenchement des émeutes, mais aussi leur forme particulière (notamment au regard de 2005) : (i) la fin d'année scolaire, avec un absentéisme toléré dans certains établissements scolaires, (ii) la proximité de la Fête Nationale, et des stocks de fusées constitués dans cette perspective.

A Banloin+1, la période de l'année est parfois mobilisée pour expliquer les dynamiques en raison de l'approche des vacances (donc un désinvestissement du milieu scolaire) et du 14 juillet qui est une période d'affrontement, les stocks de mortiers ayant déjà été constitués pour être ensuite utilisés contre les forces de l'ordre pendant les émeutes (la police nationale explique d'ailleurs que, lors du 14 juillet, il ne s'est rien passé dans la circonscription). A Banpro+, la fin du mois de juin est une période de tolérance pour l'absentéisme scolaire. Si les élèves de 3^{ème} sont occupés à passer le brevet, les 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} sont délestés de la plupart des obligations scolaires : les conseils de classes sont passés et toutes les décisions ont été arrêtées. Avant la prise de relais par les services jeunesse au 1^{er} juillet, les collégiens disposent d'une quinzaine de jours durant lesquels l'emprise scolaire est faible. « C'est une zone grise, une période où les gamins sont livrés à eux-mêmes et où ont les accueille nulle part » (responsable d'une association de prévention spécialisée). La mort de Nahel Merzouk et les émeutes se déroulent précisément durant cette période de l'année.

Au niveau local, nous observons une similarité des dynamiques temporelles (à l'exception des deux villes à intensité faible ou nulle) à l'œuvre. Avec quatre phases successives distinctes :

(a) Les suites immédiates de la mort de Nahel Merzouk : violences très rapides et intenses : anticipation par les pouvoirs publics d'un conflit de longue durée, retrait des activités associatives, réduction de la présence et des guichets, parfois fermeture de lignes de transports collectifs, interdiction de ventes de certains produits, etc.

(b) Des violences collectives très intenses : incendies, dégradations, pillages ; dépassement (Prov+)/Absence alléguée (Banloin+1) de la police nationale et des pompiers ; affrontements avec les forces de l'ordre (effectifs, bâtiments), lesquelles sont tenues à distance grâce aux mortiers ; cycle jour/nuit (cf. infra).

(c) Une riposte rapide et coordonnée des institutions : nettoyage de l'espace public ; coordination des institutions, notamment répressives : cellules et dispositifs de crise, mise à disposition de très gros volumes d'effectifs ; épuisement rapide des stocks de mortiers.

(d) Déclin et arrêt rapides : les tirs de mortiers et les incendies s'arrêtent rapidement, les pillages leur succèdent ou subsistent lorsqu'ils étaient concomitants ; fin rapide des affrontements avec les forces de l'ordre ; réinvestissement de l'espace public par les habitant·es, associations et les pouvoirs publics ; fin du cycle jour/nuit.

Tableau 5.

Synthèse des dynamiques émeutières dans les 8 communes

Jours	Prov+	Prov -	Agglo-cap	Agglo-mini	Banloin+1	Banloin+2	Banpro+	Banpro -
27/06	↑						X	X
28/06	X		X	X	X		X	X
29/06	X	↑	X	X	X		X	X
30/06	↓		X	↓	↓	X	X	X
01/07			↓			X	↓	
02/07			↓			↓	↓	
03/07								

Légende :

X = Situations émeutières (affrontements, incendies, etc.)

↑ = Montée de l'intensité (premières dégradations ou affrontements)

↓ = Baisse de l'intensité

Blanc = Pas d'incident lié aux émeutes rapporté.

Voici quelques éléments de synthèse des dynamiques émeutières dans les huit communes (voir tableau 5) :

a) Prov+ : sept voitures brûlent dès le soir de la mort de Nahel Merzouk le mercredi 27 juin. Le lendemain (28 juin), dans le quartier Saint Marcel, après l'incendie partiel de quelques commerces, le McDo brûle entièrement. Une grande surface d'électroménager est pillée dès ce deuxième soir. Les affrontements entre les émeutiers et les forces de l'ordre sont d'une violence jusqu'alors inexpérimentée à Prov+. La même nuit, dans le quartier des Râteaux, le centre de loisirs brûle entièrement, le bureau de tabac est fracturé et pillé. Pendant la journée du lendemain, un groupe de jeunes tente de s'emparer d'un bus dans l'objectif de l'utiliser comme bélier, mais le chauffeur parvient à partir avec son véhicule (coordinateur exploitant du réseau de transports urbains). Cet incident se déroule à proximité des Râteaux.

La nuit suivante (29 juin), les affrontements entre la police et les émeutiers sont renouvelés, les buralistes des deux QPV de la ville sont pillés. Dans les nuits suivantes, quelques mortiers sont tirés à Saint Marcel, mais les violences diminuent jusqu'au week-end, durant lequel les activités festives prévues sont maintenues par les acteurs municipaux et associatifs, ce qui permet un réinvestissement de l'espace public par les habitant·es.

b) Prov- : pendant la nuit du 28 au 29 juin, selon la presse, quatre poubelles sont brûlées dans la ZUP des Fleurs, ainsi qu'un « véhicule léger ». Les acteurs interrogés ne se souviennent pas ou très peu de ces événements, et s'accordent sur le fait qu'à Prov+, il ne s'est rien passé. Du mardi au vendredi, les acteurs sociaux du quartier expliquent ne rien changer de leur fonctionnement habituel, si ce n'est beaucoup discuter avec les habitant·es et commerçant·es des événements violents en cours dans le reste de la France. Le mercredi 28 juin, une trentaine de jeunes rentrent, au fil de la journée, dans le centre social du quartier, pour discuter de la mort de Nahel Merzouk à Nanterre et faire le lien avec leurs propres expériences avec la police. La tenue d'événements festifs préalablement prévus sur le quartier est maintenue.

c) Agglocap : le mercredi 28 juin a lieu un rassemblement « contre les crimes de la police » devant la préfecture, en centre-ville, à 18 heures. Les participants, militants et jeunes de différents quartiers populaires, partent en manifestation « sauvage » qui ne suscitera que très peu de dégradations (une poubelle) ou de réactions policières. Cette manifestation est terminée à 21h. Bien que peu d'entretiens avec des institutionnels mentionnent ce rassemblement car il concernait surtout des militants et des jeunes, les échanges qui s'y déroulent seront centraux pour expliquer la dynamique au Carrefour du Midi le jour suivant. Toutefois, ce soir-là après minuit, dans un autre quartier, aux Meuniers, d'autres groupes débute la première nuit d'émeutes : on note un incendie au métro de la Porte de l'Arche, un pillage de supermarché en face et une tentative d'incendie du commissariat de quartier non loin. La même nuit, dans le quartier de la mairie, l'hôtel de police municipal est attaqué au cocktail molotov. Le jeudi 29 juin, plusieurs rassemblements sont interdits mais un appel à rassemblement circule sur les réseaux sociaux. Un important dispositif policier est pré-positionné au Carrefour du Midi, le grand rond-point qui est le lieu de l'appel à rassemblement, avec notamment la présence visible du RAID. On compte plus de 300 personnes aux profils très variés (militants, jeunes et familles), la situation se détériore avec le blocage de la place, le début des gazages, les premières barricades et le pillage d'un supermarché. Le RAID intervient sur ce supermarché, les gens se dispersent et s'ensuit une nuit marquée par des affrontements dans de nombreux quartiers de la ville (et de l'agglomération), d'importantes dégradations, des pillages, des barricades bloquant des rues, des courses poursuites, des arrestations. Après l'attaque du supermarché, les faits les plus notables sont la dégradation de nombreuses vitrines dans une rue commerçante du quartier des Étals, l'incendie de la mairie de quartier des Étals, l'incendie d'une école aux Meuniers, ainsi que l'attaque d'un restaurant McDonald's plus tard dans la nuit. Les désordres se terminent tard (vers 5h30 du matin), après de très nombreux feux de poubelles, feux de voitures et affrontements. Dans les récits recueillis lors des entretiens, c'est cette nuit qui a le plus marqué les esprits, notamment parce que les forces de police et le SDIS apparaissent dépassés, mais elle est parfois confondue avec la nuit précédente.

Le vendredi 30 juin, à partir du moment où la nuit commence à tomber, on note des affrontements, des départs de feu pour barricades dans plusieurs quartiers, ainsi que des tentatives d'incendies de plusieurs bâtiments dans la ville centre et le reste de l'agglomération (une mairie de quartier, une salle de spectacle, une usine, un supermarché). La nuit est moins intense que la précédente, et la police et le SDIS se sont réorganisés. On compte moins d'émeutiers sur cette troisième nuit, ce que nos interlocuteurs interprètent comme un effet de fatigue, mais aussi de crainte vis-à-vis de la nuit précédente (des vidéos, notamment ludiques partagées entre amis, tournent sur les réseaux sociaux et montrent des visages, plusieurs émeutiers font profil bas). Le week-end est marqué par une décrue. Le samedi 1^{er} juillet, la nuit est plus calme, malgré quelques départs d'incendies et quelques affrontements plus sporadiques. Le dimanche 2 juillet est encore plus calme, on note quelques feux de véhicules et des actes assez isolés, mais du point de vue de la police, la nuit se termine tôt. Dans la plupart des entretiens, les émeutes sont jugées globalement terminées.

d) Agglomini : La nuit de la mort de Nahel Merzouk, aucun incident n'est noté à Agglomini. Le mercredi 28, le premier élément relevé par la Police municipale est une poubelle en feu en fin d'après-midi dans le quartier des Huiles, et les émeutes semblent démarrer après 21h00 : blocage des Huiles, barricades, affrontements avec la PM. De fait, celle-ci doit reculer, les pompiers interviennent sur les feux de poubelles et de véhicules quand ils le peuvent, la BAC arrivera tard dans la nuit et repartira sans intervenir réellement. La première dégradation de bâtiment se produit cette nuit-là, avec le caillassage d'un centre d'animation et un départ d'incendie rapidement arrêté par un employé habitant à proximité (les pompiers n'y vont pas, le feu est rapidement contrôlé). La maison France Service est également visée par des dégradations, mais pas incendiée (des habitations lui sont contiguës). La nuit s'apaise à 4h du matin selon les entretiens, mais il reste quelques dégradations par incendie jusqu'au petit matin (quelques feux de véhicule/détritus aux Huiles à entre 6 et 8 heures du matin). Dans le quartier Blés-Coupés d'Agglomini qui est connecté à (voire inséré dans) Agglocap, ce soir-là et le suivant, des feux de voitures sont rapportés dans la nuit, mais nous avons très peu de données sur les jours ou heures (ils ne sont pas dans les comptes-rendus du SDIS). Le jeudi 29, la journée est très calme aux Huiles, pas de reprise des émeutes sur place avant 22h00 au moins selon les personnes présentes, et seulement une poubelle incendiée en début de soirée. Comme la première nuit, aux Huiles, les émeutiers tentent de bloquer le quartier avec des barricades mais ils n'y arrivent pas vraiment cette fois : la PM et la PN réussissent à rentrer dans le quartier, ils sécurisent des interventions des pompiers, ils repoussent des barricades/affrontements. C'est pourtant cette nuit-là la plus intense en termes de dégradations : le centre d'animation est saccagé et incendié, l'antenne de la mairie est visée par des dégradations, un camion d'épicerie solidaire est incendié, des locaux de l'entreprise d'insertion sont saccagés, l'atelier de réparation de vélos est pillé, l'épicerie solidaire saccagée et incendiée plus tard dans la nuit (liée à l'entreprise d'insertion, ses locaux contiennent le relais postal également visé). Il y a de nombreux spectateurs du quartier et une réaction collective sur cette dernière séquence, parfois des insultes, parfois des coopérations. Ce sont les habitants résidant à proximité qui éteignent l'incendie de l'épicerie, mais il n'y pas d'affrontements entre les émeutiers et les autres habitants. La nuit termine vers 4h30 selon les entretiens et cette fois il ne se passe presque rien au petit matin.

Le vendredi 30, la journée est calme, la nuit occasionne quelques feux (un véhicule, des débris, des broussailles) et dégradations, mais pas d'affrontements et très peu d'émeutiers dans les rues. Le samedi 1er, les émeutes sont terminées. Ce soir-là, même les équipes du service technique n'auraient pas eu à intervenir.

e) Banloin+1 : les émeutes commencent violemment dans la soirée du mercredi 28 juin (vers 21h-22h) avec des affrontements importants entre la police nationale et des émeutiers rassemblés (suite à des appels) au niveau de la gare, où les policiers sont repoussés. Des affrontements avec la police ont donc lieu d'abord au niveau de la gare, puis jusqu'au commissariat et au niveau de l'avenue du 8 mai 1945. Pendant que les policiers sont occupés le premier soir, quelques dégradations et pillages ont lieu sur des commerces au niveau des Arcades (chaque soir, les pillages s'étendent jusqu'à 4h/5h du matin).

Le jeudi 29 juin, des affrontements ont à nouveau lieu au niveau de la gare, les policiers sont submergés une deuxième fois mais c'est surtout un soir de pillages avec pour principal théâtre le centre commercial excentré, les différents tabacs de ville sont visés également.

Enfin, le vendredi 30, il y a une baisse d'intensité : les réserves de mortiers sont quasiment épuisées, il y a quelques affrontements dans la vieille ville, assez excentrés par rapport aux autres sites, et c'est aussi un soir de pillages. Ce soir-là, les équipes de la direction générale des services techniques ne seraient intervenues sur aucun incident (ce qui atteste de la baisse de l'intensité sur cette soirée). Tout s'arrête abruptement le samedi 1er juillet et parallèlement les activités de trafic de stupéfiant reprennent selon la Police nationale.

f) Banloin+2 : les émeutes débutent le vendredi 30 juin 2023 au soir, soit trois jours après la mort du jeune Nahel. Elles s'achèvent le dimanche 2 juillet 2023. Les effectifs de police nationale sont limités et la municipalité adopte une stratégie défensive consistant pour l'essentiel à contenir les quartiers nord.

Le 30 juin en soirée, des groupes d'émeutiers se rassemblent dans les quartiers nord de la ville. La PM reçoit plusieurs appels qui signalent des attroupements et le pillage de commerces, boutiques et magasins, ce que confirme le CSU. Le directeur de la PM retourne au commissariat pour gérer en urgence cette situation de crise. Vers 23h00, il monte une équipe de 7 agents répartis dans 2 véhicules : l'objectif est de « sécuriser les bâtiments publics et de répondre aux sollicitations des administrés ». L'unité tente de remonter vers l'Aviatrice pour défendre les commerces attaqués. Mais sur le chemin, les deux voitures sont prises en embuscade. Environ 50 émeutiers les caillassent violemment. L'échange dure plusieurs minutes et le directeur et son adjoint sont attaqués individuellement. Une fois les assaillants suffisamment éloignés, les policiers regagnent rapidement leurs véhicules : « c'était ingérable. On a été obligés de quitter certains quartiers » (directeur PM). Lors de cette confrontation, 101 balles de LBD sont tirées et le directeur de la PM est blessé au bras par des jets de pierres et des bris de glace. Il faut attendre 3 ou 4 heures du matin avant que la situation se calme dans les quartiers nord.

Le samedi 1 juillet, tôt le matin, la police municipale procède à l'enlèvement de 50 véhicules incendiés sur l'ensemble des secteurs. Comme des rumeurs se propagent sur une

éventuelle attaque de l'hôtel de police municipale, les policiers organisent la défense du bâtiment. Le directeur parvient à se réapprovisionner en munitions de LBD. En parallèle, la municipalité protège les bâtiments publics. Des blocs de pierre sont installés devant la mairie et des agents de sécurité privés sont déployés dans les écoles, le centre technique municipal et l'ensemble des bâtiments communaux (directeur PM, maire, adjointe au maire). Le soir, entre 150-200 émeutiers attaquent le centre technique municipal et la cantine centrale. Les policiers, concentrés dans le centre de la ville, ne peuvent protéger le bâtiment. Les gardiens placés à l'intérieur ne parviennent pas à raisonner les émeutiers. Ils quittent les bâtiments avant que ceux-ci soient livrés aux flammes. Outre le bâtiment, l'incendie détruit le réseau de câblage de 20 caméras. Les émeutiers se dirigent ensuite vers la salle de spectacle le Cap J et le collège Victor Hugo. Les gardiens des deux bâtiments signalent leur présence aux émeutiers et parviennent à les dissuader d'incendier ces structures. Vers minuit, 250-300 émeutiers en provenance de tous les quartiers nord se donnent rendez-vous à la cité de l'Europe avec l'intention d'attaquer le bâtiment de la police municipale. Les émeutiers arrivent devant l'hôtel de la PM et tirent une salve de mortiers durant deux ou trois minutes. Plusieurs véhicules individuels stationnés dans la rue sont incendiés. À la fin de la salve, les policiers munis de 20 lanceurs de LBD répliquent et tirent 175 cartouches en l'espace de quelques minutes. Après 10 minutes, les émeutiers se dispersent et remontent vers l'Aviatrice. La voiture de la police nationale – envoyée par le commissaire de Sevran et retardée par les nombreuses barricades sur les routes – arrive sur les lieux après les faits. Sur le chemin du retour, les émeutiers incendient le musée Gainville. Une tractopelle est volée sur un chantier et utilisée pour attaquer les mâts des caméras. En tout, 32 caméras sont mises en hors d'usage dans les quartiers nord.

Le dimanche 2 juillet, en soirée, les policiers se concentrent sur la protection du bâtiment de la PM et du quartier centre : « il n'y avait plus de caméras, on avançait à l'aveugle. La priorité c'est le poste de police et le CSU » (cheffe opérationnelle CSU). Les émeutiers poursuivent les pillages des magasins et boutiques dans les quartiers nord. Le Bricoman, situé au Nord-Ouest de l'Aviatrice et le Aldi Gros Saule sont pillés. Malgré tout, l'intensité des émeutes diminue très fortement par rapport à la nuit précédente. Dans les jours qui suivent, quelques containers sont incendiés de manière éparse et le pillage d'un tabac dans le centre. Mais la nuit du dimanche 2 juillet sera la dernière véritable nuit d'émeutes à Banloin+2.

g) Banpro+ : dès le mardi 27 juin, plusieurs acteurs prennent connaissance du fait en début d'après-midi et s'inquiètent des réactions éventuelles. Dans certains établissements scolaires, « on sentait qu'il y avait quelque chose. La relation était plus tendue que d'habitude » (Principal de collège). Dans la soirée, quelques dizaines d'émeutiers attaquent le commissariat de police. Le bâtiment subit des tirs de mortiers et des jets de pierres. Quelques vitres sont brisées. Le mercredi 28, la municipalité active les dispositifs développés pour lutter contre les rixes (déploiement des animateurs du service jeunesse et des médiateurs, présence des éducateurs de prévention spécialisée dans les quartiers). Le soir, entre 30 et 40 émeutiers attaquent pour la seconde fois le commissariat de police. Les assaillants déposent devant l'entrée des chiffons et des matelas qu'ils aspergent d'essence avant d'y mettre le feu à l'aide d'un cocktail molotov. L'incendie se propage à la salle d'accueil, mais il est maîtrisé par les policiers présents. Après 10-15 minutes de siège, les renforts – composés d'une brigade de CRS, d'une brigade BRI et de la brigade de la BAC locale

– arrivent sur les lieux et mettent en fuite les émeutiers. Durant cette même nuit, le proviseur du collège, qui réside dans le quartier du Violon, rapporte avoir été réveillé par le bruit d'une meuleuse, utilisée par les émeutiers pour scier les mâts des caméras.

Le 29 juin, en raison de l'incendie, la commissaire de police prend la décision de fermer le commissariat au public durant plusieurs jours. Dans le même temps, le maire finance une grille mécanique pour renforcer la sécurité du commissariat. La Ville prend également l'initiative de placer des agents de sécurité à l'intérieur des bâtiments publics. Enfin, les animateurs, les médiateurs et les éducateurs continuent de se déployer dans les différents quartiers de la ville pour tenter de dissuader les jeunes de participer aux émeutes. Le vendredi 30 juin, malgré les émeutes, le match de foot prof-élève organisé par le collège a lieu et se déroule dans de bonnes conditions. En soirée et de nuit, selon la commissaire, les incendies de poubelles et de voitures, qui provoquent parfois des départs de feu sur les façades d'immeubles, et les pillages, sont nombreux. Dans le quartier du Violon, le Franprix est pillé. Le même soir, les émeutiers se dirigent vers le centre culturel du Violon, brisent la baie vitrée de l'entrée principale et celle de la médiathèque. Les policiers sont amenés à soutenir les pompiers pour un incendie de voitures qui s'est propagé à une épicerie au Violon. Les policiers et les pompiers progressent, mais ils manquent rapidement de munitions et sont acculés par les émeutiers. A partir du vendredi 30 juin, les interventions dans ces quartiers sont facilitées par le soutien de la Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI), dont les fourgons blindés offrent une protection efficace aux policiers et pompiers. En parallèle, les policiers doivent intervenir pour lutter contre le pillage de commerces. Grâce à une veille active sur les réseaux sociaux, les policiers interceptent un rendez-vous pour piller la Fnac d'un centre commercial de la ville.

h) Banpro- : les émeutes débutent dès le mardi 27 juin 2023 et durent jusqu'au vendredi 30 juin. Les émeutes sont assez peu intenses, malgré deux regroupements devant la mairie et quelques rares affrontements avec les forces de l'ordre. Les dégradations se limitent à quelques poubelles et scooters brûlés.

Le mardi 27, des feux de poubelles sont allumés à différents endroits de la ville. Des rassemblements de 20-25 personnes sont régulièrement identifiés par le Centre de Supervision Urbain (CSU). Dans les quartiers, des élus, des responsables d'association et des parents descendent dans la rue avec pour objectif de dissuader les jeunes de participer aux émeutes. Au sein de la PM, une équipe d'une dizaine d'agents se rendent aux différents endroits pour disperser les attroupements. Vers 2 heures, la police nationale demande le renfort de la police municipale pour une intervention à proximité d'une ville limitrophe. Ce premier soir, la police municipale tire plusieurs munitions de flashball, dont le nombre varie grandement selon les interlocuteurs.

Le mercredi 28 juin, en journée, le directeur de la PM mobilise son équipe de médiateurs et les charge de glaner un maximum d'informations. Les médiateurs se déploient dans les différents quartiers de la ville, échange avec les habitants et informe régulièrement la direction de la PM. Outre l'équipe de médiateurs, les éducateurs de la prévention spécialisée et les services jeunesse sont présents dans les quartiers et instaurent le dialogue avec la population et particulièrement avec les jeunes. De son côté, le CSU oriente ses caméras sur les stations essence pour repérer les remplissages de jerricanes. Enfin, le

directeur de la police municipale envoie plusieurs de ses agents récupérer des munitions de flashballs dans différentes armureries franciliennes. À l'instar de la soirée précédente, des élus de quartier, accompagnés de responsables associatifs et de quelques parents descendent dans les rues pour faire acte de présence et dissuader les jeunes de participer aux émeutes. Vers 22h30-23h00, police nationale et police municipale sont informées par le CSU d'un regroupement à proximité de la mairie. Les agents reviennent vers les véhicules en courant puis se dirigent (avec les 2 ou 3 voitures) en direction de l'hôtel de ville. Selon la PM, entre 50 et 60 personnes occupent le carrefour central. En sous-effectifs, la police municipale attend la police nationale avant d'intervenir. L'arrivée de la police nationale oblige l'attroupement à se disperser. Par la suite, les équipes de la PM interviennent à plusieurs reprises dans le vieux Banpro-. Le CSU alerte sur des mouvements repérés dans une école du quartier. La PM intervient rapidement et trouve 12 cocktails molotov.

Le jeudi 29 juin, en journée, les deux polices décident de se partager le territoire. La nationale prend en charge le quartier Ampère et la municipale le Vieux Banpro- et le quartier Dupuis-Garnier. De leurs côtés, les équipes du service jeunesse, les éducateurs de la prévention spécialisée et les médiateurs continuent « de faire des tours » dans les différents quartiers de la ville pour maintenir les échanges avec la population et recenser les dégâts. En soirée, des jeunes convergent vers la mairie, sans doute en provenance du Vieux Banpro-. La taille de ce groupe varie selon les interlocuteurs de 20-30 à une centaine. La police municipale se donne pour objectif de protéger l'Hôtel de ville. Les policiers tentent de disperser le groupe mais sont attaqués à coup de tirs de mortiers. Ils se replient, mais ne sont pas suivis par les émeutiers qui restent à proximité de la mairie. La PM décide de mener une autre charge, mais avec une stratégie différente qui consiste à prendre les émeutiers en tenaille. Voyant arriver des voitures de tous les côtés, les émeutiers s'enfuient. Quelques autres rassemblements sont repérés et dispersés dans la nuit du jeudi. Le vendredi 30 juin, plus aucun incident n'est à déplorer dans la soirée et la nuit.

Tableau 6

Données sur les affrontements et dégradations dans les huit communes

	Affrontements	Dégradations	Chronologie
Prov+	Oui (avec PN et SDIS)	Bâtiments publics, biens individuels, commerces (dont pillages)	27/06 - 30/06
Prov-	Non	4 poubelles et un véhicule brûlé	29/06
Aggloc ap	Oui (avec PN et SDIS)	Bâtiments publics, commerces (dont pillages), biens individuels,	28/06 - 02/07
Agglo-mini	Oui (avec PM et SDIS)	Bâtiments publics, commerce (dont pillage), bien individuels	28/06 - 30/06
Banloin +1	Oui (avec PN)	Bâtiment public, caméras, biens individuels, commerces (dont pillages)	28/06 - 30/06
Banloin +2	Oui (principalement avec PM)	Bâtiments publics, caméras, biens individuels, commerces (dont pillages)	30/06 - 02/07
Banpro +	Oui (avec PN)	Bâtiments publics, caméras, biens individuels, commerces (dont pillages)	27/06 - 02/07
Banpro-	Oui (avec PN et PM)	Quelques biens individuels	27/06- 01/07

Que conclure de ces huit monographies ? Une ville est à part, Prov-, qui, en dépit de caractéristiques semblables aux autres villes (et notamment l'existence de quartiers prioritaires et de tensions police-jeunes récurrentes, qui donneront lieu à des affrontements signalés jusque dans la presse nationale au début de l'année 2024), ne connaîtra que des désordres très limités. Dans sept autres villes, la temporalité des émeutes est de quelques jours (entre trois et quatre jours), avec une forte intensité sur les deuxièmes et troisièmes jours. Par ailleurs, les affrontements avec les forces de l'ordre sont un élément commun aux sept communes. Dans tous les cas, sauf à Agglomini (mais il n'existe plus de commissariat de PN actif dans cette ville et la PM n'y compte que des effectifs réduits), les commissariats de

police nationale et hôtels de police municipale ont été les cibles d'actions violentes, ce qui témoigne d'un rapport agonistique d'une fraction de la jeunesse avec la police (qu'elle soit nationale ou municipale), que la diffusion massive de la mort de Nahel est venue actualiser - , nous y reviendrons bien sûr plus longuement. Dans les sept communes, on compte des pillages en même temps que des dégradations. De ce point de vue, la distinction de deux phases proposée par Oberti et Guillaume Le Gall (2024), un temps « émotionnel » et un temps « insurrectionnel », nous paraît peu correspondre aux observations menées à l'échelle des communes. Enfin, l'intensité des violences n'est pas uniforme. A Banpro-, les désordres sont contenus et s'il nous est difficile d'expliquer pourquoi (il est en effet difficile de se pencher sur les causes d'un non-événement), l'action combinée des médiateurs, de la PM et la PN, de certains élus et des habitants, a sans doute joué sa part. Pour les six autres villes, les dégâts sont assez considérables. Comme nous l'avons vu, les commerces ont été attaqués et ont fait l'objet de pillages, phénomènes sur lesquels il nous faudra revenir tant ils apparaissent neufs à cette échelle (voir IV Rationalités et cibles). Plus classiquement, ce sont souvent plutôt les bâtiments publics qui sont visés, mais des différences sont notables entre les villes : à Banloin+1, Banloin+2 ou encore Agglomini, les cibles sont plus nettement des bâtiments municipaux, ce qui suggère une dimension locale, parochiale, aux violences.

2.2. L'importance des situations locales préexistantes

Si l'on relève des dynamiques semblables, tout au moins dans la temporalité, le poids des configurations locales antérieures demeure prégnant : les émeutes s'inscrivent dans des contextes locaux, faits de conflits passés entre jeunes et polices, entre habitants (jeunes et moins jeunes) et élus locaux, faits aussi de modes de régulation propres à chacun des quartiers, de mémoires collectives des heurts avec les pouvoirs publics et des solidarités, mais aussi des conflits, entre des groupes d'habitants (Jobard, 2023). Ainsi que l'écrivent les chercheurs engagés dans l'analyse des émeutes de 2005, « isoler les événements de novembre 2005 de la litanie des incidents qui émaillent la vie des quartiers populaires est un artifice de sociologue, parfaitement fictif aux yeux des acteurs qui nous l'ont souvent mentionné. La distinction des périodes prend sens si l'on raisonne à l'échelle nationale, guère à l'échelle locale. La récurrence des situations de tension en atteste et invite à élargir ces propos, en réinscrivant les mobilisations de novembre dans la continuité de scènes de protestations collectives typiques de l'économie morale des quartiers. » (Centre d'analyse stratégique, 2006). Michel Kokoreff (2006, p. 531) écrit par exemple « Je ferais volontiers l'hypothèse selon laquelle on a assisté à une multitude de micro-mouvements entrant en résonance sous le double effet de la solidarité émotionnelle et morale et de la médiatisation spectaculaire des événements. Une telle hypothèse présente l'intérêt, me semble-t-il, de se défaire d'une vision en surplomb des émeutes afin de saisir les effets de territoire, le poids des contentieux locaux qui ont pu favoriser les incendies et dégradations, les affrontements directs avec les forces de l'ordre relativement localisés sans que l'on puisse toujours comprendre intuitivement pourquoi. À l'inverse, elle permet de saisir les mécanismes qui ont joué un rôle sinon de frein, du moins de régulateur, en considérant les configurations politiques, les réseaux militants ou la capacité des habitants à se mobiliser pour faire diminuer le cycle des tensions, provocations et violences ». S'il convient de se garder d'une lecture strictement localiste (nous verrons que la diffusion de la vidéo de la mort de Nahel crée un choc moral et joue en tant que tel comme un facteur exogène aux quartiers), il faut

bien prendre en compte les dimensions locales qui pèsent sur le déroulement de différentes émeutes.

Outre le cas spécifique de Banpro-, où peu de tensions sont évoquées avant les émeutes de 2023, quatre situations peuvent être distinguées (que nous synthétisons dans le tableau 7).

Tableau 7.
Situations préexistantes dans les huit communes

	Tensions	Relations jeunes/institutions locales
Prov+	Faible intensité	Relations globales détériorées, tensions ponctuelles (feux de poubelle, voire affrontements lors d'interpellations) mais dialogue jeune/institutions non rompu
Prov-	Faible intensité	Relations globales plutôt détériorées, tensions ponctuelles (feux de poubelle, voire affrontements lors d'interpellations) mais dialogue jeune/institutions non rompu
Agglo-cap	Émeutes récurrentes	(2001); 2005 ; 2007 ; événements sportifs avec désordres ; ponctuellement voitures incendiées
Agglo-mini	Émeutes ponctuelles	Tensions ponctuelles, quelques épisodes de VU de petite échelle
Banloin +1	Émeutes récurrentes Mobilisations conventionnelles contre la PN	Contestations récurrentes de l'action policière via manifestations, marches blanches, concerts, prises de parole publiques
Banloin +2	Émeutes récurrentes et tensions avec la PM	Multiplés affaires de violences policières. Depuis quelques années, témoignages récurrents depuis quelques années d'une « guerre entre la PM et les jeunes »
Banpro+	Émeutes récurrentes	Bâtiments publics, caméras, biens individuels, commerces (dont pillages). Rixes
Banpro-	Pas de tensions	Forte historicité stups, en voie d'extinction

2.2.1. Tensions de faible intensité (Prov+, Prov-)

Dans ces deux communes, si les relations entre police et jeunes ont pu se détériorer au cours des années qui ont précédé les émeutes, les tensions sont demeurées ponctuelles et de petite échelle (feux de poubelle, voire affrontements lors d'interpellations). Ces événements sont demeurés rares et les acteurs locaux témoignent de ce que les pouvoirs publics, les élus, les associations sont en mesure de maintenir un lien avec les jeunes hommes des quartiers relégués.

A Prov+, certains acteurs font état d'une relation détériorée entre la police et les jeunes dans les QPV, mais les relations sont en majorité perçues comme peu tendues. Les

forces de l'ordre peuvent circuler partout à Prov+ et le dialogue entre les résidents et la police (notamment municipale) est constaté. La police est cependant trop peu présente sur les quartiers selon certains acteurs : elle traverse en voiture, mais s'arrête peu, comme le regrettent les médiateurs de plusieurs associations. Parmi les regrets entendus, la disparition de la « police de proximité », entraînant selon les acteurs locaux une perte de lien entre la police et les jeunes de quartier :

La politique, à l'époque, c'était que dans les quartiers les policiers ne sont pas là pour jouer au foot avec les jeunes (...) Alors que le poste de police, quand vous mettez un policier qui est là et qui a toujours été là, et qui les a vu grandir, et les petits, et les frères, les sœurs, il y a du contact » (ancien policier).

Il faut cependant relever que l'un des quartiers conserve la mémoire d'émeutes en 1995, quand un jeune homme fut tué par un tir policier, amenant alors une nuit de violences sur le quartier, ainsi qu'à des rassemblements demandant « justice pour D. ». Un ancien policier se souvient : « Les jeunes avaient attaqué le Leclerc (...) et là il y avait eu énormément de dégâts. Et on a l'impression là, que la jeunesse de maintenant a voulu imiter les grands frères ». Ces événements ne sont évoqués que par un nombre réduit de personnes interrogées. Mais selon un président d'association, cet événement demeure « quelque chose qui se transmet dans le quartier, tout le monde est au courant ». Selon l'ancien policier rencontré, le réinvestissement de cette mémoire par les individus prenant part aux violences en 2023 les a conduits à une surenchère, une compétition avec les plus grands du quartier, non dénuée d'une portée agonistique voire de défi, consistant à leur prouver qu'eux aussi sont « capables de ». Le même quartier a également connu deux jours d'événements émeutiers au printemps 2022, suite à l'interpellation d'un jeune homme par les forces de l'ordre. Les violences ont alors duré deux nuits, mais furent d'une ampleur moindre que les événements de juin 2023 (feux de voitures et de mobilier urbain, affrontements d'ampleur modérée avec la police).

A Prov-, les relations entre les habitants et la police étaient alors décrites comme peu conflictuelles par la plupart des acteurs interrogés. La directrice d'une structure d'éducation populaire mentionne cependant des épisodes de tensions entre des jeunes du quartier et des membres des forces de l'ordre autour de contrôles discriminatoires, ces éléments refaisant surface lors des conversations au centre social le lendemain de la mort de Nahel Merzouk : une « bavure policière de plus ». Selon elle, le faible turn-over chez les policiers et les renseignements territoriaux permet de modérer les contrôles d'identités abusifs, les agents connaissant maintenant bien « la population et les jeunes ». Ainsi, les situations de tension avec la police concernent principalement les policiers « extérieurs » au territoire : « Il y a quelques motards, de temps en temps, qui viennent. Il y a des policiers qui viennent de (métropole régionale) ou des choses comme ça. Là, ça pose souci à chaque fois ». Plusieurs acteurs regrettent la disparition de la police de proximité, qui contribuait à une forme « d'appui » (Référente Mission Locale) sur les quartiers.

2.2.2. Tensions ordinaires et histoire longue des émeutes (Agglocap et Agglomini ; Banpro+)

Dans ces communes, les émeutes de 2005 et, pour certaines, de 2007, ont laissé des traces dans la mémoire collective : les violences collectives sont vues et anticipées par les acteurs publics et les populations locales comme des événements avec lesquels il faut

compter. Ainsi, la gestion locale d'événements sportifs peut se traduire par des désordres d'ampleur moyenne et on peut trouver ponctuellement dans les quartiers prioritaires des véhicules incendiés.

À Agglocap, au-delà des affaires nationales de violences policières qui ont marqué les esprits, les entretiens font fréquemment référence à la gestion locale et policière des célébrations de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) en 2019, puis aux célébrations de la Coupe du Monde en 2022 dans deux quartiers de la ville (Aux Étals qui est connecté au centre et Gibraltar plus au sud). Ces deux moments avaient la particularité de regrouper des jeunes de différents quartiers, principalement des supporters de l'Algérie et du Maroc, et la police a été critiquée pour l'utilisation précoce et massive de gaz lacrymogènes (alors que de tels équipements n'ont pas lieu quand il s'agit de célébrations de l'équipe de France). Puis, au niveau de chaque quartier d'Agglocap, des épisodes de tension plus récents sont évoqués : une voiture de police incendiée aux Meuniers suite à un contrôle de police qui a mal tourné, quelques mois avant les émeutes de 2023 ; dans les parties les plus populaires des Étals, le poids des contrôles d'identité à répétition est directement évoqué comme moteur de la colère des jeunes. Pour le quartier Gibraltar et le quartier Adriatique (bien plus petit), au sud d'Agglocap, des dispositifs « Quartier Témoin/Place Nette » qui ont pu satisfaire certains habitants face aux trafics ont créé des tensions et devenir harassants pour les habitants contrôlés parfois tous les jours. Pour finir, indépendamment des épisodes dont on se souvient ou non, plusieurs acteurs de terrain au contact des jeunes parlent d'une récurrence et d'une accumulation de problèmes avec la police au fil des années, de contrôles au faciès ou d'interventions abusives dans tous les quartiers concernés, face auxquels la résignation le plus souvent observée, mais qui s'est mue en colère et en violences lorsque « les émeutes » ont ouvert la possibilité d'une expression plus radicale et soudaine d'un mécontentement accumulé depuis des années.

Ce d'autant que dans cette même ville, il existe une longue histoire émeutière. Cette histoire serait trop longue à rappeler ici, mais elle est plusieurs fois mobilisée par nos interlocuteurs, quel que soit le quartier où ils exercent (on parle notamment de la mort d'un jeune en 2000, des émeutes de 2005, des manifestations anti-Sarkozy en 2007, etc). Pour certains, cette histoire longue explique plusieurs points. D'une part, le rôle de prévention de certains « grands frères » aux Meuniers ou à Gibraltar, puisque certains, qui ont pris part aux émeutes du début des années 2000 qui ont touché la ville, sont aujourd'hui employés de la mairie, animateurs ou associatifs. Leur parole, qui a essentiellement porté sur les risques encourus par les candidats à l'émeute, est plus écoutée que celle d'autres institutionnels. Ce sont également eux qui se portent rapidement auprès des jeunes, en vue de les dissuader de se livrer à des exactions, avant que les structures municipales ne se mobilisent : leurs expériences personnelles ou de proches ayant fait face à l'institution judiciaire les a motivés en ce sens. D'autre part, dès le mardi 27 juin, l'anticipation par le plus gros club local de prévention spécialisée qui a donc déployé ses agents sur le terrain dès la soirée. À Agglomini, les situations émeutières sont brèves, mais finalement assez fréquentes, notamment dans le QPV des Huiles. Plusieurs personnes interrogées ont vécu celles de 2005 mais les avis divergent aujourd'hui sur leur intensité. Il semble y avoir eu en 2005 peu d'attaques de bâtiments, des incendies nombreux de véhicules, répartis dans toute la ville, et peu d'affrontements avec la police, au profit de provocations et courses-poursuites dans les rues de la ville. En 2005 déjà, les revendications étaient nombreuses des jeunes contre les

contrôles de police abusifs. Lors de ces émeutes, la presse relate aux Huiles une semaine marquée par des feux de poubelles, des feux de véhicules, un camion de pompier caillassé et surtout une conductrice de bus et un policier municipal agressés par un seul et même individu, appréhendé et condamné. En 2017-2018, un conflit autour de l'obtention de brevets d'animation entre quelques jeunes et le centre social d'animation avait mené à une bagarre et à l'incendie de la voiture de la direction de l'établissement. Un an avant le tir policier à Nanterre, en 2022, quelques désordres urbains se font jour. Un contrôle d'identité effectué par des policiers de la PN tourne mal : un père de famille qui tente de défendre un jeune prend alors un coup de matraque au visage, si bien que le soir même on relève un début d'incendie au centre commercial du quartier, largement abandonné depuis plusieurs années. La police nationale redouble de présence les jours suivants, au cours desquels les feux de débris et de véhicules se multiplient, avec l'incendie d'un autre bâtiment désaffecté. Passée cette séquence d'une semaine, les Huiles sont plus calmes. Dans cette ville, la police nationale patrouille régulièrement sur place, mais il n'y a plus de commissariat de police nationale actif dans la ville depuis plusieurs années (le bâtiment reste parfois utilisé, ses cellules notamment). La police municipale, qui vient d'obtenir de nouveaux locaux un an avant les émeutes de 2023, rapporte de son côté assez peu de tensions avec les jeunes de son côté.

A Banpro+, les expériences négatives que vivent les jeunes avec les policiers sont rapportées par plusieurs acteurs locaux, ce d'autant que la municipalité affirme un engagement public contre les déviances policières (violence et racisme, pour l'essentiel). Aussi, le rôle des violences policières est souvent souligné par bon nombre de nos interlocuteurs. Pour le directeur d'une association de prévention spécialisée, le sentiment d'injustice qui a motivé les jeunes à se révolter est alimenté par ces violences « qui donnent l'impression d'un manque de justesse des forces de l'ordre. Même si c'est exceptionnel, des fonctionnaires de police se comportent mal et font beaucoup de dégâts ». Le responsable d'un service de prévention et médiation insiste quant à lui sur les contrôles au faciès dont les jeunes des quartiers seraient régulièrement l'objet. Cette pratique serait le fait d'une « minorité de policiers, mais ça crée du dégât, un sentiment d'injustice ». Selon cet enquêté, « les jeunes attendent une égalité de traitement devant la loi, mais ils ont le sentiment que le traitement diffère selon les territoires et les populations ». Ce constat est partagé par le responsable du service jeunesse :

Il y a des tensions tout le temps. Les policiers se permettent plein de choses qu'ils ne devraient pas. Les manières dont ils s'adressent aux jeunes posent problèmes : le ton, le tutoiement, des comportements qui ne sont pas corrects. Il y a des provocations. Les émeutes ont permis aux jeunes de se lâcher contre la police.

2.2.3. Traditions de désordres et tensions fortes avec la police municipale (Banloin+1)

A Banloin+1 existe ce que l'on peut appeler une forte tradition émeutière. En 2005, les troubles, démarrés à Clichy-sous-Bois, se sont rapidement propagés dans la commune. Les manifestations ont duré plusieurs semaines et ont été marquées par des incendies de voitures, des affrontements avec la police et des actes de vandalisme. En octobre 2013, une nouvelle vague de violence a secoué Banloin+1 après qu'un jeune homme de 16 ans a été arrêté par la police. La rumeur de mauvais traitements et de brutalités policières a conduit à des confrontations entre les jeunes et les forces de l'ordre. Les émeutes ont duré plusieurs

jours, avec des incendies de voitures et des affrontements violents. En février 2017, Banloin+1 a de nouveau été le théâtre de violences urbaines après l'arrestation brutale d'un jeune homme d'une vingtaine d'années. Celui-ci fut grièvement blessé lors de son interpellation par un groupe formé de plusieurs policiers, ce qui a suscité une grande indignation et des manifestations dans plusieurs quartiers de la ville. Ces manifestations ont rapidement dégénéré en violences, avec des incendies, des destructions de biens publics et des affrontements avec la police.

Aujourd'hui, plusieurs enquêtés insistent sur les rapports conflictuels entre les jeunes des quartiers et les policiers municipaux (plus d'ailleurs que les policiers nationaux). Selon un élu de l'opposition, le problème n'est pas celui de la présence policière dans les quartiers : « c'est dans les quartiers que l'on a le plus besoin de police » souligne un autre élu de l'opposition. Ce qui est remis en cause, c'est le comportement des policiers à l'égard des jeunes. Ce sont les tutoiements, le manque de respect, mais aussi les motifs d'intervention. Dans cette commune, certains acteurs politiques et associatifs dénoncent par ailleurs les comportements différenciés des policiers envers les populations des quartiers Nord et celles, plus favorisées, des quartiers Sud de la ville. La politique sécuritaire du maire (avec notamment une police municipale nombreuse, fortement équipée et offensive) est « rassurante pour une partie de la population, mais pour une autre – celle des quartiers Nord – on n'est pas loin de la provocation ». Si dans les quartiers Sud, la PM effectue des missions de prévention (des patrouilles sont par exemple organisées les jours de marché), dans les quartiers Nord, la PM est essentiellement répressive. Elle est présente pour réaliser des interventions, là où « on devrait avoir une police de proximité qui discute avec les habitants ». Les moyens dédiés à la politique sécuritaire poussent un éducateur à déclarer ironiquement que la PM est devenue le principal acteur de la politique de la jeunesse, mais « c'est une politique de répression. C'est la guerre entre la PM et les jeunes ».

2.2.4. Contestations récurrentes de l'action policière (Banloin+2)

A Banloin+2, les contestations de l'autorité policière sont récurrentes. La commune, marquée comme Banloin+1 ou Banpro par une forte diversité sociale et ethnoraciale, connaît des tensions régulières, qui se traduisent parfois par des formes d'expression politique conventionnelles (manifestations, marches blanches, concerts, prises de parole publiques). Les commissaires de la police nationale attestent de relations police-jeunes particulièrement tendues dans la ville, avec une forte distinction entre le « eux » et le « nous », ce qui est confirmé du côté de la mairie. Plusieurs acteurs municipaux mettent en avant l'investissement actuel sur une amélioration des relations par le renforcement du partenariat avec l'association RAID-Aventure et le projet de construction du nouveau commissariat dans le secteur sportif de la ville, où des policiers pourront faire leur sport avec des jeunes. En dehors des affrontements entre police et jeunes qui, autour du 14 juillet, relèvent d'une tradition locale rituelle, la conflictualité des liens entre police et jeunes concerne surtout la contestation de l'action policière lorsqu'elle est mise en cause suite au décès d'un jeune (ce qui fut le cas en 2019 et 2023). Cette contestation ne prend pas la forme de l'affrontement direct avec la police, ce qu'un certain nombre d'enquêtés expliquent par l'influence locale du comité Adama formé en 2016, au travers de l'organisation d'événements publics (manifestations, marches blanches, concerts) qui accompagnent la formulation de revendication en termes de justice pénale (pour une condamnation des

policiers mis en cause) et politique (condamnation du racisme dans sa dimension systémique). Le dernier affrontement entre policiers et jeunes de la ville, en dehors des 14 juillet, s'est déroulé en 2021 pendant une fête juive durant laquelle des feux d'artifices furent utilisés (le bilan est de quatre interpellations, dont deux mineurs).

Il est à noter que les contextes de rixes (peu évoqués dans les entretiens) ou de trafics de stupéfiants semblent peu déterminants dans les événements. Dans les différentes villes, peu de liens sont établis entre trafics/rixes et émeutes (même si, bien sûr, les mêmes individus peuvent participer à ces différentes activités). Les rixes sont un phénomène qui touche de nombreuses villes concernées mais elles semblent peu jouer dans le contexte spécifique des émeutes 2023. A Banloin+1, il existe des rixes fondées sur des rivalités entre collèges au sein de la ville. Elles sont encore plus violentes entre la ville de P. et la partie de Banloin+1 qui lui est limitrophe. Cependant, elles sont un sujet peu abordé en entretien et lorsque le lien avec les émeutes est évoqué, c'est pour rapporter une suspension provisoire des tensions inter-quartiers et leur orientation vers des cibles communes : la police, puis les commerces. A Banpro+, les rixes sont fréquentes entre les jeunes de cette ville et ceux d'une commune voisine. Cependant ici encore, ce contexte de rixe ne semble pas jouer dans les émeutes (cf. infra, toutefois sur les relations avec les jeunes de Banpro+ et ceux de la ville voisine d'A). On peut cependant faire l'hypothèse que s'il n'y a pas de lien direct entre rixes (ou les embrouilles de quartier) et émeutes, les ressources et compétences liées à l'engagement dans les rixes (force, rapidité, agilité) sont également mobilisées dans les violences collectives. Les problématiques des rixes sont distinctes des émeutes (ce ne sont pas les mêmes oppositions), mais les participants peuvent être les mêmes.

Des nuances doivent cependant être apportées en fonction des territoires. Le cas de Prov+ est ici intéressant. Dans cette ville, le constat est communément admis que « Tout ça était quand même très sous-jacent » (mairie) à la vue du climat de tension des mois précédent le 27 juin 2023. Des événements ont signalé une montée de la tension entre groupes de jeunes hommes en amont des émeutes : un mois auparavant, un règlement de compte particulièrement violent impliquant des jeunes hommes des deux QPV de la ville s'est déroulé devant l'école primaire à l'heure de la sortie d'école. D'autres événements sont venus alimenter une inquiétude certaine parmi la population. Certaines associations ont mentionné le caractère particulièrement préoccupant des trafics de stupéfiants aux Rateaux, vu leur vif développement et les violences associées. Pendant cette période précédant les émeutes de quelques mois, la police a procédé à de nombreuses interpellations « de personnes qui sans doute contrôlaient pour certaines le trafic, et donc il y avait des places à prendre » (Maison de quartier). Notons au passage que Banpro-, caractérisée par une activité émeutière très faible, fut au contraire marquée durant les années qui précédèrent l'été 2023 par des actions policières massives en vue de l'évincement des points de vente. Ces actions furent accompagnées de règlements de comptes sanglants entre les acteurs qui se disputaient les points restants. Pour autant, la ville n'a pas connu d'incident majeur à l'été 2023.

Il apparaît donc que les émeutes de 2023 ont eu lieu dans des communes ayant connu des épisodes de désordres d'intensité diverses (dégradations de bâtiments publics, voitures brûlées, affrontements avec la police, etc.) les années précédentes. Significativement, les villes qui ont été le moins touchées (Banpro- et surtout Prov-) n'avaient été touchées que

par peu d'incidents dans les mois et années précédant les émeutes de l'été 2023. Il faut cependant se garder d'un déterminisme trop étroit : Prov+ a été le théâtre d'émeutes, à la différence d'une autre ville moyenne de province aux caractéristiques démographiques semblables (Prov-), laquelle a elle aussi connu des épisodes semblables moins d'un an après l'été 2023 ; Banpro-, commune de banlieue proche avec des quartiers populaires, n'a eu à subir que de faibles désordres comparée à Banpro+, communes aux traits socio-démographiques similaires, et alors même que l'action policière systématique, depuis de nombreuses années, contre les points de deal locaux a amené un bouleversement profond des activités criminelles sur la commune (et par incidence sur un certain nombre de communes voisines). Ces observations nous conduisent à ressaisir les émeutes de 2023 dans l'épaisseur des situations locales, des tissus relationnels existants dans les quartiers.

2.3. Les territoires des émeutes

La plupart des situations émeutières recensées se trouvent en QPV.

A Prov+, les émeutes ont lieu dans les deux quartiers en QPV. Aux Râteaux, les violences sont localisées en cœur de quartier, dans le périmètre concentrant les principaux bâtiments publics (école, maison de quartier, centre de loisirs). La seule voie d'accès au quartier fut la nuit du 28 juin bloquée par une barricade pour empêcher l'arrivée de forces de l'ordre peu équipées pour ce type de situations, très improbable dans cette ville certes chef-lieu de département, mais peu coutumière des désordres de cette nature (hormis les versements de purin ou les lâchers de bétail devant la préfecture, négociés en amont par les parties prenantes). A Saint Marcel, un groupe de jeunes a tenté de s'attaquer à la maison de quartier située au centre du quartier. L'intervention de figures d'autorité informelles (les « grands frères ») a mis fin à l'assaut et le groupe s'est dirigé vers la zone commerciale située en immédiate périphérie du quartier. La majorité des affrontements se sont déroulés dans ce périmètre. Le jeudi, une autre barricade fut dressée, cette fois à proximité de la piscine municipale, en périphérie de quartier, laissant craindre une extension des violences vers le centre-ville, qui ne s'est finalement pas produite : les émeutiers n'ont pas quitté ce quartier et toute la manœuvre policière a du reste consisté à rester en retrait du quartier pour éviter la provocation à l'affrontement et mieux se déployer, le cas échéant, en centre-ville. .

À Agglocap, la plupart des violences et exactions se sont déroulées dans les quartiers prioritaires du sud de la ville, qui s'étendent sur 400 hectares et comptent près de 50 000 habitants. Plusieurs espaces touchés sont aussi à proximité directe de ces quartiers, notamment dans les rues qui les relient au centre-ville. Les quartiers prioritaires d'autres secteurs de la ville sont aussi le lieu de violences. C'est le cas d'un quartier populaire à l'est où la mairie de quartier a été visée et qui a été le théâtre de plusieurs dégradations/incendies; c'est aussi le cas d'un quartier avec une cité HLM à l'ouest de la ville. Hors des QPV, on note l'attaque de l'Hôtel de Police proche de la mairie de Agglocap (le premier soir), mais très peu de situations émeutières dans le centre-ville, en dehors des grands axes de circulation évoqués plus haut, qui relient les cités au centre-ville. Schématiquement, les émeutes se limitent au sud et à l'est de la ville, elles touchent des quartiers à l'intérieur comme à l'extérieur du périphérique, mais les zones les plus touchées sont des quartiers populaires à l'intérieur du périphérique. Pour finir, entre ces quartiers populaires, on note deux points que l'on pourrait dire « névralgiques » pendant les émeutes,

tous les deux placés sur des gros arrêts du réseau de transports publics : La Porte des Arches pour son rôle d'échangeur entre Meuniers et Gibraltar avec de grosses dégradations la première nuit, puis le Carrefour du Midi pour son rôle central de rond-point entre plusieurs quartiers populaires. Il est lié au départ de la deuxième nuit, mais finalement peu dégradé.

À Agglomini, à l'exception de quelques dégradations, les émeutes sont cantonnées dans les QPV et la très grande majorité se situe dans celui des Huiles. Ce quartier, cœur des émeutes d'Agglomini, a pour particularité d'être enclavé vis-à-vis du reste de la commune : seules quatre rues permettent d'entrer ou de sortir et toute une partie du quartier, bordant un champ, est en fait clôturée par un mur. L'enclavement est cependant relatif : des bus à haute fréquence y circulent, beaucoup d'habitants sont mobiles et c'est le plus grand quartier de la ville. Le centre d'animations situé à l'entrée du quartier a servi de point névralgique les deux soirs : les émeutiers s'y rassemblent et attendent les forces de l'ordre (son parvis est un carrefour) soit pour s'y affronter, soit pour fuir dans le reste du quartier. Il y a des départs de feux sur le bâtiment et des débris brûlés forment des barricades sur la rue qui passe juste en face, l'une des principales rues qui pénètre dans le quartier. L'autre centralité du quartier, à proximité du centre commercial abandonné, est là où l'on trouve l'église et les locaux de l'épicerie solidaire visés la deuxième nuit. C'est aussi là où l'on trouve une antenne de la mairie de Agglomini, elle aussi fermée, et partiellement touchée par les émeutes.

A Banloin+1, le premier soir, les appels à rassemblement ciblent la police et situent le lieu du rassemblement à la gare. Les affrontements commencent là-bas et sont à l'avantage des émeutiers qui prennent par surprise les policiers. Le trajet entre la gare et le commissariat (situé au bout de l'avenue principale) explique que les commerces touchés soient dans (et autour) du centre-ville : l'avenue Émile Zola, les Arcades et l'avenue principale. Ces secteurs se situent au sein du grand QPV Fougères, (36 000 habitants en 2015) qui est fractionné en une myriade de sous-quartiers d'appartenance. Tout au nord de la ville, dans la vieille ville, où un point de deal structuré est réputé avoir une forte influence aux Alouettes (QPV en veille active), nous avons recensé seulement deux événements notables sur la période émeutière. Une intrusion dans une école élémentaire et, tard dans la nuit de la première soirée, un incendie qui touche partiellement la maison de quartier des Alouettes. Cet incendie semble s'inscrire dans un conflit vieux de plusieurs années opposant l'ancienne direction (encore influente) à la nouvelle (recrutée à l'extérieur de la ville).

A Banloin+2, les émeutes éclatent dans les quartiers nord. Mais les événements de juin 2023 se distinguent des précédentes émeutes qu'avait connues la ville par une double innovation. La première tient au rassemblement inter-quartiers qui élève à 250-300 le nombre de protestataires. La seconde est l'équipée menée le samedi 1^{er} juillet hors du quartier pour attaquer l'hôtel de la police municipale, à une vingtaine de minutes à pied du lieu de rassemblement initial, en bordure des quartiers nord.

Pourquoi les QPV sont-ils le théâtre principal des émeutes ? La connaissance du quartier est sans doute déterminante, mais les stratégies policières tout autant, qui consistent essentiellement à contenir, lorsqu'elles le peuvent, les protestataires sur leurs lieux initiaux de rassemblement, qui sont aussi leurs lieux de vie. Les émeutiers évitent certaines parties des villes, à leurs yeux trop aisément contrôlées par les policiers et les

dispositifs de surveillance. Les policiers les retiennent dans leur quartier. Les deux phénomènes se conjuguent pour expliquer une habituelle stationnarité des menées violentes. À Agglomini, le chef des pompiers rappelle que les jeunes qui grandissent aux Huiles sont très mobiles pour se faufiler entre les immeubles... et donc ne pas s'aventurer hors de leurs limites : « moi ayant habité gamin dans le quartier, les flics ils peuvent courir longtemps après moi, ils me trouveront pas ».

Or en 2023, si les QPV furent le théâtre principal des émeutes, elles ne s'y sont pas cantonnées.

A Banloin+1, le regroupement formé en provenance de différents quartiers du nord de la ville est attesté par plusieurs acteurs et élus locaux. Selon le directeur de la PM, la pratique qui consiste à se rassembler en un point unique pour se mettre en mouvement est spécifique aux événements de juin 2023. Lors des émeutes précédentes (2005, 2017), quand bien même l'embrasement s'étendait à plusieurs quartiers, les participants restaient cantonnés à leurs quartiers respectifs. Cette capacité à « y aller en masse » et à « rester ensemble » (selon un responsable de structure sociale) a surpris la plupart des acteurs et élus locaux. À Agglocap, la Place de la Préfecture a constitué une limite : on peut rappeler qu'elle est très centrale, qu'elle ouvre sur les espaces les plus commerçants et les plus riches de la ville. C'est le lieu de départ de beaucoup de manifestations à Agglocap, d'où le rassemblement politique et militant le premier soir, mais c'est aussi un lieu traversé par des barrières et caméras, souvent entouré de camions de CRS et facilement cadennassable par les forces de l'ordre. Il est donc assez logique que les groupes émeutiers, parmi lesquels des militants chevronnés, ne s'y soient pas aventurés lorsqu'ils ont remonté la rue Ferry qui fait le lien entre le quartier des Étals et le centre-ville par exemple.

Il est à noter, mais nous y reviendrons (3. Profils des participants et modes d'organisation), que la circulation entre les quartiers a varié considérablement : parfois avérée, parfois très faible. Elle semble indépendante du contexte local des rivalités. Dans les métropoles, la structure du réseau de transports urbains a en revanche joué un rôle important dans la circulation territoriale des émeutiers. Comme on le verra, cette mobilité limitée des émeutiers résulte également des stratégies mises en place par les institutions qui ont pour une large part contribué à contenir les émeutiers dans les quartiers dont ils sont originaires.

3. Profils des participants et modes d'organisation

Cette partie vise à répondre à quelques questions simples : qui sont les « émeutiers » ? Quels ont été leurs modes d'action ? Derrière une apparente simplicité, ces questions soulèvent des questions méthodologiques et empiriques complexes. Identifier les « émeutiers » est une opération difficile : la plupart des travaux l'ont jusque-là travaillée à partir des personnes interpellées. Or, ceux-ci ne représentent qu'une partie des participants aux émeutes, dont la représentativité est particulièrement incertaine. Par ailleurs, parler d'« émeutiers » induit une conception uniforme : participer aux émeutes dans une logique de pillage et/ou de confrontations. Or, on va le voir, les formes de participation aux émeutes sont nettement plus complexes (allant du témoin filmant les scènes de violence aux jeunes

cagoulés attaquant le commissariat au mortier en passant par la mère de famille volant des biens dans un commerce ou à la jeune femme alimentant les émeutiers en matériel, aperçues par quelques-uns de nos interlocuteurs). C'est cette diversité de modes d'engagements, mais aussi de profils dont nous rendrons d'abord compte (1).

La deuxième question est celle des modes d'action. Par ce terme, nous désignons les formes d'organisation collective des protagonistes des émeutes, c'est-à-dire leurs modes de communication, d'échanges de l'information, mais aussi les équipements dont ils se dotent. Quand une telle question est abordée, affleure rapidement l'enjeu des réseaux sociaux : les émeutes 2023 ont souvent été présentées dans la presse comme étant très fortement cadrées et déterminées par les réseaux sociaux. C'est un point central sur lequel nous reviendrons (2).

Pour aborder ces différentes questions, un rappel méthodologique est nécessaire : nous nous fondons sur des témoignages, sur des récits, et donc sur des sources indirectes avec toutes les limites que nous indiquons en introduction (mémoire imparfaite, effet de disposition et de position). Pour donner plus de consistance et de vraisemblance à notre analyse, il nous a semblé essentiel de nous appuyer sur les témoignages les plus proches du terrain, sur des vidéos et traces matérielles, en essayant autant que se peut de croiser les différentes sources. Pour certains événements, nous pouvons formuler un jugement raisonné retraçant ce qui s'est réellement ou vraisemblablement passé; pour d'autres nous sommes contraints de faire le constat de l'existence de récits divergents.

3.1. Les profils des participants

S'agissant des profils des participants aux émeutes, des variables comme l'âge, le lieu de résidence, l'histoire migratoire ou le genre sont tout à fait centrales, au-delà de ce que l'analyse quantitative confère comme puissance explicative à ces variables lorsqu'elles sont saisies sur l'ensemble de la commune. Notre analyse essaye ici en effet de porter sur les acteurs, alors que l'analyse quantitative tentait des corrélations entre la survenue d'émeutes et une série de données contextuelles. Avant d'aborder cette question, comme cela avait d'ailleurs été déjà noté pour les émeutes de 2005 (Centre d'analyse stratégique, 2006), il faut distinguer plusieurs profils de présence dans l'espace public, qui nous conduisent à prendre de la distance par rapport aux lectures binaires (émeutiers/non émeutiers). Quatre profils se distinguent chez nos interlocuteurs et interlocutrices :

- (a) le jeune non engagé (plus ou moins indifférent, critique ou perplexe à l'égard des actions menées, tout en partageant les motivations de la colère) ;
- (b) le spectateur passif (observe les événements par la fenêtre de son domicile ou sur les réseaux sociaux et les commente au téléphone avec ses amis, ses proches, sa famille) ;
- (c) le spectateur actif (dans la rue au moment des émeutes ; regarde, rit et applaudit, insulte les forces de l'ordre, s'enfuit très rapidement; ne prend part ni aux exactions ni aux affrontements) ;
- (d) le jeune engagé (incendiaire et/ou affrontements avec la police).

Ces catégories sont plus des idéaux-types que des profils étanches les uns aux autres : certains peuvent occuper telle position tel soir, telle autre le lendemain ; d'autres peuvent

endosser plusieurs types de participation au cours de la même soirée. Nous tenterons d'apporter des éléments sur l'âge, le sexe et l'origine territoriale des participants aux émeutes en gardant en tête cette diversité des engagements.

3.1.1. L'incertitude concernant les tranches d'âge

La difficulté à identifier les participants est patente, ce en raison de leur mobilité, du port de vêtements masquant les visages (capuches, cagoules...) et du caractère nocturne des émeutes. Si le cœur du public émeutier semble se trouver entre adolescents et jeunes adultes ; ce constat doit être accompagné de nombreuses nuances. Comme on va le voir, nos témoins ont des appréciations assez différentes de l'âge des participants, qui de plus peut varier en fonction des sites, des heures ou encore des activités.

A Prov+, certains acteurs notent la présence de très jeunes (11-13 ans), quand d'autres soulignent la présence d'individus plus âgés (40 ans), mais la majorité des personnes interrogées s'accordent sur un profil d'hommes jeunes, de 15-20 ans. Selon un médiateur travaillant pour un bailleur social, les individus ayant pris part aux émeutes ne sont pas insérés dans les structures de quartier : trop grands pour le Club Ado, quand la Maison de quartier a un public trop familial.

À Agglocap, la très grande majorité des entretiens s'accordent sur une fourchette de 15 à 25 ans dans la plupart des situations émeutières racontées, avec quelques entretiens évoquant quelques adolescents de 13-14 ans (mais jamais en majorité) et d'autres évoquant des 25-30 ou des trentenaires dans les personnes engagées dans les émeutes (idem, jamais en majorité). Les spectateurs peuvent être plus variés, avec des parents qui regardent de leur fenêtre, sur le pas de porte ou qui étaient au rassemblement au Carrefour du Midi, et quelques enfants ou pré-adolescents à cet endroit aussi. Deux entretiens décrivent une évolution de l'âge des spectateurs comme des émeutiers au fil des situations et de l'arrivée de la nuit : la situation émeutière autour du supermarché pillé le 2e jour fait fuir les pré-adolescents et les parents et quand la nuit tombe, il ne reste que des 16-25 (et plus) dans les émeutiers engagés. Dans les données, les professionnels les plus proches des jeunes sont bien mieux à même de juger l'âge des émeutiers : en entretien, un cadre de la ville parle de « 13-15 ans » lors de l'incendie de la mairie de quartier, en se fondant sur les images captées par des caméras de vidéo-surveillance. Toutefois, des personnes sur place qui connaissent les jeunes engagés dans l'incendie expliquent qu'ils ont plutôt 17-20 ans. Ainsi, il y a un « effet de réel » de la caméra qui se trouve contredit en pratique. De même, en fonction des situations, l'âge se précise : dans le même entretien avec un acteur de la municipalité, un récit généraliste commence par évoquer des 15-25 ans et l'attaque de l'hôtel de police municipale (tard la première nuit) regardée sur les caméras ne semble pas contredire les âges. Or, lorsqu'on passe au récit de l'audience des quatre personnes arrêtées pour ce fait, elles ont finalement entre 18 et 29 ans. Plus généralement, plusieurs participants aux entretiens reconnaissent le flou des âges entre morphologies parfois supposées « évidentes » et d'autres d'estimation plus difficile. De nombreux acteurs rappellent surtout le rôle des capuches/cagoules et plus généralement de l'obscurité, qui empêchent d'appréhender les visages. Autre piste sur le flou des âges : deux entretiens confirment que les militants présents à Agglocap dans plusieurs situations émeutières sont parfois bien plus vieux que les participants issus des quartiers populaires, mais étant plus habitués et équipés

(cagoule, lunettes et masque anti-gaz etc.), ce sont les plus jeunes des émeutiers qui ont tendance à être identifiés - y compris ensuite par les services répressifs, sur analyse des images en provenance des CSU.

À Agglomini, quand il s'agit de désigner les jeunes émeutiers dans les rues, les fourchettes d'âges varient selon les interlocuteurs : le chef de la PM qui était sur place parle de participants ayant entre 17 et 22 ans en se fondant sur leur corpulence. Le chef des pompiers place la moyenne d'âge à 20 ans, et le chef du CLSPD à l'époque parle d'âge très variables entre 14 et 30 ans. Lors des entretiens avec des acteurs travaillant ou vivant au Huiles, on nous parle principalement de jeunes « au-delà de 20 ans » et d'une majorité de majeurs.

A Banloin+1, le maire et l'adjoint à la prévention, qui ont assisté à des moments émeutiers, estiment dans un même sens les âges des émeutiers le premier soir : entre 15 et 20 ans pour la majorité. Le second précise que quelques adultes étaient présents (+ de 30 ans) et donnaient des instructions tout en galvanisant les 15-20 ans qui étaient en première ligne des affrontements, ce qui est corroboré par le commissaire divisionnaire. Une enquêtrice, vice-présidente d'une association de parents d'élèves, qui a vu les vidéos prises par des habitants, rapporte que les plus jeunes restaient à l'écart et que c'étaient ceux qui avaient la vingtaine qui tiraient au mortier et brûlaient des voitures et des poubelles. Le second commissaire, présent à partir du deuxième soir, affirme que dans la masse, seule une minorité expérimentée agit sur le mobilier urbain et contre la police. Selon plusieurs acteurs municipaux et associatifs, à partir du deuxième soir, la population active est beaucoup plus nombreuse, recrutant dans des tranches d'âges plus diverses : selon l'adjoint à la prévention, on passe d'une centaine à plusieurs centaines de participant.es, renforcés par des groupes de collégiens qui sortent alors pour assister aux événements.

Dans la ville de Banloin+2, l'âge varie entre 12-15 et 14-40 ans selon les interlocuteurs : la responsable du pôle prévention de la délinquance, qui rapporte les propos de la police nationale, évoque des « mineurs âgés de 12 à 15 ans ». Cette estimation corrobore celle d'un élu de l'opposition qui parle de « mineurs de 15 ans, voire moins », mais tranche avec celles d'autres acteurs locaux. Les émeutiers auraient eu entre 12 et 24 ans pour le maire et sa première adjointe, 13 à 20 ans pour le responsable d'un club de foot, 12 à 20 ans pour la cheffe opérationnelle du CSU et 16 à 25 ans pour son responsable, le directeur de la police municipale. Pour d'autres encore, il n'y a pas de profil d'âge particulier. Le responsable d'une structure sociale évoque une tranche d'âge beaucoup plus large allant de 14 à 40 ans.

A Banpro+, les estimations varient également selon les acteurs et élus locaux. Le maire évoque des mineurs âgés « de 14 à 16 ans ». Cette estimation corrobore celles de deux responsables d'associations de prévention spécialisée dont l'un situe l'âge des émeutiers entre « 12 et 17 ans » et l'autre entre « 14 et 16 ans ». Cette tranche d'âge est jugée par un responsable d'un club de prévention spécialisée comme étant l'une des plus difficiles. C'est durant l'adolescence que « les gamins sont les plus fragiles et les plus susceptibles de participer aux rixes et aux violences urbaines ». Toutefois ces estimations tranchent plus ou moins nettement avec celles formulées par d'autres acteurs locaux. Selon un adjoint au maire, les émeutiers sont composés d'adolescents, mais aussi de personnes plus âgées (20-

30 ans). Quant au directeur du centre social du quartier Violon, il situe « la majorité » des émeutiers « entre 13 et 17 ans », tout en mentionnant la présence de « quelques gamins de 8 ou 9 ans, mais très peu » et de quelques jeunes majeurs âgés de « 19-20 ans ». Enfin, un animateur d'une association d'aide aux devoirs et habitant du même quartier estime que les émeutiers étaient essentiellement composés de jeunes âgés « de 20 à 25 ans ».

Enfin à Banpro-, tous les répondants mentionnent la présence de mineurs. Le directeur de la police municipale évoque des émeutiers « très jeunes, entre 13 et 16 ans ». L'équipe de médiateurs réalise exactement la même estimation, à l'instar d'un adjoint au maire qui situe dans cette tranche d'âge les jeunes issus du quartier dont il est l'élu référent. Selon lui, les jeunes qui étaient dehors tard le soir avaient principalement entre 15 et 16 ans, accompagnés de quelques pré-adolescents, moins nombreux, plutôt âgés de 13 ans. Une chargée de mission de prévention corrobore ces estimations, tout en introduisant la participation de jeunes majeurs. Les émeutiers seraient principalement des adolescents (14-16 ans) entraînés par de jeunes adultes (25 ans). En relation avec un certain nombre de jeunes hommes sur l'application Snapchat, elle consulte attentivement ce réseau social au moment des émeutes. Or, un soir, elle intercepte les messages « d'un jeune papa de 25 ans » qui cherche à rassembler les jeunes de son quartier (« allez, on se regroupe »). La présence de jeunes majeurs est également mentionnée par le chef de la police municipale. Selon lui, les émeutiers auraient été composés de mineurs et de jeunes adultes, âgés de 20-22 ans.

3.1.2. La place variable, mais généralement marginale, des jeunes femmes

Dans les différentes communes, l'écrasante majorité des participants aux émeutes sont de jeunes hommes. On note cependant la présence de jeunes femmes, dont l'importance et le rôle varient en fonction des sites et des heures.

À Agglocap, plusieurs femmes sont présentes parmi les personnes engagées : au-delà de la manifestation conventionnelle du premier jour, on trouve des militantes aguerries dans le rassemblement au Carrefour du Midi ou dans la flambée au quartier des Étals, mais aussi des jeunes femmes moins familières de ce type de rassemblements et des lycéennes. Concernant ces dernières, un acteur relate quelques tentatives d'incendies de poubelles, mais aussi leur disparition dès que les forces de l'ordre dispersent le pillage en cours du grand supermarché. Comme pour l'évolution des âges au fil de cette deuxième nuit (le jeudi), il semble qu'on trouve de moins en moins de jeunes femmes au fil de l'émeute (hors militantes). Sur les nuits suivantes, les acteurs interviewés parlent de profils essentiellement masculins et sur toute la séquence émeutière, c'est bien une grande majorité d'hommes que l'on repère.

A Banloin+1, les témoignages convergent vers une participation périphérique des filles au cours des événements : en étant dehors et en filmant les émeutes, en étant des relayeuses d'information sur les réseaux sociaux ou pour acheminer du matériel. Dans l'agrégat d'émeutiers que le second commissaire observe, il repère des femmes, mais peu nombreuses. Leur présence et leur implication dans la logistique du matériel ou dans la galvanisation des passages à l'acte sur des dégradations est relevée par plusieurs autres enquêtés. Deux jeunes femmes sont interpellées après un pillage dans un magasin le premier soir, vers 4h du matin.

Le propre de ces témoignages est une certaine indétermination du public ayant « participé » aux émeutes, avec toute la prudence qu'il convient de réserver à cette notion de participation. Cette indétermination est bien sûr due aux conditions dans lesquelles se déroule ce type d'événements (de nuit, avec des acteurs masqués ou cagoulés, qui ne proviennent pas nécessairement de la commune, dans des conditions d'observation qui exposent au danger), mais aussi au fait que les traits des participants sont sans doute moins singuliers que ceux des auteurs « ordinaires » d'infractions. Si l'on prend pour référence le rapport de la protection judiciaire de la jeunesse sur l'ensemble des mineurs déferés du 27 juin au 7 juillet, leur profil sociologique se distingue certes de celui des mineurs en population générale, mais est beaucoup moins singulier que celui des mineurs habituellement déferés, notamment en matière scolaire, parentale, sociale (D-PJJ 2023). En prenant en compte toute l'étendue de comportements que recouvre la notion de « participation à l'émeute », il est plausible que le profil des participants ne se distingue pas considérablement du profil des jeunes hommes résidant dans les quartiers politiques de la ville en France.

3.1.3. La provenance des émeutiers, une question disputée

Cette question de l'origine territoriale peut être découpée en deux sous-questions. L'une concerne l'origine infra-communale : il nous semble ici que la plupart des jeunes engagés dans les émeutes l'ont été à l'intérieur de leur quartier, même si l'on peut trouver des témoignages de mobilité inter-quartiers (a). La seconde concerne l'origine extra-communale des émeutiers : la question est intéressante, parce qu'elle est très portée par des responsables locaux enclins à voir dans les émeutes le fait de personnes extérieures à la ville (b).

3.1.3.a. Les logiques inter-quartiers

Beaucoup de rumeurs ont circulé concernant les alliances ou oppositions entre quartiers au sein d'une même ville. Conformément au répertoire traditionnel des émeutes urbaines en France, les émeutiers agissent dans leurs quartiers de résidence. Il existe cependant des mobilités entre quartiers, qui peuvent expliquer que certains quartiers sont touchés et d'autres ne le sont pas : les individus habitant ces quartiers vont participer aux violences ailleurs. A Prov+, un président d'association se souvient que les autres quartiers de Prov+ s'organisent dans la journée du 28 juin pour se retrouver à Saint Marcel. Dans une autre petite cité HLM de la ville par exemple, le groupe qui souhaite, dans un premier temps, initier des violences sur le quartier, pour ensuite décider de rejoindre Saint Marcel, représente 5-6 personnes de 14-18 ans. Toujours à Prov+, un président d'association rapporte une anecdote confiée par des amis présents lors des émeutes de Saint Marcel le soir du 27/06 :

J'ai eu un écho comme quoi (...) le soir, eux ils étaient dehors, sans forcément casser, ils étaient spectateurs, et ils ont vu deux mecs, deux gars, qu'ils connaissaient pas, qui n'habitaient pas à Saint Marcel, qui a priori n'habitaient dans aucun quartier, et qui étaient venu pour casser, pour casser, et ils leur ont dit de partir, et ils sont partis ».

Si les individus ayant raconté cette anecdote sont dans la rue, ils l'étaient en simples spectateurs des événements violents ; tout en conservant une autorité sur ces événements, puisque renvoient du quartier des individus qu'ils ne connaissent pas.

3.1.3.b. Les extérieurs à la ville

La place des « extérieurs » (des « adultes », des « politiques » de « type black block », de « jeunes de villes voisines ») est souvent soulignée par les acteurs politiques locaux, qui mettent ainsi en avant, implicitement ou explicitement, la quiétude des jeunes de leur ville. Le vrai le dispute au faux : les « extérieurs » peuvent être présents juste certains jours et dans certaines villes. Souvent, plus les entretiens sont conduits auprès d'acteurs travaillant ou habitant dans les quartiers touchés par les émeutes, moins on parle de ces fameux « extérieurs ».

A Agglomini, la maire et le chef de la PM parlent de gens qui « viennent d'ailleurs », comme des « blacks blocs » qui viendraient déstabiliser la ville selon la Maire, ou comme des « extérieurs » « très organisés » et mélangés aux locaux selon le chef de la PM qui était sur place les deux soirs (voir encadré dans l'introduction). D'autres entretiens font état de rumeurs : on parle d'une ou deux « voitures » qui auraient débarqué ou bloqué les rues lors de la seconde nuit. Le chef du CISPD et du pôle prévention/jeunesse met en doute ce discours en expliquant que tous les lieux dégradés sont facilement rejoints à pied. Pour lui, ce sont principalement des habitants d'Agglomini qui sont parmi les émeutiers. De fait, la plupart des entretiens, y compris ceux avec le chef de la PM et le chef du CLSPD, mentionnent que des habitants ont reconnu des jeunes qui ont attaqué le centre d'animation ou l'épicerie solidaire. Quelques entretiens suffisamment précis nous amènent à dire que s'il y a pu y avoir des jeunes d'autres quartiers d'Agglomini et marginalement d'autres villes, ceux-ci étaient minoritaires parmi les émeutes aux Huiles et certainement pas les meneurs. Tout d'abord, un jeune habitant du quartier, spectateur la deuxième nuit (ayant notamment fait le tour du quartier en voiture cette nuit-là et ayant filmé les différentes scènes), explique qu'à « 98% » ce sont des jeunes des Huiles parmi les émeutiers, qu'il connaît personnellement pour la plupart. Son récit tranche avec les autres acteurs sur ce qui s'est passé à l'épicerie solidaire : les émeutiers l'ont non seulement saccagée et volé des vélos, mais ils ont aussi distribué des denrées de l'épicerie sur le parvis au profit des familles du quartier... Lors de cet épisode, des habitants se servent, d'autres insultent les émeutiers, d'autres enfin essaient de les dissuader, surveillent ou attendent qu'ils quittent les lieux (cas du jeune en question). Les émeutiers ont fui après avoir enclenché l'incendie (ils se savaient observés, mais ce serait le départ d'incendie et la fumée qui les fait fuir), mais en tout état de cause il ne s'agit donc pas d'une attaque menée par des « extérieurs » à la ville qui auraient fui face aux réactions indignées des habitants, comme évoqué dans l'entretien avec la maire. Deuxième élément : les travailleurs du centre de loisirs connaissaient une partie des jeunes qui l'ont attaqué dès le premier jour. Comme l'explique une travailleuse du centre très affectée par l'attaque qu'elle a découverte le lendemain : « c'est des gens du quartier qui ont détruit ». Le lendemain de la première nuit d'émeutes, lors d'une réunion des éducateurs au centre de loisirs, le chef du service jeunesse propose d'aller à la rencontre des jeunes et de faire de la prévention en rue le soir-même. Une discussion collective se déroule, conclue par un vote à main levée : les animateurs et éducateurs décident de ne pas prolonger leur service le soir, et ne pas faire du travail de rue. L'un des motifs de refus est que les animateurs/éducateurs

qui sont également habitants veulent conserver leur posture d'accueil, quel que soit le public : ils ont leur idée quant à ceux qui ont attaqué, ils se doutent qu'ils sont locaux et ils ne veulent pas avoir plus d'informations sur les individus, afin de ne pas rompre la confiance avec eux ni bouleverser le travail déjà engagé avec eux, ni réagir dans l'émotion. L'affaire locale de confrontation et de voiture brûlée au centre social d'animation en 2018 fait également craindre des représailles à un membre de l'équipe : c'est aussi pour cette raison qu'il a refusé un entretien avec nous. Autrement dit, plusieurs entretiens convergent vers l'idée qu'il y a eu peu de mobilité intercommunale dans les émeutes à Agglomini : la rumeur quant aux « extérieurs » permet de protéger les émeutiers et le quartier tout entier (notamment quelques habitants ayant profité des biens de l'épicerie ou les jeunes que l'on connaît sous un autre jour). Il y a pu avoir quelques circulations entre Agglocap et Agglomini, mais l'idée suivant laquelle les meneurs ou les groupes émeutiers seraient passés d'un lieu à l'autre ne résiste pas aux entretiens menés.

A Banloin+1, la plupart des enquêtés s'accordent sur la place importante parmi la population émeutière d'habitants venant des villes limitrophes surtout le premier soir, mais aussi d'émeutiers venant de loin (ce que corrobore le fichier des mains courantes concernant la majorité de la population interpellée), là où le commissaire en charge de la sécurité publique estime que les émeutiers des deuxième et du troisième soir se sont essentiellement déplacés au sein de leurs secteurs d'appartenance. Le premier soir les émeutiers se sont rassemblés au niveau de la gare (lieu de rassemblement en vue de « casser du bleu ») pour se rendre ensuite à pied jusqu'au commissariat. Après cette première nuit, le tram qui relie la gare au centre-ville ne circule plus du fait des incendies qui ont fait sortir les rails de leurs gonds, ce qui a dû limiter la mobilité émeutière les jours suivants. Ces premiers éléments renforcent la thèse qui domine parmi les acteurs de la ville : le premier soir, il s'agissait d'émeutiers extérieurs qui visaient la police et le commissariat tandis que les deux soirs suivants, il s'agissait surtout d'émeutiers locaux visant les commerces.

A Banloin+2, selon deux élus communaux, tous les émeutiers sont issus des quartiers de la ville, là où pour d'autres, certains émeutiers auraient pu provenir de l'extérieur. Le responsable d'un club de foot soutient cette seconde hypothèse : « on n'est pas sûr que ce soit des gamins du quartier. On a vu des jeunes arriver, parfois en voiture ». Pour lui, des black blocks auraient également pu participer aux émeutes, aux côtés des jeunes des quartiers. Cette hypothèse est également avancée par le responsable d'une structure sociale : « les black blocks n'étaient pas loin des émeutes ». Toutefois ces enquêtés restent très flou sur le rôle potentiellement joué par ces groupuscules et sont systématiquement dans l'incapacité d'étayer l'hypothèse de leur participation

A Banpro+, l'exemple le plus probant est la rumeur selon laquelle les jeunes de Banpro+ et de la commune voisine se seraient ligués durant les émeutes alors qu'ils s'affrontent régulièrement par ailleurs dans le cadre de rixes. Certains acteurs locaux défendent cette assertion, tout en la qualifiant « d'improbable » (responsable du service jeunesse). Selon le responsable du service jeunesse, les jeunes de ces deux communes étaient « tous ensemble contre les policiers » alors même qu'ils étaient en rixe quelques semaines avant ». Cette hypothèse est également jugée crédible par la commissaire de police. Selon elle, les jeunes des deux villes auraient pu organiser une trêve le temps des émeutes pour s'allier contre cet ennemi commun que sont les forces de l'ordre. En revanche,

cette rumeur suscite le scepticisme d'autres enquêtés. Le responsable d'une association de prévention spécialisée déclare avoir entendu parler de « l'alliance des jeunes de Banpro+ et d'A. ». Mais il n'est « pas du tout sûr » qu'un tel rassemblement ait eu lieu : « sur le terrain, aucun jeune ne confirme ça ». Selon lui, le fait est d'autant plus improbable que les rixes avaient repris depuis quelques semaines. Enfin, le responsable du service Prévention & Médiation rapporte lui aussi avoir eu « oui-dire » de ce regroupement. À l'instar du travailleur social, il se dit très sceptique face à une telle association. Mais, plus intéressant encore, sa version de la rumeur diffère de celles rapportées par la commissaire de police et le responsable du service jeunesse. Ici, les jeunes des deux communes ne se seraient pas rassemblés pour attaquer les policiers, mais pour incendier le centre social de la commune voisine.

À Banpro-, l'origine des émeutiers suscite également beaucoup d'interprétations et conjectures. Ainsi, l'attaque de la mairie aurait été le fait d'émeutiers en provenance d'autres communes. Selon le chef de la police municipale, ce constat serait confirmé par le profil des interpellés : « beaucoup de personnes n'habitaient pas la commune ». Les émeutiers à Banpro- proviendraient donc « majoritairement » de l'extérieur, refoulés par les forces de l'ordre depuis cet « extérieur » séparé de la ville par un pont. Cette hypothèse est largement partagée par deux adjoints au maire. Le premier déclare que les jeunes impliqués dans l'attaque de la mairie venaient d'autres communes, voire d'autres départements franciliens. Le second – qui a suivi les jeunes du quartier du vieux Banpro- jusqu'à l'hôtel de ville – déclare de façon étonnante ne pas avoir reconnu la plupart des jeunes présents. Pour l' élu, les émeutiers étaient plus âgés (environ 18 ans) que ceux du quartier du vieux Banpro- et en conclue que ces jeunes pouvaient venir d'autres quartiers de la ville, voire d'autres villes. Ces récits plus ou moins circonstanciés sur ce groupe de jeunes extérieurs s'inscrivent dans un narratif plus général, sur la commune, selon lequel les efforts de proximité et de dialogue de la municipalité avec « les jeunes » et « les familles » ont contribué à la paix générale. Selon eux, les jeunes de la commune n'avaient aucune raison de protester contre la mairie, encore moins de porter atteinte à ses bâtiments. Une responsable d'un service de prévention est allée jusqu'à nous expliquer que des jeunes réunis le samedi midi (!) en vue d'exactions se seraient laissés convaincre par les agents de prévention qu'il leur était plus profitable de venir sur la place devant la mairie écouter le discours que le maire allait tenir sur les événements de Nanterre (un discours condamnant fermement le tir policier) et que les jeunes ont donc remis leurs projets pour écouter la parole de leur maire - un témoignage que notre observation de cet événement municipal, au moment où il se tenait, ne permet pas de corroborer le moins du monde. De surcroît, d'autres enquêtés donnent à entendre des voix divergentes. Le directeur de la police municipale pense que la plupart des émeutiers provenaient de Banpro-, en raison de l'interruption des transports collectifs : « ceux qui étaient encore là à minuit étaient de Banpro- ». Par ailleurs, des exemples témoignent de l'implication d'habitants. En relation avec plusieurs jeunes d'un QPV de la commune sur l'application Snapchat, une chargée de mission affirme avoir vu circuler parmi eux des messages visant explicitement la mairie (« on va à la mairie, on brûle tout »). Enfin, les interpellations réalisées par la PN (environ une vingtaine) laissent apparaître une très large majorité de participants locaux : seuls deux ou trois étaient issus du département voisin.

En conclusion, si l'on observe des mobilités inter-quartiers, celles-ci demeurent rares et de brève durée. De la même façon, si l'on ne peut nier l'existence de protagonistes venant

d'autres villes (comme par exemple à Banloin+1 le premier soir, en profitant des transports publics), ces incursions restent une exception, en dépit des discours tenus par certains acteurs, souvent à distance du terrain.

3.2. Mobilisations et organisation des participants

Une logique dominante a été le caractère très fluide des rassemblements, dont la taille a considérablement varié en fonction des villes mais aussi des contextes (et des cibles visées). Les réseaux sociaux ont bien évidemment joué un rôle tant dans la mobilisation que dans la coordination et la mise en images des émeutes. Plus généralement, c'est une logique d'auto-organisation, sans préparation en amont, qui a prévalu, ce qui n'exclut pas, sur un nombre limité de lieux, une ingénierie de l'émeute assez poussée.

3.2.1. La grande fluidité des rassemblements

On a identifié de gros rassemblements (plusieurs centaines de personnes) tout comme de plus petits rassemblements avec des groupes qui se dispersent et se reforment au fil des situations, parfois provoquées par deux ou trois personnes seulement (pillage, départ de feu). Et leur taille et dynamique sont très variables en fonction des moments d'une même soirée. L'appréciation par les émeutiers (ou les candidats à l'émeute) des risques tactiques est décisive.

A Prov+, les ordres de grandeur relatifs à la participation émeutière varient énormément. Le 28 juin, à Saint Marcel, une cinquantaine de personnes sont réunies dans la rue en petits groupes éparées en fin d'après-midi, et les affrontements regroupent, au milieu de la nuit, entre 40 et 80 personnes. Le deuxième soir, certains acteurs décrivent des émeutiers plus nombreux (Président d'association), plus jeunes (responsable de mairie de quartier), et mieux organisés (Commissaire PN). Sont présents sur la voie publique des personnes participant aux violences, mais aussi des spectateurs. Aux Râteaux, quand le centre de loisirs brûle, les acteurs décrivent entre 20 et 40 personnes dans la rue.

À Agglocap, le premier rassemblement du mercredi à l'appel de différentes organisations politiques semble réunir 300 personnes. Pour la nuit de mercredi à jeudi, à Meuniers, vers 23h, on parle d'environ 50 personnes, probablement peu de gens des Étals, mais surtout des jeunes de Meuniers et de Gibraltar : c'est l'incendie à aux Arches, le pillage d'un petit supermarché Casino, etc. Pour l'attaque de l'hôtel de Police plus tard dans la nuit par un autre groupe (quartier de la Mairie de Agglocap), on parle d'une dizaine de personnes. Pour la séquence du jeudi qui démarre au Carrefour du Midi et se déplace ensuite dans le quartier des Étals, le rassemblement public dépasse les 300 personnes venues de plusieurs quartiers vers 19h. Ce décompte inclut des spectateurs mais exclut les rassemblements de l'autre côté de la place, à Gibraltar du côté du commissariat central, sur lequel nous n'avons pas d'estimation. Ensuite, des petits groupes se dispersent et se reforment au fil des situations. Au moment de l'incendie de la Mairie de Quartier vers 22h30, on parle d'environ 50 personnes. Plusieurs entretiens mentionnent différents groupes entre 5 et 20 personnes qui sont aperçues aux Étals tard dans la nuit (cf. courses-poursuites). On compte donc à Gibraltar une centaine de personnes sur les premiers rassemblements (incluant des spectateurs), mais les groupes engagés dans des barricades et des confrontations sont plutôt

de l'ordre de 40-50 personnes les deux premières nuits. Les jours suivants, les ordres de grandeur sont moindres et plus flous. Un groupe formé en partie de militants aguerris affronte la police aux Étals, un petit groupe de 5 à 10 personnes sont à Adriatique autour de la Mairie de quartier, des petits groupes sillonnent Meuniers. À Gibraltar, des petits groupes observés sont de 5 à 10 personnes vendredi, et les derniers jours il n'y a plus que des petits groupes. Il faut noter que dès la deuxième nuit et même pendant la journée, plusieurs faits se déroulent à deux ou trois individus, voire un seul : c'est le cas de certains pillers qui se rendent rue Ferry après l'émeute, le cas d'un bris de vitre sur un collège, le cas des départs de feu sur une salle de concerts à Gibraltar, etc.

À Agglomini, les ordres de grandeur décrivent entre 30 et 50 émeutiers. Le chef du CLSPD propose une fourchette entre 15 et 30 individus, le chef de la PM, qui était sur place, parle d'une cinquantaine de personnes mais évoque des jeunes qui peuvent se déplacer d'une barricade à une autre le premier soir (principe des accès bloqués dans le quartier). Le jeune associatif et habitant qui était sur les lieux le deuxième soir confirme l'idée de 30 à 50 personnes avec un « grand groupe » qui se déplace ensemble entre les cibles. Ces descriptions correspondent à la physionomie différente entre les deux nuits, d'abord un blocage du quartier réussi qui suppose de tenir plusieurs points et ensuite un déplacement en fonction des avancées des polices et secours ainsi que des cibles disponibles. La vidéo du groupe émeutier que le jeune de 20 ans montre en entretien évoque bien moins de 50 personnes, mais effectivement plus d'une vingtaine sur la deuxième nuit

A Banloin+1, les témoignages des acteurs sur place (adjoint au service prévention, ex-commissaire, maire) convergent pour estimer entre 100 et 200 émeutiers le premier soir, concentrés sur l'assaut du commissariat, et qui ont commis des dégradations tard dans la soirée avec quelques pillages alors que les policiers étaient bloqués dans la défense du commissariat. A partir du deuxième soir, le volume augmente de plusieurs centaines qui se déplacent par groupes de plusieurs dizaines, et il y a un élargissement de la population au niveau de la fourchette d'âge et du volume. Les émeutiers sont donc plus nombreux sur Banloin+1, ils passent d'une centaine à plusieurs centaines, renforcés par des groupes de collégiens qui sortent ce soir-là pour assister aux événements.

A Banloin+2, le vendredi 30 juin, environ 50 émeutiers caillaient des policiers municipaux lors d'une intervention à l'Aviatrice. Le lendemain, approximativement 150-200 émeutiers incendient le centre technique municipal. Vers minuit, 250-300 émeutiers en provenance de tous les quartiers nord se donnent rendez-vous à la cité de l'Union avec l'intention d'attaquer le bâtiment de la police municipale.

A Banpro+, il est souvent question dans les entretiens de 300 personnes ayant participé aux émeutes, mais elles ne se sont jamais retrouvées à un même moment dans un même lieu. Il s'agit plutôt d'une estimation du nombre d'individus participant aux émeutes sur le territoire communal au pic d'intensité de l'événement. Lors de la seconde attaque du commissariat, le mercredi 28 juin, les policiers évaluent à 30 ou 40 personnes le nombre total d'assaillants. De même, la centaine d'émeutiers résidant au Violon se compose de plusieurs groupes de quelques dizaines d'individus qui semblent rarement rassemblés, y compris au sein du quartier : « *lorsqu'on sortait le soir, on rencontrait des groupes de jeunes cagoulés* » (selon l'animateur d'une association d'aide aux devoirs). Ce constat est corroboré par le

directeur du centre social qui déclare être « passé tous les soirs dans le quartier pour regarder ce qu'il se passe ». Il s'étonne de ne pas avoir rencontré de groupes composés de nombreux individus : « j'ai pas vu de jeunes vraiment regroupés par plusieurs dizaines à un endroit statique en attente d'affrontements. Je voyais 4 ou 5 jeunes qui étaient là, qui dégradait, qui mettaient le feu et hop, ça se dilapide, c'était très très mobile... au Violon en tout cas ». Les rassemblements plus importants ont toutefois lieu lors des interventions policières. En sous-effectifs et par manque de munitions, les policiers et les pompiers sont dans l'obligation de reculer face à un trop grand nombre d'émeutiers lors d'une intervention au Violon. « On a vu des voitures de policiers s'enfuir avec des jeunes qui courent derrière » (responsable du service jeunesse).

A Banpro-, selon les heures et les lieux, les regroupements sont de taille et de nature différentes. Au sein des quartiers, les veilleurs improvisés mentionnent des groupes dont les effectifs varient entre 5 et 20 personnes. Dans ce cas, l'interconnaissance est le ciment principal des regroupements (de petits groupes composés de jeunes issus d'un même quartier). En parallèle, des rassemblements plus importants et plus hétérogènes ont lieu dans le centre-ville. Selon la PM, une cinquantaine d'émeutiers occupent le carrefour central le mercredi 28 juin et une centaine se regroupent devant la mairie le lendemain. Réalisées par le directeur et le chef de la police municipale, ces estimations tranchent assez nettement avec celles d'autres enquêtés. L'équipe de médiateurs, un élu et la police nationale estiment de 20 à 30 le nombre d'émeutiers lors de l'attaque de l'hôtel de ville (le jeudi 29 juin). Ce même élu insiste toutefois sur la difficulté que représente cet exercice de comptage en raison du degré d'implication très variable des personnes en présence : « il y avait des personnes qui observaient, d'autres qui construisaient des barricades, et d'autres qui tournaient autour de la mairie ».

Cette dernière citation est importante en ce qu'elle constitue un utile rappel à la prudence : les participants aux émeutes sont difficiles à dénombrer parce qu'ils peuvent avoir des modes d'implication extrêmement changeants au cours d'un même épisode.

3.2.2. La place des réseaux sociaux

Le rôle déterminant des réseaux sociaux dans la diffusion des émeutes revient dans de nombreuses analyses. Ainsi, M. Oberti et M. Guillaume Le Gall écrivent :

Il apparaît crucial à la fois du point de vue de l'organisation des rassemblements, des affrontements avec la police, du repérage des cibles de dégradation, de destruction et de pillage, mais aussi pour le ravitaillement en mortiers. Ils constituent également le support par excellence de la mise en scène des émeutes et de leur diffusion à une large échelle (2024, p. 3).

C'est un constat que confirment largement nos analyses locales. Trois dynamiques rendent compte des effets des réseaux sociaux (RS) :

3.2.2.a. La vidéo du tir mortel et la mobilisation initiale

La vidéo de la mort de Nahel et surtout la bande-son qui l'accompagne, dont il est immédiatement dit dans les vidéos en circulation qu'il laisse entendre une intention de tir par le policier (de type : « je vais te shooter »), laissent peu de place au doute quant à la

nature criminelle du geste. Sa circulation très rapide sur les réseaux et le fait qu'elle contredit la version officielle vient alimenter une colère immédiate. Comme on le verra plus bas, les expressions collectives relèvent de la colère (Oberti, Guillaume Le Gall, 2024).

A Prov+, par exemple, selon un président d'association, dans l'un des quartiers prioritaires de la ville, la circulation de la vidéo déclenche, à Hilarde, de l'émotion et de la colère chez l'ensemble de la population. Face aux vidéos de violences dans le reste de la France le 27 au soir, ce dernier constate de la joie chez les habitant·es, et se souvient d'un « nombre illimité de vidéos, on tombait jamais deux fois sur la même », sur X (ex-Twitter) et Snapchat.

A Agglomini, l'entretien avec un jeune habitant spectateur explique qu'il a vu la vidéo de Nahel Merzouk sur les réseaux sociaux et qu'il n'était donc pas surpris qu'il y ait des émeutes à Agglomini (il « savait à quoi s'attendre »). En revanche, il a concrètement découvert et suivi les émeutes le deuxième soir en revenant chez lui en voiture et non en voyant des échanges sur les RS.

3.2.2.b. Réseaux sociaux, mobilisation et coordination opérationnelle des émeutiers

Dans plusieurs villes, les appels à rassemblement qui ont circulé désignaient un point de rassemblement, une heure et une cible. Leur diffusion s'est faite sur deux modes : un public et un privé. Le mode public relève des publications visibles par tous, comme sur TikTok et Twitter ou alors par la création de « stories » Snapchat. Le mode privé de circulation consiste à communiquer les appels à rassemblements via des groupes restreints d'utilisateurs : des groupes déjà existants ou des groupes créés ad hoc.

Par ailleurs, lors des événements, les émeutiers peuvent se géolocaliser et se regrouper très rapidement, y compris après dispersion, via des comptes publics créés anonymement (souvent supprimés post hoc) et Snapmap. A Banloin+2, le vendredi 30 juin, premier soir d'émeutes, ce sont sur des applications telles Snapchat et Telegram que des messages sont envoyés pour indiquer des lieux où se retrouver selon le responsable d'une structure sociale. Les cartes en temps réel de l'application Snapchat, qui géolocalisent les contacts et indiquent à partir de codes couleur les concentrations d'individus dans l'espace, permettent aux révoltés / protestataires de se regrouper très rapidement, y compris après avoir été dispersés par les forces de l'ordre. Les réseaux sociaux ont clairement joué dans les rendez-vous publics ou dans le suivi de certaines dégradations en direct, mais aussi dans l'entretien d'amitiés qui aident la mobilité inter-quartiers (par ex. aller voir ce qui se passe dans le quartier d'un copain avec qui on est en lien sur Snap/Insta etc.).

A Banloin+1, le directeur adjoint de la prévention de la ville pointe une difficulté nouvelle avec ces émeutes qui ont vu les mobilités des participants évoluer : il oppose un « avant » où les groupes se constituaient au sein de leurs quartiers d'appartenance et devaient ensuite se déplacer jusqu'au lieu de conflit, ce qui facilitait leur repérage et donc la prévention du conflit, avec un « maintenant » où l'usage des réseaux sociaux leur permet de se déplacer en petits nombres et de se constituer en groupe directement sur le lieu de conflit, ce qui complexifie fortement leur travail de repérage et de prévention des conflits lorsque les agents n'ont pas accès aux échanges numériques des émeutiers.

A Banpro-, une chargée de mission raconte avoir été en contact avec des jeunes d'un QPV sur le réseau social Snapchat. En l'espace d'un soir, la jeune femme intercepte plusieurs messages alarmants. Le soir « le plus mouvementé (2ème ou 3ème soir) », des messages visant la mairie (« on va à la mairie, on brûle tout ») sont échangés entre plusieurs jeunes du quartier. Un peu plus tard, elle intercepte les messages « d'un jeune papa de 25 ans » qui cherche à rassembler les jeunes qu'il connaît. Enfin, toujours le même soir, elle lit les messages d'un autre jeune de 25 ans, en contrôle judiciaire au moment des faits, qui appelle les plus jeunes à s'engager dans les émeutes. Certains jeunes de la ville étaient donc actifs sur les réseaux sociaux en appelant à participer aux émeutes, ce qui n'a pas suffi à susciter la participation des jeunes, les dégâts et exactions étant sur cette commune restés notablement minimes

Dans certains cas, smartphones et réseaux sociaux ont été utilisés pour surveiller les services de secours et incendie. Ainsi, à Prov+, selon le commandant chef du SDIS (services départementaux d'incendie et de secours), les smartphones sont utilisés pour recueillir des renseignements sur l'organisation des forces de l'ordre et des SDIS. Ainsi, le 2e soir d'affrontements, le commandant du SDIS explique que les forces de l'ordre qui rentrent à la caserne sont suivis par des individus en trottinette faisant des prises de vue et des allers-retours devant la caserne, « pour essayer de dimensionner et pour voir ce qu'il en est », ce qu'il décrit comme particulièrement anxiogène pour ses effectifs.

3.2.2.c. Réseaux sociaux et dégradations compétitives

A la différence de 2005 où la visibilité des émeutes passait pour l'essentiel par les reportages télévisés, en 2023, les réseaux sociaux offrent aux émeutiers de produire et de diffuser leurs propres contenus numériques, et ce parfois dans le cours même de l'action. En capturant les confrontations avec les policiers, les incendies de voitures et de bâtiments, les tirs de mortiers, les sessions de caillassage des vitrines et de pillage des magasins, les protestataires mettent en scène le niveau d'engagement de leur quartier ou de leur ville. Les échanges tournent rapidement autour des modalités d'engagement et des premiers projets de révolte : « dans cette ville ils ont fait ça, nous aussi il faut qu'on fasse ça » (Banloin+2, responsable d'une structure sociale). Si cette dimension compétitive n'est pas nouvelle, les réseaux sociaux offrent un outil supplémentaire à son expression.

À Agglocap, plusieurs entretiens évoquent des compétitions médiatisées par les réseaux sociaux dans des cas de voitures incendiées dans leurs quartiers ou de barricades avec affrontements, cette fois sous l'angle d'un quartier qui revendique sa force/colère ou fait passer un message sur sa mobilisation.

A Banloin+1, une enquêtrice travaillant en association de proximité souligne le phénomène de circulation sur les réseaux sociaux d'images provenant de précédents affrontements avec la police, participant à stimuler la surenchère. Du reste, ses collègues et elle estiment que les nombreuses vidéos capturées pendant juin participeront à faciliter une prochaine escalade. Au-delà des appels à rassemblement, elle a vu des vidéos prises par des jeunes qu'elle connaît, au cours desquels ils filment les événements en riant. Elle les présente comme des acteurs spectateurs inconscients du fait que leur présence sur les lieux signifie,

du point de vue de la loi, participation aux événements, une analyse que corrobore le chef de la PM.

A Banpro+, l'arrivée et le déploiement de la BRI dans la cité sont largement filmées et relayées sur les réseaux sociaux, comme trophées récompensant l'intensité des violences à l'œuvre : « il a fallu ça pour arrêter les violences urbaines de la cité X » (extrait du carnet de terrain).

3.2.2.d. L'importance des échanges physiques

Les moyens de communication numérique ne remplacent cependant pas les échanges en présence physique, mais viennent s'y ajouter. En journée, l'information circule au sein des collèges et des lycées. En fin de journée, les discussions se font au sein des quartiers, permettant l'argumentation pour ou contre l'initiation d'évènements au sein du quartier, pour ou contre la participation aux évènements dans d'autres quartiers.

À Agglocap, les échanges sur les réseaux sociaux s'ajoutent aux échanges présents et sont discutés, partagés, mais aussi parfois réprochés (un bris de vitre dans un collège se voit par exemple discuté entre les jeunes pendant la journée). Dans les quartiers, les contenus sont partagés et commentés. Les échanges qu'ils suscitent permettent à chacun de mesurer le degré de motivation ou les limites des autres.

Par ailleurs, les réseaux sociaux sont aussi utilisés par les acteurs publics pour surveiller les émeutiers potentiels. A Banloin+1, une cheffe d'établissement scolaire et deux acteurs de la municipalité en lien avec la jeunesse ont ainsi pu connaître tels lieux de rassemblement et telles cibles par leurs enfants adolescents, et cette information a aidé à la réponse institutionnelle. Dans cette même ville, le conseiller principal d'éducation d'un établissement enquêté nous explique avoir été lui-même invité à participer à des rassemblements via son ajout dans des groupes sur Telegram et Snapchat par de jeunes adultes du quartier qu'il a dans son répertoire.

3.2.3. Les équipements : approvisionnement et improvisation

3.2.3.a. Les tenues : en noir et en cagoule

A Banloin+2, pour éviter d'être identifiés, les protestataires sont pour la plupart habillés en noir et cagoulés. La conviction partagée par certains acteurs selon laquelle des black blocks auraient participé, de près ou de loin, aux émeutes est en large partie fondée sur cet accoutrement, outre qu'elle permet de disculper les jeunes de sa propre commune et d'alimenter l'hypothèse selon laquelle les violences sont exogènes. Cette conviction est aussi renforcée par les pillages et le ciblage des bâtiments publics, qui sont des pratiques observées en manifestation depuis des décennies, du pillage du magasin C&A en novembre 1992 aux manifestations des gilets jaunes. « Il y avait un phénomène black block : tout le monde en noir et on casse tout sur notre passage ».

A Banpro+, les émeutiers sont habillés en noir et cagoulés. Ce fait est confirmé par les vidéos de l'attaque du commissariat que nous montre le commissaire durant l'entretien.

Pour reprendre ses mots, « ils ont compris le truc pour ne pas être identifiés. Aucun ne présente le moindre signe distinctif ». A Banpro-, la logique est semblable : les émeutiers sont pour la plupart habillés en noir et cagoulés. La dizaine de jeunes rencontrés au cours d'une ronde nocturne par un médiateur (ces rondes réunissaient des médiateur.rices, élu.es et habitant.es) portent tous des cagoules. Un adjoint au maire – présent devant l'hôtel de ville au moment de l'attaque – signale également la présence de jeunes cagoulés.

3.2.3.b. Quasi-absence d'armes blanches et d'armes à feu

Dans aucune de nos huit villes, il n'y pas d'armes blanches/à feu, « C'était pas 2007 » (Banloin+1). Les armes les plus communes sont des barres de fer et des bâtons.

A Banloin+2, par exemple, le 1^{er} juillet, un salarié du centre technique municipal décide avec quelques collègues de rester dans le bâtiment durant la nuit pour dissuader les jeunes en cas d'attaque. Vers 23 heures, cet employé rentre chez lui. Quelques heures plus tard, ses collègues l'appellent pour lui demander de revenir en toute urgence car les émeutiers « sont en train de tout casser ». Lorsqu'il arrive au centre, il ne peut que voir les assaillants quitter les lieux après y avoir mis le feu. « J'ai croisé les jeunes qui sortaient du centre technique. Ils étaient environ, 100-150, ça formait un mur sur 20-25 mètres. Ils étaient cagoulés, ils avaient des armes dans les mains : des bâtons, des barres de fer. Il n'y avait pas de feux d'artifice, que de la casse pure ».

3.2.3.c. Mortiers et cocktails Molotov

L'un des traits marquants de 2023 fut l'usage à grande échelle des mortiers de feux d'artifice. Ce matériel offensif a sans aucun doute été constitué, pour l'essentiel, bien avant les émeutes. D'autres moyens ont été employés, lesquels en revanche sont beaucoup plus rapidement accessibles, comme l'essence et les cocktails molotov formés avec. L'usage de l'essence comme moyen incendiaire a été pourtant bien moins fréquent que celui des fusées d'artifice, pourtant plus onéreuses et difficiles d'accès. Beaucoup plus rarement, des moyens spéciaux comme des disqueuses ou des engins de chantier employés à scier les mâts des caméras de surveillance ont pu être observés, qui nécessitent également un certain savoir-faire préalable.

A Banloin+2, lors de l'attaque du bâtiment de la PM, les policiers municipaux accusent une salve continue de tirs de mortiers durant 2 ou 3 minutes avant que les assaillants n'épuisent leur stock de munitions. En plus des mortiers, des pierres sont lancées sur les policiers. Juste avant l'attaque, le directeur de la PM affirme avoir vu depuis le CSU des protestataires se diriger vers le commissariat en poussant des caddies « remplis de cailloux et de pierres ». Les armes de jet tels que les cailloux et surtout de trait tels que les mortiers, dont la portée (une centaine de mètres) excède celle des « moyens de force intermédiaire » dont sont équipés les forces de sécurité publique (une quarantaine de mètres pour les lanceurs de balles de défense, de fait peu utilisés sur nos terrains, et une soixantaine de mètres pour les lanceurs de grenade), offrent aux assaillants l'avantage de la distance. Elles permettent d'affronter les policiers tout en réduisant la possibilité d'être interpellé (ce qui implique un contact physique).

A Banpro+, la commissaire de police fait mention des fusées lors de tous les affrontements. Le mardi 27 et le mercredi 28 juin, le commissariat est visé par des tirs de mortier, tandis que les policiers en intervention subissent systématiquement des tirs. La commissaire en poste attire l'attention sur l'organisation que nécessite l'approvisionnement d'un nombre conséquent de mortiers. Durant les émeutes, les policiers interceptent ainsi un camion rempli « de plusieurs centaines » de ces armes pyrotechniques. Selon la commissaire, ces projectiles explosifs auraient été financés collectivement par les émeutiers via un système de collecte. Cette information proviendrait des jeunes eux-mêmes, notamment des interpellés : « les jeunes nous le disaient : 'ça commence à coûter cher' ». D'ailleurs, selon elle, la principale cause de l'arrêt des émeutes est l'épuisement des stocks de mortiers : « les jeunes nous l'ont dit, 'on n'a plus de mortiers' ». Outre les mortiers, les émeutiers préparent et utilisent des cocktails molotov pour incendier des poubelles, des voitures et parfois des bâtiments publics. Le mercredi 28 juin au soir, les assaillants du commissariat déposent devant l'entrée des chiffons et des matelas qu'ils aspergent d'essence avant d'y mettre le feu à l'aide d'un cocktail molotov.

A Banpro-, certains d'entre eux sont munis de mortiers, à l'instar des jeunes que l'agent de médiation dit être parvenu à dissuader. La présence de mortiers est également évoquée par les deux polices. Le jeudi 29 juin, les émeutiers rassemblés devant l'hôtel de ville font usage de ces armes pyrotechniques sur les policiers municipaux qui, acculés, sont dans l'obligation de se replier au commissariat avant de lancer un mouvement de contre-attaque, cette fois fructueux. Des stocks de mortiers constitués sur la voie publique ont été repérés et saisis, en journée ou en début de soirée, par les équipes de PN. Par ailleurs, certains émeutiers préparent des cocktails molotov, dont un certain nombre sont récupérés par la police municipale. Le mercredi 28 juin, à proximité d'un city stade, les policiers retrouvent un cocktail molotov caché derrière une voiture. Le même jour, le CSU alerte sur des mouvements repérés dans une école. La PM intervient rapidement et y trouve 12 cocktails molotov. Le lendemain, l'équipe de médiateurs repère un jerrican d'essence de 25 litres « *entreposé dans une planque* ».

3.2.3.d. La construction de barricades

A Prov+, des barricades sont construites avec le matériel trouvé sur place (matériel de chantier et poubelles). Ces barricades sont parfois établies devant des bâtiments publics visés par des attaques (piscine municipale), parfois pour barrer la route et ainsi bloquer la circulation, notamment l'arrivée des secours ou des forces de l'ordre. Aucune arme à feu ni arme blanche n'est relevée, alors que les acteurs interrogés témoignent de la présence certaine d'armes à feu sur les quartiers. L'apparition des mortiers à Prov+ remonte selon un acteur interrogé à Noël 2022, qui décrit des stocks aujourd'hui régulièrement renouvelés et dont la vente s'effectue par Snapchat. Pendant un soir de cette fin de semaine émeutière à Prov+, une camionnette en provenance de la métropole régionale est arrêtée, transportant des mortiers et supposée venir nourrir les stocks des émeutiers. La question de l'approvisionnement est centrale pour la préfecture, qui s'attelle à « surveiller les flux » : « L'approvisionnement se faisait en journée, tandis que le camion la nuit, c'est un peu une légende urbaine ».

3.2.4. Auto-organisation et apprentissages

Les émeutes ne sont pas coordonnées par un type d'acteur/groupe, mais résultent plutôt de formes rapides et ad hoc d'auto-organisation. Si l'on a pu repérer l'appropriation de savoir-faire tactiques et opérationnels (pour l'affrontement ou le pillage), rien n'indique qu'ils résultent d'instructions données par des tiers, qu'il s'agisse de fracturer une porte de mairie, de sceller des pavés pour les laisser à disposition ("une technique fréquemment employée par les black blocs au cours de manifestations de voie publique"), de répartir des tâches entre les émeutiers plus jeunes et les plus âgés, entre femmes (logistique) et hommes (affrontement), entre black-blocs et autres (dissimulation et protection, délibérations autour du choix des cibles, etc.).

Les participants aux émeutes ont aussi déployé un ensemble de tactiques de mise à distance des plus classiques (barricades créées avec des poubelles/matériel de chantier/mobilier urbain, pour entraver l'accès aux quartiers des forces de l'ordre et services départementaux d'incendie et de secours) aux plus innovantes (utilisation de mortiers pour éviter les affrontements physiques et favoriser embuscades et guet-apens).

A Banpro+, l'attaque du commissariat a impliqué d'organiser le ravitaillement en mortiers, de se rassembler, de définir collectivement une cible et de regrouper du matériel inflammable (chiffons, matelas). A Banpro-, l'embuscade du mercredi soir tendue aux policiers (« une foudre de cailloux qui venaient des toits », selon un policier interrogé) a supposé de récupérer des pierres et des cailloux, de les acheminer en haut des immeubles, de ne pas être repéré par les caméras et d'attirer les policiers à l'endroit souhaité. Mais aucun enquêté n'a été en mesure de nous renseigner sur les concepteurs et acteurs de ces opérations.

Si des compétences individuelles peuvent être mobilisées voire sollicitées, la mobilisation prend une forme généralement horizontale et non segmentée : il ne semble pas exister de hiérarchie claire et stabilisée, de distribution des tâches et d'allocation des moyens, mais plutôt une auto-organisation au fil des situations et des opportunités.

A Prov+, les trois individus interpellés ne sont pas des leaders : « C'est pas eux qu'on aurait imaginé voir ». Selon le commissaire, la logique a été extrêmement fluide : « Un mec a dit, a crié 'on y va', et tout le monde a suivi. Et puis lui il a cassé le McDo, tout le monde est rentré et a participé, et puis il a pété le [magasin d'électro-ménager], et tout le monde s'est servi ». Cet acteur est surpris du manque de structuration des groupes et de l'« amateurisme » des initiateurs :

Pas très prudents, ils parlaient assez facilement entre eux : Si c'était venu des groupes structurés, des groupes identifiés, on aurait peut-être pu dire 'bon voilà c'est Untel qui est à la manœuvre'. Mais là on a l'impression quand même un peu d'une auto-réaction spontanée, avec un truc qui s'est un peu construit sur le coup, quoi. Et d'ailleurs c'est peut-être ça qui explique que ça s'est finalement étioilé assez vite, comme il n'y avait pas de structuration, au bout d'un moment... (Commissaire PN).

À Agglomini, la tactique claire de la première nuit, où les quatre accès au quartier des Huiles sont bloqués et la police municipale n'arrive pas à pénétrer, est ce qui a le plus surpris localement la mairie et les acteurs du contrôle formel. Cela a participé aux rumeurs sur les

« extérieurs » (cf. entretien PM). Entre 30 et 50 personnes mettent en place des barricades avec des poubelles en feu et des objets de chantier déposés sur les voies (le quartier est en rénovation urbaine au moment des faits). Les émeutiers divisent le travail avec quelques scooters qui peuvent provoquer les forces de police à l'affrontement quand d'autres sont placés en retrait et jettent des pierres sur leurs véhicules et en faisant usage de mortiers par des tirs en l'air, mais pas directement sur les policiers. Puisque l'idée d'une structuration par « les extérieurs » est écartée par les entretiens, c'est probablement une coordination tactique et opportuniste fondée sur la connaissance de l'espace local (connaître les rues, se déplacer entre les barricades rapidement), informée par l'histoire émeutière du quartier (a minima l'expérience de 2022 compte tenu des âges évoqués, à laquelle il faut peut-être ajouter celle de 2015). Du côté du SDIS, en plus de la connaissance fine du quartier qui aide à la tactique, on évoque des feux de diversion (également présents en 2005) et peut-être un guet-apens dressé autour de l'incendie du camion de l'épicerie solidaire la deuxième nuit.

Toutes ces observations invitent à redire cette évidence : l'engagement dans l'action émeutière n'est pas indexée à l'intensité du choc moral, de l'émotion ou de la politisation des acteurs, mais aussi à leurs capacités propres, lesquelles sont d'abord le produit complexe, cumulé au cours du temps, des savoirs et des savoir-faire, et du calcul de risques. Il en est de même, bien sûr, pour les formes d'action : un enfant d'une quinzaine d'années ne se livrera sans doute pas au maniement d'engins de chantier ni même de bricolage, tandis qu'un jeune d'une vingtaine d'années calculera beaucoup plus précisément les actions possibles en fonction du risque d'être interpellé, surtout lorsqu'il se sait « connu des services de police ». Ces dimensions pratiques, qui relèvent de l'agentivité, rendent périlleuse, dans l'examen, la jonction de la motivation et de l'action.

Par ailleurs, ces observations permettent d'isoler le rôle d'ingénieur ou de spécialistes de l'émeute, pour reprendre les termes de l'anthropologue Paul Brass (1996, 14-15), qui rendait compte de l'occurrence d'émeutes sur des territoires qui n'étaient pas appelés à connaître ces événements, comme dans la méthodologie des « pronostics rétrospectifs » de Hugues Lagrange¹⁶. Sur ces territoires, il notait l'activité particulière de ces techniciens qui, par exemple, disposaient de camions qu'ils pouvaient utiliser afin de transporter des groupes de militants au profit de tel ou tel parti représenté au Congrès, afin de commettre des exactions voire des massacres. Dans le cas des émeutes françaises de l'été 2023, la place centrale et, à cette échelle, totalement inédite occupée par les mortiers appelle à une étude beaucoup plus approfondie des circuits d'approvisionnement, de stockage et de distribution de ces moyens. Nous l'avons mentionné rapidement et il faut y revenir : le coût de ces engins dépasse très largement celui de la confection de cocktails molotov ou d'engins incendiaires habituels, tels le chiffon imbibé d'essence allumé au pied du pneu du véhicule, pour que celui-ci s'embrase rapidement, ou un jerrycan de quelques litres, facilement transportable. Les boîtes « showbox », « mad fire », « prestige champs-

¹⁶ « *The kinds of violence that are committed in ethnic, communal, and racial 'riots' are, I believe, undertaken mostly by 'specialists', who are ready to be called out on such occasions, who profit from it, and whose activities profit others who may or may not be actually paying for the violence carried out* » (p. 12). Il est à noter que les « spécialistes » qu'envisage Brass sont extrêmement divers : les pamphlétaires et les journalistes, les voyous armés par des tiers (*armed thugs* comme à Odessa en 1905), les clubs de sport comme à Chicago en 1919, les SA en Allemagne, les élites municipales locales comme en Inde. Voir sur ce point également les travaux de Javier Auyero sur l'Argentine.

élysées » disponibles à l'achat sur Internet coûtent de 160 à 230 €, selon le nombre de « départs » possibles (ici de 49 à 197), sommes qui impliquent pour les jeunes désaffiliés qui constituent le gros des forces engagées dans les émeutes soit des achats mutualisés, soit des achats effectués par de généreux donateurs. Nous n'avons pas collecté d'informations précises sur les modes d'achat, ni sur les acheteurs. Dans la majorité des cas, il nous était indiqué que des stocks avaient été constitués depuis longtemps en prévision des festivités du 14-Juillet, lesquelles se sont du reste déroulées en 2023 sans usage notable des fusées, dont les stocks avaient sans doute été épuisés lors des émeutes (lorsqu'ils n'avaient pas été saisis). Il est tout à fait possible que des stocks relèvent également de l'arsenal des points de vente de stupéfiants, étant parfois utilisés lors d'interventions policières ou à titre de diversion ou de protestation. Une attention toute particulière doit quoi qu'il en soit être portée vers ces équipements, bornes-témoins certaines de l'économie des activités émeutières.

4. Rationalités et cibles

Il convient de rappeler, à la suite de M. Mohammed (2007), le caractère ambigu du processus émeutier : « Loin de se résumer à une perspective mono-causale, réductible à un créneau restreint ("délinquance" vs. "politique"), le processus émeutier est poreux, ambigu, non unifié, de nature changeant : il autorise la jonction dynamique de logiques opposées et d'importances inégales ». Dans cette perspective, nous avons identifié plusieurs rationalités sous-tendant l'engagement dans les désordres. Le terme de rationalité prête bien sûr à discussion : on pourrait rétorquer que les émeutes relèvent avant tout de logiques de contagion émotionnelle, où les collectifs sont mus par des dynamiques d'effervescence collective incontrôlables. Nous ne négligeons pas cette dimension émotionnelle et n'opposons pas rationalité et émotion. Fidèles à une longue tradition sociologique, par « rationalité », nous désignons en fait un ensemble de comportements qui s'appuient sur la volonté (laquelle peut être déçue par la force des événements ou la puissance des émotions...) d'ajuster finalités et moyens (MacPhail 1991; Mariot, 2001; Polletta, 1998; Jobard, 2012; Bennani et Fillieule, 2013; Nassauer, 2019). Parler de rationalité des comportements n'exclut donc pas les dimensions émotionnelles, ludiques, récréatives, agonistiques... mais tente au contraire de les mêler à l'analyse, dans une perspective non d'exclusion mutuelle de la raison et de l'émotion, mais de cohabitation des dimensions de l'agir individuel et collectif.

Dans cette perspective, les actions des émeutiers mêlent émotions fortes et appréciations tactiques des situations, à rebours des explications privilégiant l'irruption colérique, rupture d'intelligibilité, inarrêtable contagion, etc. Prenons le choix des cibles. Fidèles à notre démarche qui consiste à prêter a priori le moins possible d'intentions aux émeutiers (nous ne sommes pas dans leurs têtes au moment du déroulement des événements et nous ne supposons pas que tous donnent le même sens au même geste), nous travaillons d'abord sur les traces matérielles, en l'occurrence les cibles choisies. Rappelons une fois encore la prudence nécessaire : inférer des motivations à partir des cibles n'est pas simple. Certaines cibles peuvent être visées par ce qu'elles incarnent (le symbole d'une autorité honnie), d'autres tout simplement parce qu'elles sont les moins protégées, d'autres encore peuvent être touchées de façon indirecte, simplement parce qu'elles sont à

proximité d'un lieu qui était visé. C'est donc la modestie et une lecture au plus près des acteurs, des traces matérielles, des récits de l'action par les différents témoins qui doivent nous guider ici.

4.1. Les cibles variées des dégradations et destructions

4.1.1. Une très large variété de cibles

Comme cela a été observé plus généralement, les cibles sont éminemment diverses, allant du public au privé, du commissariat au centre social, de l'école au gymnase, du commerce de tabac au fast food :

- Structures institutionnelles, avec de fortes variations : parfois commissariat, parfois poste de police municipale ; centres sociaux ; mairies de quartier ; écoles/collèges ; gymnase ; caméras de vidéoprotection ; panneaux d'affichage administratif ; salles de spectacle ;
- Commerces : centres commerciaux, commerces de proximité (buralistes, caves à vin) ; restaurants ; magasins de bricolages ; opticiens ;
- Véhicules : voitures individuelles, vélos, camion, scooters, bus.

Cette très grande diversité tient bien sûr aux quatre rationalités évoquées plus bas, mais elle procède également de logiques d'opportunité (des cibles accessibles, mal défendues) ou encore de logiques non-intentionnelles (dynamiques collectives, effets induits), sans compter les valeurs inégales de ces cibles sur les réseaux sociaux, la valeur photogénique d'un véhicule en flammes étant bien supérieure à toute autre, au regard du faible coût que représente le geste d'incendier un véhicule.

Quelques exemples. A Prov+, le premier soir, le 27 juin, sept poubelles sont brûlées. Le lendemain, plusieurs bâtiments sont attaqués avec tentative de mise à feu : un bâtiment abandonné de la Croix-Rouge en fin d'après-midi, puis le bâtiment d'une compagnie d'assurances, des locaux associatifs, une cave à vin sont partiellement incendiés. Le restaurant Mac Donald est ensuite pillé, puis incendié. Toujours dans le même périmètre, un magasin d'électroménager est ensuite pillé (vol de produits hi-fi, téléphonie, vidéo, trotinettes électriques). Tout au long de la nuit, du mobilier urbain est détruit. Un enquêteur explique que la cible initiale, avant les commerces, était la maison de quartier, mais qu'elle a été défendue par un groupe de « grands frères » qui y faisaient un barbecue. Au milieu de la nuit, dans le quartier des Râteaux, le centre de loisirs est incendié (essence + mortiers), tandis que la maison de quartier subit des dégradations. Un kiosque est ensuite attaqué (essence + mortiers), mais des habitant·es descendent dans la rue pour s'interposer, au moment où la police et les pompiers sont en force suffisante pour entrer dans le quartier, mettant ainsi en échec le projet incendiaire. Le lendemain, les buralistes des deux quartiers sont fracturés et pillés, et des paquets de cigarette sont volés. Aux Râteaux, l'entrée d'une supérette est fracturée. A Saint Marcel, la piscine est prise pour cible et subit des dégradations lors des affrontements avec les forces de l'ordre.

Les différentes cibles ne provoquent pas les mêmes réactions parmi les habitants et acteurs constatant les dégâts. L'attaque du centre de loisirs provoque l'incompréhension : « Abasourdi. Voilà. Par le fait que ce soit le centre de loisirs en particulier. Qui était un petit peu la deuxième maison de plein, plein d'enfants. Y compris de jeunes qui sont dans le deal »

(Directeur Maison de quartier). Le pillage du magasin d'électroménager est très peu mentionné lors des entretiens : comme l'incendie du Mac Donald, les habitant-es sont confiant-es par rapport au fait que ces gros commerces seront reconstruits, et n'y attachent aucune émotion. Le pillage de la buraliste de Saint Marcel provoque l'émoi et l'indignation chez les habitant-es, cette dernière étant considérée comme une figure bienveillante et serviable du quartier.

À Agglomini, la liste des cibles est paradoxalement plus restreinte qu'annoncée dans les communiqués ou dans la presse. Cela tient au fait que le local de l'épicerie solidaire se situe dans un bâtiment partagé avec l'église des Huiles. Cette dernière est souvent présentée comme cible de dégradations dans la presse, alors qu'elle n'a volontairement pas été touchée selon un des jeunes qui connaît les émeutiers. S'ils l'avaient voulu, ils seraient selon les observateurs rentrés très facilement : en « deux coups de pieds, tu rentres dans l'église. [...] Il y a du respect quand même ». Dans l'ordre chronologique, les cibles aux Huiles sont les suivantes : des poubelles/détritus/containers des bailleurs sociaux, du matériel de chantier, des voitures, le véhicule de la PM et la PM elle-même, les pompiers, le centre d'animation est visé une première fois (vitres et départ de feu dans une salle, via une fenêtre) et la maison France Service est dégradée. Au lendemain de la première nuit, le communiqué de la mairie liste sept véhicules privés dégradés. La deuxième nuit, on retrouve des feux de poubelles et de véhicules, des affrontements plus à distance, puis le centre d'animation est attaqué plus gravement avec un saccage de plusieurs pièces et un départ d'incendie dans une salle de réunions. S'ensuivent des dégradations sur l'antenne de la mairie des Huiles, l'incendie d'un camion de l'épicerie, des dégradations et vols à l'atelier vélos de l'entreprise d'insertion, puis l'attaque de l'épicerie avec saccage, vols, redistributions, et finalement départ d'incendie dans l'épicerie. La troisième nuit, quelques feux de poubelles. Sur les trois nuits, les abribus du quartier sont aussi détruits. On peut ici parler d'une priorité donnée aux biens semi-publics ou publics (containers de bailleurs sociaux, centre social, maison France Service, antenne de mairie de quartier, épicerie solidaire), puis d'une place importante des véhicules dans les biens privés visés (voitures, vélos...). Certaines dégradations sont acquisitives puisque la caisse et surtout le coffre de l'épicerie sont visés le soir du saccage (il sera aussi visé plusieurs jours après l'émeute dans le cadre d'un cambriolage). En dehors des Huiles, on retrouve quelques voitures brûlées dans le quartier de Blés-Coupés et quelques poubelles dans le reste de la ville.

A Banloin+1, deux grandes cibles se dégagent : le premier soir c'est la police, puis le commissariat (dans le centre-ville) tandis que le 2e et 3e soir c'est un centre commercial situé dans un des QPV. Au total, selon le comptage d'un cadre municipal en charge des commerces ; 33 commerces ont été touchés pendant la semaine d'émeutes : huit tabacs ; trois opticiens ; six banques/assurances/changes ; sept commerces alimentaires ; un bar ; un magasin de cosmétiques ; deux magasins d'alimentation générale ; deux salons de coiffure ; un supermarché ; un service funéraire ; un Easy Cash. Les vols touchent 15 commerces ; sinon il s'agit juste de dégradations portées essentiellement sur les vitrines et les distributeurs. Mais cette distinction ne doit pas occulter que des affrontements visant spécifiquement la police se sont déroulés les trois soirs, avec une intensité décroissante, tandis que les commerces ont été ciblés de manière croissante au moins entre le premier et le deuxième soir. Au total, 43 voitures ont été incendiées. A partir du deuxième soir, les

véhicules de médiateurs sont identifiés et sont ciblés par des mortiers et des agents du service de nettoyage se sont fait insulter et ont essuyé des jets de pierres/pavés.

L'attrait pour un commerce semble dépendre de la nature des biens proposés. Parmi les commerces pillés à Banloin+2, la cordonnerie et les magasins de bricolage comprennent « des trucs de marque qui se revendent » (responsable d'une structure sociale), le supermarché permet de faire ses courses gratuitement pour les « 2 prochains mois » et le tabac est une réserve importante de cigarettes comme l'indique le responsable d'une structure sociale. Les jeux à gratter, quant à eux, peuvent permettre de fidéliser une clientèle stupide.

Il faut aussi rappeler l'incertitude sur un certain nombre des cibles : pourquoi la mairie annexe ? Pourquoi la buraliste ? Pourquoi (pas) la pharmacie ? Certaines cibles suscitent d'ailleurs un très fort étonnement local. Ainsi, à Prov+, l'attaque du centre de loisirs suscite la perplexité (cf. supra).

4.1.2. Intentionnalité et effets induits

Les remarques qui précèdent nous invitent à ne pas surestimer la rationalité des émeutiers dans le choix des cibles. Celles-ci peuvent être des cibles indirectes, résultat d'un effet induit ou d'une propagation.

Ainsi, à Prov+, pour certains acteurs interrogés, l'ampleur des violences – en tout cas des dégradations – a dépassé la volonté initiale de leurs initiateurs. Les incendies de certains bâtiments seraient ainsi involontaires. Un acteur interrogé explique avoir appris auprès de jeunes impliqués dans les événements, plusieurs mois après, que le but n'était pas d'incendier le Mac Donald mais de le piller. Plusieurs acteurs des Râteaux expliquent de la même manière que le centre de loisirs a brûlé par accident, par propagation de feux de poubelles poussées contre sa façade, mais sans intention de mettre le feu au bâtiment. La thèse de l'accident vient compenser l'incompréhension des acteurs quant au choix des cibles. Ainsi, le choix de s'en prendre au McDonald's questionne acteurs et habitant-es, puisque le restaurant était source d'emplois pour les jeunes du quartier.

À Agglocap, la grande majorité des cibles est intentionnelle. Le peu de cibles touchées incidemment, par propagation d'un incendie déclenché ailleurs, s'explique par plusieurs faits : en partie par le rôle des spectateurs qui ont parfois alerté sur des feux ou déplacé poubelles et voitures, en partie par des émeutiers cherchant à bloquer les routes et évitant parfois explicitement les habitants, mais aussi par les réactions de professionnels (médiateurs, forces de police) qui ont fait en sorte que les feux brûlent sans menacer des bâtiments ou des personnes. La plupart des entretiens convergent sur l'idée que les principales cibles étaient symboliques dans leur lien à l'État ou aux autorités publiques, et qu'un deuxième ensemble de cible est plus opportuniste.

Ainsi, analyser le « choix » des cibles doit nous conduire à une certaine modestie dans l'interprétation : nous sommes ici très fortement dépendants des récits de nos interlocuteurs et pas toujours en mesure de recroiser les informations. Ils indiquent cependant une grande variété de rationalités.

4.2. Les rationalités à l'œuvre

Cette diversité des cibles est symptomatique d'une pluralité des logiques à l'œuvre. C'est alors les différentes rationalités qu'il nous faut aborder, en soulignant qu'elles ne s'excluent pas (on peut exprimer sa colère tout en y trouvant une dimension démonstrative) et qu'elles peuvent même se succéder dans la durée.

4.2.1. Révolte et colère

La révolte repose sur le cumul d'expériences négatives dans le rapport avec la police, avec une très forte identification collective. Ici, revient de façon récurrente le choc moral suscité par la vidéo. Les discours d'identification à Nahel (« ça aurait pu être moi ») ou encore la perception partagée d'un « permis de tuer » confié aux policiers sont fréquemment mentionnées. Les graffitis (Prov+) relevés à l'issue des premières nuits d'affrontement témoignent de cette rationalité : messages avec contenu politique (insultant des membres de l'exécutif), expression d'un sentiment d'injustice (« justice nous-mêmes »), solidarité et identification (« Justice pour Nael 92 XX ») entre territoires. L'expression de colère politique explicite a été rare mais très claire dans l'une des villes (Agglocap) dans l'alliance avec les militants aguerris, notamment antiracistes.

A Prov+, certains interrogés témoignent de l'émotion suscitée par la vidéo diffusée sur les réseaux sociaux parmi les habitant·es du quartier et relèvent chez les jeunes des discours d'identification à Nahel, dans l'idée que « ça aurait pu être moi ». Le lendemain de la nuit du 28 juin, des tags sont retrouvés sur les murs de Saint Marcel évoquant Nahel et faisant le lien entre Nanterre et le territoire de Prov+ : « Justice nous-même » / « Justice pour Nahel 92 XX (numéro du département) ». D'autres graffitis insultent les membres du gouvernement ou le président de la République. Certains acteurs – et notamment les plus proches des jeunes du quartier, ayant une autorité (souvent anciens jeunes du quartier, exerçant des responsabilités associatives ou dans le travail social) - expliquent que le sujet des identités et des discriminations est récurrent avec les jeunes.

Moi j'ai parlé avec quelques jeunes (...) Tout simplement, il y en a un qui m'a bien mentionné que c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Ça aurait pu être quelque chose d'autre, ça aurait pu être encore un jeune de Saint Marcel qui se serait fait arrêter. Est-ce que ça aurait pris ces proportions-là, je ne sais pas, mais ce qui est beaucoup revenu c'est « une fois de plus », et après bah ils énonçaient différentes choses auxquelles ils sont confrontés au quotidien (Médiateur bailleur).

L'ampleur des violences est soulignée : contre les forces de l'ordre, peu habituées à des affrontements de cette nature, et contre les pompiers, pris à partie pour la première fois de mémoire locale. Les affrontements directs (mortiers, guet-apens), témoignent donc pour certains interrogés d'une volonté d'en découdre avec la police. Un président d'association, qui assiste aux discussions entre les individus souhaitant se rendre à Saint Marcel et les individus argumentant contre, se souvient que si les motivations pour les affrontements le soir du 28/06 étaient de « foutre le bordel » et « tout casser et de brûler », le lendemain, « c'est plus conflit avec la police, c'est plus mortier, de tendre des pièges et tout » (Président d'association).

Cela se cristallise notamment autour des questions d'emploi et de stigmatisation raciales et/ou de discriminations liées au quartier d'origine. Le responsable du réseau de transports urbains rencontré mentionne lui aussi cette question des discriminations raciales, qu'il présente comme un « malaise plus général » : ce dernier explique être descendu « dans les caves » le lendemain de la première nuit d'affrontements pour chercher à discuter avec les jeunes en question. Se présentant comme un ancien « jeune de quartier », ayant participé à d'autres émeutes dans sa jeunesse, il explique pouvoir facilement communiquer dans ces situations, et affirme avoir bien discuté avec des jeunes émeutiers de la veille. Quand il leur pose la question des motifs d'action, ceux-ci lui répondent « Tu ne peux pas comprendre, tu es blanc ». Le lendemain de la première nuit d'affrontements entre les forces de l'ordre et les émeutiers, les agent-es de la police municipale sont pris à partie par des jeunes de Saint Marcel, qui les apostrophent pour les questionner sur la vidéo de la mort de Nahel. Un dialogue est alors engagé sur les événements de Nanterre, et la responsabilité des forces de l'ordre ainsi que le « rapport de force qu'il y a entre eux et les forces de l'ordre » :

On n'essayait pas forcément de justifier l'acte du collègue qui a fait feu, mais pour autant leur expliquer que avoir une arme à feu c'était pas anodin, c'était pas, enfin... On ne pouvait pas interpréter non plus la réaction du collègue qui a fait feu que par les images, quoi. Après... Et que la justice allait faire son travail. Que tout ça... On comprenait leur colère, mais pour autant, c'était pas la solution (PM).

À Agglocap, le terme de colère/révolte ou sa thématique revient dans plusieurs entretiens, notamment avec les professionnels les plus proches des jeunes : plusieurs jeunes se sont identifiés à Nahel Merzouk du fait de sa jeunesse et de la banalité des contrôles routiers ou des contrôles au faciès. La colère est indexée au choc moral d'une mort, qualifiée de « bavure », administrée comme en direct sur la vidéo diffusée ensuite, mais aussi à l'accumulation des violences policières nationales ou locales sur les années précédentes : les émeutes ont ainsi amalgamé différentes colères (cf. « ras-le-bol » quotidien, stigmatisations, échelle des peines, etc.), parfois entendues dans les discours des habitants qui, de fait, disaient partager la colère des émeutiers sans nécessairement accepter les formes violentes de mobilisation. La logique de révolte et de colère avec un sens politique est également très claire dans les alliances avec les militants du mercredi et du jeudi. Des entretiens menés avec des proches des jeunes protestataires expliquent la fin des émeutes par le fait que les jeunes avaient fait passer un message de colère suffisamment fort, ou « fait ce qu'ils avaient à faire » après les deux ou trois premiers soirs.

À Agglomini, les thèmes de la colère et de la révolte sont encore très présents dans les entretiens : une colère aurait explosé contre ce centre d'animation, plusieurs jeunes voulaient l'affrontement avec la police, les institutionnels parlent aussi d'une « colère » générale sans qu'il n'y ait de « revendication » explicite ou de graffitis sur Nahel ou la police par exemple. Le jeune homme connaissant le mieux les émeutiers évoque l'idée selon laquelle les émeutes « prouvent » qu'on peut « mettre le bordel » « tous ensemble », en visant les « trucs de la ville » et en montrant une « solidarité » avec les quartiers ciblés par les violences policières (« il y a pas que à Nanterre ») : « un policier qui tue... [...] ils veulent montrer qu'ils ont pas peur d'eux, et que c'est de la merde qu'ils font ». C'est ainsi qu'il explique que même si les émeutes ont « fait chier » les habitants, beaucoup de jeunes estiment légitime la forme qu'a prise la colère exprimée. Il évoque les policiers qui veulent trop « s'imposer » dans le quartier et prendre les jeunes pour des « victimes », lui-même

disant avoir été menacé de coups de matraque la semaine précédent l'entretien simplement parce qu'il déambulait dans le quartier avec des amis. Les émeutiers auraient fait « reverse », c'est-à-dire retourné la situation en montrant leur force collective. Ainsi, si le thème de la révolte n'est pas toujours clairement manifeste pour les observateurs institutionnels, il semble beaucoup plus clair chez les émeutiers ou leurs proches.

A Banloin+1, le premier soir, le principal appel à rassemblement qui circule vise à affronter le commissariat et à se retrouver en amont à la gare. Le témoignage d'enquêtés s'étant entretenus avec des jeunes pendant les événements (ou en marge de ceux-ci) permet d'avoir des éléments plus précis sur les motivations des participants. On retrouve essentiellement celles qui ont trait à la révolte : l'incompréhension face au « permis de tuer » des policiers et le rejet d'un racisme systémique (évoqué par un éducateur de prévention spécialisée), l'identification à la victime « Ils ont tué un frère ; ça peut arriver à mon frère » (évoqué par l'adjoint au service prévention) et plus largement la colère liée au sentiment d'impunité policière (évoqué par le chef de la police municipale et des acteurs associatifs). Dans la rue, un agent de la direction des services généraux entend des émeutiers le premier soir scander « la police tue », mais à partir du lendemain il n'entend plus de référence à Nahel. Au total, selon cet acteur, les services techniques auraient nettoyé une dizaine de tags mentionnant « Nahel » ou « Justice pour Nahel » sur toute la semaine.

A Banloin+2, outre le sentiment d'impunité de la police, certains enquêtés insistent sur la frustration « par rapport à une vie quotidienne d'injustices, face à la police mais aussi face à l'emploi ». Pour la responsable du pôle prévention de la délinquance, la mort de Nahel doit plutôt être appréhendée comme « l'acte de trop » plutôt que comme un véritable déclencheur. L'absence de mixité sociale dans les quartiers est pointée du doigt et avec elle la difficulté d'acquiescer les codes et des réseaux professionnels : « les jeunes ont le sentiment de ne jamais correspondre aux critères. Ça participe aux violences ».

A Banpro+, la révolte joue un rôle essentiel. Les émeutes seraient d'abord et avant tout motivées par « une colère » (selon le responsable du service prévention-médiation) à l'encontre des forces de l'ordre. La mort de Nahel aurait provoqué une réelle « incompréhension » (selon le responsable d'une association de prévention spécialisée), un véritable sentiment « d'injustice » éprouvé par les jeunes des quartiers. Selon ce travailleur social, « ils ne sont pas bêtes les jeunes, ceux avec qui nous avons discuté nous disaient : 'oui, Nahel avait pas à s'enfuir, mais quand même de là à lui tirer dessus... ça mérite pas de mourir quand même. C'est le juge qui décide, c'est pas le policier qui doit décider' ». Pour ce dernier, il y aurait chez les jeunes une « colère latente » à l'égard des policiers. Ce constat est également celui de la commissaire de police. Si elle précise qu'aucun interpellé durant les émeutes n'évoque Nahel, elle juge très probable que la haine de la police – « accusée de violences et de racisme » – a été une motivation centrale des émeutiers.

A Banpro-, lors d'un barbecue organisé le samedi 1er juillet par la municipalité, une chargée de mission prévention échange avec plusieurs jeunes. Elle profite de l'occasion pour les interroger sur les raisons de leur colère et de leur éventuelle participation aux émeutes. Selon elle, ces jeunes auraient été animés par un profond sentiment de manque de considération. Le « meurtre » de Nahel – comme l'ensemble des autres bavures de ce type – renverrait à ces jeunes l'idée « qu'ils ne valent rien ». En outre, ils auraient le sentiment

que ces bavures sont cautionnées par la population et les institutions (elle cite l'exemple de la cagnotte d'un million d'euros récoltée en quelques jours pour le policier mis en cause). Censés assurer leur protection, l'État et les policiers sont dans les faits perçus comme des menaces. Pour l'enquêtée, la colère des jeunes est à rechercher dans la rupture de ce contrat social. D'autres acteurs locaux partagent ce constat. Pour la responsable du service jeunesse, les jeunes les plus enclins à participer aux émeutes sont d'abord ceux qui éprouvent un fort sentiment de relégation. Le sentiment de considération est également jugé central par un adjoint au maire. Aux dires de cet élu, la violence éclate lorsque « l'on n'a pas l'occasion de s'exprimer et d'être entendu ». Selon lui, la principale motivation n'est pas la vengeance, mais le sentiment de ne pas être écouté.

Solidarité avec Nahel, expression d'indignation immédiate, cette révolte et cette colère ont été nourries par une expérience quotidienne de frustration, d'injustice, de manque de considération, de bavures policières, de relégation sociale et de discrimination à l'emploi. La dimension ethnoraciale, on le voit, n'est pas absente des discussions.

4.2.2. Ludique et démonstrative

Nous avons également relevé des efforts faits pour rendre les événements ludiques dans un contexte de compétition honorifique au sein des quartiers mais aussi entre les quartiers. Il a pu s'agir de rendre les événements ludiques (classique de toute forme de mobilisation) : logique de jeu, de l'amusement entre soi et avec les réseaux sociaux (vol d'objets insolites ; vidéo de vols inhabituels, retouches de vidéos des émeutes pour ajouter un hélicoptère et coller à l'esthétique des jeux vidéos). Suivre ces vidéos amuse les spectateurs qui ne sont pas sur place, mais reconnaissent amis ou connaissances. À cela s'ajoute une dynamique de compétition honorifique au sein des quartiers, avec ses enjeux symboliques et réputationnels. S'engagerait alors une dynamique d'escalade entre les groupes et les territoires qui, pour s'impressionner les uns les autres, surenchériraient dans l'espoir d'être reconnu comme vainqueur de cette compétition (« c'est à qui en fera le plus » résume un éducateur).

A Prov+, cette rationalité s'est principalement exprimée au travers des réseaux sociaux. Les événements, et notamment l'incendie du McDo, sont filmés pour être diffusés en temps réel sur les réseaux sociaux, ce qu'un grand nombre d'interrogés interprètent comme des défis ou compétitions entre les territoires. Parmi ce contenu se mêlent des vidéos des événements émeutiers en cours, mais aussi des vidéos datant d'autres périodes ou prises sur des territoires non déterminés. Certaines vidéos sont même retouchées pour coller à une esthétique « GPA », selon un acteur interrogé.

À Agglocap, une série de dégradations racontées en entretien s'inscrivent dans une logique ludique au sens où elles répondent à une volonté de faire rire les autres émeutiers ou de s'amuser entre soi et avec les réseaux sociaux (cas d'une guitare rue Ferry que l'on gratte en pleine émeute, vidéo d'émeutier qui se sert une glace après effraction dans un McDonald). Dans un mécanisme classique du point de vue du vandalisme (Brasdefer, 2015), une motivation n'exclut pas l'autre. Il y a ainsi des croisements entre motifs tactiques et motifs ludiques dans le cas du pillage d'un magasin de déguisements ou dans certains feux qui visent à mettre le « bordel », selon le terme recueilli en entretien. Ces dégradations

tactico-ludiques sont parfois liés à des enjeux très locaux (le sens de tel ou tel geste se comprend lorsqu'on vit dans le quartier) et parfois à des enjeux amicaux pour des désordres mineurs (cas de quelques jeunes à Gibraltar qui s'amuse à mettre le feu à une poubelle pour participer à leur manière).

À Agglomérini, la dimension ludique est beaucoup moins présente (un seul entretien parle de jeunes qui s'amuse), mais peut-être est-ce lié au fait qu'il y ait moins de vidéos de ce type qui aient circulé. On peut aussi penser que, si quelques dégradations ludiques ont dû avoir lieu (cas classique du verre dans les abribus), la recherche d'affrontement et de démonstration de force visent à montrer que, justement, on ne joue pas (cf. dégradations tactiques avec barricades apparemment très présentes). La compétition entre quartiers ou la dimension honorifique ont bien eu un rôle d'accélérateur selon certains institutionnels (il s'agissait de « montrer qu'on sait faire »), mais l'entretien avec un jeune habitant oriente plutôt vers une lecture en termes de solidarité : tous les quartiers et villes alentours se mobilisent, donc on se mobilise aussi.

A Banloin+1, plusieurs acteurs soulignent la dimension ludique, le « grand jeu » des émeutes qui les a surpris et qui auraient participé à attirer des plus jeunes et des curieux qui suivent les émeutiers sans pour autant participer aux dégradations, sans avoir de passif délinquant (police municipale, élu à la jeunesse, présidente d'une association de parents d'élèves, entretien collectif avec une association de proximité). Deux professionnels de la jeunesse insistent sur l'impact de la baisse des moyens investis par la municipalité sur la jeunesse, et la perte de locaux, comme un facteur d'explication de l'engagement de jeunes de la commune dans les événements, à la fois en raison d'un sentiment de dédain mais aussi de la volonté de ne pas rater une opportunité de « exister », de pouvoir se prendre en vidéo et ensuite revendiquer auprès de ses pairs la participation (même en tant que spectateur) aux événements. Nous n'avons en revanche pas eu accès à des vidéos ou images où l'aspect de compétition entre quartiers ou villes est mis en valeur.

A Banloin+2 ou Banpro+, certains acteurs insistent sur la dimension compétitive qui se joue entre les quartiers des différentes villes. Par l'intermédiaire des réseaux sociaux, les émeutes sont l'occasion de réaliser des démonstrations de force. L'enjeu est symbolique : il s'agit de défendre la réputation de son territoire en montrant à la France entière que la ville ou le quartier dont on est issu est en mesure de s'engager avec plus de force ou de succès que les autres contre les institutions étatiques ou municipales. Dans cette rationalité, la production d'images et leur diffusion sur les réseaux sociaux sont des composantes centrales.

4.2.3. Économique et utilitaire

Les émeutes ouvrent des opportunités économiques d'appropriation de produits divers, des produits de luxe aux biens de consommation courante, en passant par des produits de nécessité (avec parfois une justification morale), qui peuvent être volés pour un usage personnel ou pour être revendus. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre l'importance des prédations dans les tabacs qui favorisent l'alimentation des circuits de revente de cigarettes ou de jeux à gratter.

A Prov+, les pillages du magasin d'électro-ménager de Saint Marcel et des buralistes des deux quartiers n'ont pas marqué également les acteurs et les habitant·es. Beaucoup évoquent le traumatisme de la buraliste de Saint Marcel, une dame appréciée des tou·tes, mais la grande surface ne porte pas la même valeur émotionnelle. Cette grande enseigne nationale se fait piller pendant une trentaine de minutes après la mise à feu du McDonald's : « Ils se sont cantonnés sur ce qui était bankable : les tablettes, les ordi portables, la téléphonie... Et tout ce qui était petit accessoire, casque, machin, tout ce qui est facilement revendable ou utilisable », mais aussi trotinettes électriques (Commissaire PN). Un écran télé de très grande dimension est abandonné sur place, trop lourd pour être transporté. Selon le directeur de la Maison de quartier, ces biens volés disparaissent immédiatement, pour ne plus réapparaître, ce qui amène ce dernier à soupçonner un pillage organisé et prémédité. Les buralistes des Râteaux et de Saint Marcel se font tous les deux piller : à Saint-Marcel, le deuxième soir; aux Râteaux, les premiers et deuxièmes soirs. Dans les deux cas, seuls des paquets de tabac sont volés. Sur les vidéos du bureau de tabac des Râteaux que le DCPD des Râteaux a pu visionner, on distingue les individus rentrer dans le commerce par la réserve et emporter des paquets de tabac, sans s'intéresser au reste des biens (comme l'alcool par exemple) : « On voit la vidéo, ils prennent bien les cigarettes dans les cartons, ils ne prennent rien d'autre, donc ils sont bien venus que pour ça. (...). Le trafic de cigarettes ici marche pas mal ».

À Agglocap, sur le premier supermarché attaqué (première nuit) aux Meuniers, nous avons peu de données mais la vidéo circulant sur Twitter (captation des caméras de surveillance) montre des pillards qui vont chercher des objets, d'autres qui discutent, un qui s'attaque à la caisse. Pour le deuxième supermarché attaqué d'Agglocap (le deuxième jour), les témoins estiment que l'utilité économique n'était pas première, même s'il y eut des vols (cas des bouteilles d'alcool facile à revendre) et des formes de pillage une fois que ses vitres ont été cassées (superposition de différentes rationalités et de la contingence liée à la gestion de l'émeute). Un tabac a été pillé rue Ferry mais un autre, où des clients étaient encore attablés, a été complètement épargné, pourtant sur le même chemin : les personnes voient passer l'émeute depuis la terrasse où elles sont assises. Plusieurs magasins touchés sur cette rue n'ont été pillés qu'après un premier passage des émeutiers qui avaient surtout cassé les vitrines. Ainsi, des personnes viennent parfois en voiture récupérer des objets et d'autres, en passant, profitent de l'opportunité de biens disponibles (lunettes, objets d'occasion, etc.). Du point de vue des pillages ou des magasins ciblés, on note la récurrence des grandes enseignes ou des chaînes de magasins et l'évitement des petits commerçants dans la grande majorité des cas (à l'exception du buraliste). Plusieurs entretiens évoquent également des incendies en vue de fraudes à l'assurance, notamment sur les voitures, ou après les deux premiers jours d'émeute pour ce qui est des commerces. Certains pillages ont servi à s'outiller ou à un usage immédiat : sodas, white spirit, feux d'artifice. Il semble que les pillages intégraux concernent très peu de cas à Agglocap, les vols se font au plus vite sauf pour les quelques personnes qui s'organisent rapidement avec une voiture à proximité. Deux entretiens suspectent des fraudes concernant des feux de bâtiments qui se trouvent en dehors des limites communales d'Agglocap au sens strict. La rationalité économique est bien moins présente en entretien que celle de la révolte et elle n'est pas séquencée comme on l'a ensuite entendu, puisque vols et pillages ont lieu dès le premier soir.

À Agglomini, la motivation économique au fondement de l'attaque de l'épicerie solidaire et de l'entreprise d'insertion (surtout son atelier vélo) semble une motivation secondaire au regard de ce que représente la dégradation de ces entreprises qui sont vues, localement, comme des extensions de la mairie : les motifs vindicatifs (cf. S. Cohen, in Brasdefer, 2015) prennent le pas sur les opportunités économiques. Le motif acquisitif dans le vol de vélos ou le vol de coffres, et la redistribution des denrées de l'épicerie, contrastent non seulement avec la première nuit (qui se déroule sans pillages, pas le même le tabac est touché), mais aussi avec l'attaque du centre social d'animation, quelques heures plus tôt, où il y a un saccage mais très peu de vols (à l'exception peut-être d'un téléviseur). Dans le centre, on cite plusieurs fois l'exemple d'une console Playstation laissée sur place et le chef du pôle prévention jeunesse n'est même plus certain du vol d'écran. Pour un jeune interviewé qui connaît les émeutiers, l'explication est que si on touche aux Playstations, les jeunes n'auront « plus ce qu'ils veulent », alors que le saccage permet de « faire payer la ville ». Les motifs diffèrent donc en fonction des lieux et des cibles et probablement même au sein du groupe émeutiers puisque l'attaque du coffre à l'épicerie semble enrôler un faible nombre de personnes, là où l'attaque du centre d'animation mobilise plus de monde. Durant ces épisodes, les motivations tactiques priment les visées acquisitives : les dégradations comme les feux de poubelles, les détournements de matériels de chantier ou les feux de véhicules ont avant tout pour finalité de retarder l'arrivée des forces de l'ordre ou à tout le moins leur compliquer la tâche. Aux yeux des institutionnels, ce sont la colère ou le règlement de contentieux qui dominent : les motifs économiques sont présentés comme ceux d'une partie des émeutiers seulement (des cambriolages de l'épicerie ont suivi les émeutes).

A Banloin+1, les premiers pillages se font dans le quartier des Arcades et deux tabacs sont pillés le premier soir, alors que les policiers sont occupés à défendre le commissariat et peinent à tenir leur position, et ce, jusqu'à tard dans la nuit. Le deuxième soir, la logique économique de pillage en vue de l'accès à la consommation se poursuit et va en grandissant avec le centre commercial qui est pris pour cible ainsi que les autres tabacs de la ville. A partir du troisième soir, le rapport de forces est définitivement renversé, il s'agit essentiellement de tentatives de pillage. Du côté de la police municipale et de l'adjoint au service de sécurité et prévention de la ville, il y a des doutes sur des arnaques à l'assurance parmi les dégâts déclarés par des commerçants. Les échanges qu'une major de police a eus avec des jeunes qu'elle soupçonne d'avoir participé révèlent une tension entre la légitimité d'une rationalité de révolte le premier soir et l'illégitimité des cibles à des fins d'accès à la consommation à partir du deuxième soir : le premier soir c'est l'expression d'une colère qui naît d'une injustice (la mort de Nahel), un sujet sur lequel ils lui demandent des comptes ; ils reconnaissent en revanche que les pillages ne peuvent être justifiés par l'injustice. Les différents acteurs témoignent d'une transition de l'expression d'une injustice vers une revendication consumériste, qu'ils considèrent comme dépolitisée et opportuniste. Sur les différents soirs, au total 32 ou 33 commerces sont touchés, mais moins de la moitié les dégradations s'accompagnent de vols : les 7 tabacs de la ville sont pillés, il y a aussi eu un magasin d'alimentation générale, deux salons de coiffure, un opticien et de l'alcool est volé dans deux commerces alimentaires.

A Banloin+2, l'attrait pour un commerce dépend de la nature des biens proposés par l'enseigne. Selon le responsable d'une structure sociale, parmi les commerces pillés, la

cordonnerie et les magasins de bricolage comprennent « des trucs de marque qui se revendent », le Aldi permet de faire ses courses gratuitement pour les « deux prochains mois » et le tabac est une réserve importante de cigarettes. La dimension utilitaire prend ainsi des formes différentes parmi les pilleurs. Certains profitent de l'occasion pour tenter de s'enrichir en revendant les biens volés. Le maire et son adjointe affirment avoir vu des annonces sur des applications de reventes portant la mention « émeutes juin 2023 ». D'autres volent pour leur consommation et usage personnel. D'après un responsable de club de foot qui habite les quartiers Nord, certains auraient même ressenti le besoin de se justifier : « on entendait des choses comme : 'moi, je n'ai pris que de la nourriture. Je n'ai pas touché au reste' ». Les motifs de pillage sont donc multiples, allant de l'opportunité simple à des considérations plus stratégiques comme la possibilité de revente.

A Banpro+, selon un animateur d'une association d'aide au devoir, le pillage du supermarché au Violon est emblématique. L'enquête rappelle que les émeutes de juin 2023 s'inscrivent dans un contexte économique particulier. Le pouvoir d'achat est alors la principale préoccupation des Français et a fortiori des habitants des quartiers. Selon un animateur d'une association d'aide aux devoirs (et habitant du Violon), « le pouvoir d'achat est une thématique très importante pour comprendre les émeutes de juin. Les gens n'arrivent pas à finir les fins de mois ». Le fait que des grandes surfaces aient été attaquées, « ce n'est pas anodin. C'est parce que c'est la crise. Ce ne sont pas des bijouteries ou des magasins de luxe qui ont été pillés, ce sont des Carrefour, des Lidl, des Franprix. Les gens prenaient de la lessive »¹⁷. Toutefois, les supérettes comprenant des produits de première nécessité ne sont pas les seuls magasins victimes de pillages. Certaines enseignes proposant des biens matériels sont également attaquées. Un soir, situé entre le jeudi 29 juin et le samedi 1er juillet, les policiers interviennent au centre commercial des Aubépines lors du pillage de la Fnac. À cette occasion, la commissaire déclare avoir vu « des mères de famille avec le sourire aux lèvres en sortant avec l'écran plat sous le bras ». Certains jeunes auraient même rapporté aux éducateurs d'une association de prévention spécialisée « qu'il y en avait plein [des jeunes pilleurs], ils ont pris plein de téléphones, de vêtements et tout ça, de toute façon c'est des trucs qu'on n'aurait jamais eu ». Ainsi le désordre des émeutes met à disposition des pilleurs un ensemble de biens désirables et difficilement accessibles au quotidien, à la condition néanmoins de pouvoir accéder à ces enseignes. Si aucune bijouterie ou magasin de luxe n'a été pillé à Banpro+, c'est tout simplement en raison de l'absence de ce type d'enseigne dans la commune.

Au total, le pillage utilitaire peut à son tour relever de rationalités différentes. Certains profitent de l'occasion pour tenter de s'enrichir en revendant les biens volés, d'autres volent pour leur consommation et usage personnel.

¹⁷ L'animateur insiste par ailleurs sur la population des pilleurs. Si les jeunes ont attaqué les magasins et brisé les vitrines, des adultes auraient également participé aux pillages. Toutefois, cette version des faits est relativisée par un enseignant au collège implanté dans le quartier Violon. Concernant les pilleurs, l'enseignant rapporte ne pas avoir entendu, ni vu d'adultes participer aux pillages : « il fallait être debout vers 2h du matin. À 7h, les vitrines brisées étaient déjà replaquées et la grille redescendue ».

4.2.4. Règlement de contentieux

Plus rarement, les engagements émeutiers ont été sous-tendus par des contentieux individuels ou collectifs, avec la police mais aussi le voisinage, les commerçants... Dans une ville étudiée, un contentieux interpersonnel a été réglé par arme à feu, dans le tumulte général. Dans une autre, des dégradations visant des bâtiments relevant de la mairie, notamment une épicerie réputée ouverte grâce à des fonds municipaux. Pour certains acteurs, la mort de Nahel Merzouk est un prétexte permettant des règlements de compte à des enjeux en réalité très locaux. Ainsi, concernant l'incendie du Centre de Loisirs et du McDonald's. « Il a été dit [par des familles du quartier] à un moment donné, que le Mc Do c'était les jeunes des Râteaux, et que le centre de loisirs c'était des jeunes de Saint Marcel » explique l'ancien directeur du Centre de loisirs. Cette affirmation, qui se retrouve dans plusieurs entretiens, semble cependant relever de la rumeur infondée. La nuit du 29 juin, soit le lendemain des incendies du McDonald's et du centre de loisirs, des jeunes des Râteaux se rendent cependant à Saint Marcel pour affronter des jeunes du quartier armés de mortiers. Cette rivalité est teintée par les tensions autour des trafics de stupéfiants, ce qui expliquerait selon plusieurs acteurs et habitant-es le choix des cibles. Ainsi les deux points de deal principaux sont aussi les deux premiers lieux visés sur chaque quartier : devant le centre de loisirs aux Râteaux, devant la mairie de quartier à Saint Marcel. Pour Agglocap, cette rationalité ressort plus souvent en entretien que la dimension ludique ou économique. Elle croise la question de la révolte avec plusieurs entretiens qui parlent d'une recherche d'affrontement avec la police ou le fait de « faire payer l'État », de s'attaquer aux symboles. On peut citer plusieurs cas. Il y a par exemple la mairie de quartier des Étals où plusieurs jeunes proches du groupe émeutier (voire parmi celui-ci) qui a démarré l'incendie ont parlé des expériences de discriminations subies par leurs mères. Il y a également le commissariat de quartier des Meuniers qui aurait été pris à partie suite à des contrôles abusifs dans le secteur Haut-Château tout proche. Enfin, on peut mentionner la salle de concert de Gibraltar où il y a eu plusieurs départs de feu en journée : elle serait la cible d'animosité par les habitants suite à des refus de location de la salle et une programmation faite pour les résidents du centre-ville¹⁸.

À Agglomini, la vengeance locale ou le règlement de contentieux se superpose à tous les motifs évoqués jusqu'ici : les cibles de dégradations comme de pillages, mais aussi les affrontements, sont tous plus ou moins reliés à la Mairie ou aux autorités étatiques/publiques. Ce lien est parfois réel et parfois imaginaire : l'épicerie solidaire ne reçoit pas de subvention de la mairie (elle en recevra une après les émeutes pour aide à la réparation), mais parce que la mairie la présentait comme une de ses réussites locales, elle est perçue en partie comme un symbole du pouvoir municipal par les émeutiers. Quelques entretiens informels évoquent aussi des vengeances de jeunes qui n'auraient pas été pris pour y travailler. Pour le centre social d'animation, les employés interrogés et le chef du pôle jeunesse évoquent aussi une possible vengeance, liée à un conflit autour de la procédure d'attribution du BAFA en 2018, qui avait généré des tensions telles qu'une voiture avait été incendiée. L'employée en accompagnement scolaire du centre pense que les meneurs ont plus de 20 ans et sont ceux qui n'ont pas bénéficié des choses mises en place ces dernières années (notamment via la mission locale sur place). Enfin, parmi les dégradations locales,

¹⁸ Nous n'avons pas pu obtenir de données plus précises sur des vengeances entre habitants ou envers les commerces à Agglocap.

une voiture au moins est clairement liée à un règlement de contentieux selon le jeune qui connaît les émeutiers : « Le but, ce n'était pas d'attaquer quelqu'un en particulier. [...] Honnêtement, le seul coup matériel qu'ils ont fait à quelqu'un, c'est une voiture qu'ils retournent au milieu de la route, là-bas ».

A Banloin+1, dès le premier soir, en parallèle aux affrontements avec la police dans le grand ensemble, la maison de quartier des Alouettes située à l'autre bout de la ville au cœur d'un secteur pavillonnaire où un point de deal est implanté depuis longtemps subit une tentative d'incendie, qui a brûlé un mur entièrement et qui a commencé à se propager au plafond et aux murs intérieurs, contraignant les pompiers à faire des dégâts pour maîtriser la propagation. En dehors du commissariat, il s'agit de la seule structure institutionnelle qui a été visée avec succès pendant les événements. Un conflit existait en effet depuis l'arrivée du nouveau directeur de la maison de quartier en 2021, qui opposait la municipalité et le directeur de l'époque avec le précédent directeur fortement ancré localement (au point qu'il était réputé, pour un certain nombre d'acteurs, avoir des liens avec le trafic local de stupéfiants) et qui refusait d'être écarté de la direction de la maison de quartier. Il aurait alors agi par l'intermédiaire de jeunes qui avaient déjà menacé plusieurs fois le dernier directeur (selon le maire, le dernier directeur de la maison de quartier ou le responsable du service politique de la ville). De plus, des tags sont constatés le 1er juillet par les services de la ville dans les vestiaires du stade municipal. Ils auraient été réalisés entre le 30 juin et le 1er juillet :

"(prénom du maire) : TUEUR, POINTEUR, MENTEUR. VIRE KK1 TU VERRAS".

"BZ TA MERE (nom du maire) DEMISSION FDP FIN 2026"

"(initiales du maire) LE PIRE MAIRE DE FRANCE TROP MAUVAIS AVEC CES AGENTS"

"OU SONT T ELU MERDE SALE CHIEN QUI BAISE (directrice cab) (initiales du maire) PETITE BITE".

A Banpro+, lors d'une intervention dans le quartier du Violon, les policiers en intervention apprennent par radio qu'un émeutier est touché par balle. Les résultats de l'enquête de police concluent à un règlement de compte : un habitant du quartier aurait profité du désordre des émeutes, et en l'occurrence d'affrontements avec la police, pour tirer sur un autre résident.

4.2.5. Hiérarchisation, combinaison et succession des différentes rationalités opératoires

Ces rationalités se combinent plutôt qu'elles ne s'opposent, voire même se succèdent en fonction des séquences. Nous suivons Marwan Mohammed (2007), quand il explique qu'il est « nécessaire de rappeler donc que casier judiciaire et conscience politique ne s'excluent pas nécessairement. Participation à la vie des bandes déviantes n'interdit pas l'expression d'un sentiment de révolte social et politique. Dans l'action émeutière, logiques de révolte et logiques « crapuleuses » peuvent cohabiter. »

C'est ainsi que rationalités ludiques et colère peuvent coexister. Dans l'une des villes (Agglomini), lorsque l'épicerie perçue comme « municipale » est dégradée, des vélos y sont volés ainsi que des denrées alimentaires, alors que pour autre lieu effectivement municipal cette fois, le centre d'animation est saccagé, mais avec très peu de prédatations (un écran est volé et une Playstation est malgré tout laissée sur place). Aux yeux de plusieurs adultes, si le

local d'animation est endommagé, les jeunes en seront privés, alors que si le bâtiment ou une salle de réunion est dégradée, c'est la mairie qui est visée.

Dans une autre ville (Banloin+1), la dynamique émeutière est très clairement indexée à la translation affrontements/pillages : la première nuit, l'assaut sur le commissariat est massif et concentre toutes les forces émeutières. Seuls deux tabacs sont pillés. Le deuxième soir, la reconstitution de stocks imposants de munitions, l'arrivée d'un escadron de gendarmerie mobile et le volume des effectifs policiers revenus au service éloignent rapidement les velléités des assaillants, qui de leur côté ont épuisé leurs ressources en mortiers de longue portée. D'autres tabacs sont pillés, ainsi qu'un premier grand centre commercial. Au troisième soir, seuls des pillages et des destructions (avec une dimension occasionnelle de fraude à l'assurance, selon les acteurs de la municipalité que nous avons interrogés) sont recensés. Dans cette ville, les dégradations laissent donc apparaître une tension entre l'expression protestataire du premier soir et les cibles acquisitives observées à partir du deuxième soir.

Pour terminer, il faut rappeler que toutes les rationalités ne se « valent » pas, au sens où certaines occupent une place plus importante que d'autres. Dans chacune des villes, la dimension de colère est centrale et première : elle est évoquée de façon systématique dans les entretiens. Les propos rapportés font apparaître un réservoir de colère disponible des jeunes hommes des quartiers populaires contre la police, qui est à l'origine des premiers incendies et affrontements. La mort de Nahel, la diffusion de la vidéo et de sa bande-son s'inscrit dans des représentations et expériences de relations conflictuelles, violentes, perçues comme discriminatoires avec les services de police; que celles-ci aient personnellement touché des émeutiers ou bien seulement leurs proches. Le contentieux policier explique, dans toutes les villes enquêtées, les mobilisations immédiates. Si la mobilisation prend rarement la forme d'une manifestation revendicative organisée autour de l'expression claire d'un message de portée générale (à l'exception d'Agglocap où apparaît le premier soir une manifestation contre les violences policières), elle s'adosse à un ensemble de visions du monde, ancrées dans des expériences négatives et une forme de socialisation juvénile d'opposition frontale à la police, que la sociologie des relations police-population a documenté depuis longtemps (voir la synthèse dans Jobard, Maillard, 2024). Cette colère n'est pas dirigée exclusivement contre la police : ce sont plus largement les institutions publiques qui sont visées (mairies, centres sociaux, avec des variations en fonction des villes), la brutalité de la relation à la police faisant écho aux expériences de discrimination à l'emploi, fréquemment citées dans les entretiens.

5. Les réponses des autorités et des acteurs sociaux

Si le face-à-face jeunes/police, voire jeunes/pompiers retient l'attention par son caractère spectaculaire, c'est une large variété d'acteurs qui se retrouvent impliqués dans la gestion des émeutes, des associations aux services techniques des municipalités en passant par les bailleurs sociaux. Dans la présentation qui suit, nous rendons compte de deux aspects principaux de la gestion des émeutes : (a) le maintien de l'ordre et la protection des biens et des personnes par l'usage de la force ou a minima le déploiement d'une présence policière

sur le terrain ; (b) la prévention des troubles ou de leur extension et la réparation des dommages¹⁹.

5.1. Anticipations et perceptions prises en défaut

Il faut ici noter les incertitudes initiales dans la compréhension, et donc l'anticipation, des événements. Pour certains acteurs, les raisons (nationales ou locales) des premiers désordres ne sont pas claires, tout comme l'importance (quelques feux de poubelles ou des affrontements) qu'il faut leur donner.

Par exemple, à Prov+, le premier soir, les acteurs ne font pas le lien avec les événements de Nanterre et imputent les voitures brûlées aux trafics de stupéfiants : « Je dis, 'j'espère qu'il n'y a pas de lien entre la mort de Nahel et cette voiture', et le DDSP dit : 'mais rien à voir, on est sur le trafic de stupés' » (Maire). La distance géographique est elle-aussi mobilisée pour expliquer l'absence de lien entre les voitures brûlées et la mort de Nahel : « Je pensais qu'on était loin de toucher à tout ça » ; « J'ai pas trouvé de lien entre les deux. Parce que Nahel nous on n'en a pas entendu parler », comme le rapporte l'ancien directeur du centre de loisirs, en poste au moment des émeutes. Il faut du temps pour que les acteurs (municipaux et associatifs) fassent le lien entre les événements « Et plus on avance dans la journée, plus on se rend compte qu'il y a quelque chose d'un peu plus sérieux derrière » (Directeur MQ). La nature des violences surprend les forces de l'ordre : « La voiture brûlée, c'est pas le mode de fonctionnement ici. Il y en a finalement très peu » ; « La poubelle pareil (...) c'est pas un mode d'action inscrit dans l'ordinaire de nos pénibles » (Commissaire PN). C'est par ailleurs la première fois qu'un événement extérieur (mort de Nahel Merzouk) génère une réaction à Prov+.

À Agglocap, qu'il y ait des émeutes n'a pas été surprenant pour les acteurs rencontrés dans les quartiers prioritaires, mais l'intensité de l'évènement a surpris la quasi-totalité des participants. Quelques acteurs de la prévention spécialisée avaient néanmoins anticipé : c'est ce qui explique la présence des éducateurs de rue dès le mercredi 27.

A Banloin+1, dès le lendemain de la mort de Nahel Merzouk, des appels à rassemblement visent à prendre le commissariat d'assaut après un rassemblement à la gare. Cet appel n'est pas pris au sérieux par les autorités policières, qui vont se retrouver débordées.

A Banpro+, le premier soir, les interventions brèves et ponctuelles de la police nationale (compte tenu de la multiplicité des lieux de tension) sont vues par certains acteurs locaux comme une absence de réaction. « Il n'y avait presque aucun policier. Le quartier Violon a été complètement fermé, les caméras détruites et le centre social dégradé » (responsable service jeunesse). En l'absence d'intervention des forces de l'ordre, « les jeunes surenchérisaient ». « On a vu des voitures de policiers s'enfuir avec des jeunes qui courent derrière. Quand les jeunes ont attaqué le commissariat, il n'y avait que 3, 4, 5 ou 6 policiers à l'intérieur ».

¹⁹ Les passages qui suivent empruntent partiellement à Epstein et al., 2025.

La situation est ici semblable à 2005 : les forces de police ne sont pas prêtes au moment du déclenchement des émeutes ; elles ne sont pas en position d'anticiper, la coordination entre les différentes unités de la police est imparfaite et la connaissance des territoires est souvent limitée (Roché, 2006, p. 158-183 ; Roché, de Maillard, 2009). Mais le temps du débordement est bien plus court qu'en 2005 : les forces de sécurité montent très rapidement en puissance dans les communes touchées, quitte à profiter des retours des effectifs, qui se présentent en masse dans leurs services respectifs, à employer des forces des territoires environnants ou à mobiliser des effectifs des unités d'intervention de type BRI. A Banloin+1, après un ou deux jours de tensions, les ravitaillements de munitions arrivent et des renforts (cf. infra) facilitent les interventions dans les quartiers les plus difficiles en offrant une protection efficace aux policiers et pompiers. Face à ce renforcement continu, les protestataires s'épuisent dans la confrontation. A l'échelle nationale, au plus haut des émeutes, ce sont 45 000 effectifs qui sont mobilisés contre 11 500 au pic des émeutes de 2005 (Sénat, 2024). Cette très forte réactivité immédiate peut expliquer la courte durée des émeutes de 2023 (neuf jours) alors que plus de villes ont été touchées qu'en 2005 (672 communes dans 95 départements contre environ 200 dans 25 départements en 2005, cf. Sénat, 2024).

5.2. Contenir et protéger : montée des effectifs et réorganisations

Cette réorganisation, appuyée sur les montées d'effectifs, attire l'attention sur plusieurs changements majeurs par rapport à 2005. Le premier tient à la mise en place de dispositifs de coordination (au travers des Corat, coordination opérationnelle renforcée entre les agglomérations et les territoires), dont l'utilité majeure est la couverture optimale du territoire et notamment des zones gendarmerie trop éloignées des brigades territoriales. Le deuxième tient à la façon dont les polices ont tiré des leçons de 2005, conduisant à un renforcement des moyens tant offensifs que défensifs : différents Retex (Retours d'expérience) avaient ainsi plaidé en 2008 pour de meilleurs équipements de protection (lunettes balistiques) mais aussi de nouveaux moyens offensifs (équipes motocyclistes, lanceurs de balle de défense de portée plus lointaine que les flashballs, grenades de désencerclement), alimentant une militarisation rampante des polices dans les banlieues. Cette notion de militarisation peut être entendue en deux sens : petits groupes autonomes mobilisés selon une logique « commando » - façon BAC²⁰, ou bien fractionnement d'unités constituées gardant un lien fort avec leur hiérarchie – façon CRS ou escadrons de gendarmerie mobile (Jobard, 2015). Ces deux acceptions de la notion de militarisation renvoient à des réalités en grande partie antagoniques, celle dont il est question ici se rapporte à la première des deux notions.

²⁰ Aux États-Unis, la croissance à partir des années 1990 des unités d'intervention de petite échelle, de type SWAT, a nourri les analyses menées sous le terme de « paramilitarisation de la police » (voir en français Dupont et Lemieux 2005). Le terme « paramilitaire » a une consonnance bien trop létale en français pour être employé de manière pertinente dans le débat français. Nous préférons donc évoquer la question sous le terme « militarisation », même si le processus à l'œuvre ces trente dernières années, sous l'effet de la montée en puissance des émeutes urbaines, a bien consisté en la multiplication des petites unités d'intervention rapide (voir aussi Fillieule et Jobard 2020, p. 187-211 et le Guide opérationnel des violences urbaines adopté il y a quelques semaines).

Le troisième tient à la montée en puissance des effectifs des polices municipales, éminemment variables selon les territoires, mais que l'on a vue à l'œuvre dans la plupart de nos villes enquêtées. Le quatrième repose sur la mobilisation de moyens technologiques, qu'il s'agisse de la vidéosurveillance ou de l'utilisation des drones. En tenant compte de ces quatre éléments, nous proposons d'analyser plus profondément la façon dont les actions de surveillance, protection et interpellation ont été conduites dans les huit communes.

5.2.1. La question de la coordination opérationnelle

La réaction aux émeutes pose immédiatement la question de la coordination des effectifs aux identités d'action, priorités, équipements et modes opératoires différents. Pour les pompiers, entre professionnels et volontaires, ce sont des habitudes et des réflexes d'exposition au risque très différents. Pour la police nationale, outre les effectifs de sécurité publique habituels (les différentes unités dans les commissariats, de police secours aux brigades anti-criminalité en passant par les groupes de sécurité de proximité) s'ajoutent les effectifs dédiés au maintien de l'ordre (qu'il s'agisse des compagnies de sécurisation et d'intervention de la préfecture de police ou des compagnies départementales en région, ou encore, bien sûr des compagnies républicaines de sécurité) auxquels il faut ajouter, ce qui a constitué une nouveauté en 2023, les unités spécialisées du RAID (Recherche, assistance, intervention, dissuasion) et de la BRI (Brigade de recherche et d'intervention). Une même variété apparaît côté gendarmerie, allant des gendarmes de brigades au Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) aux pelotons de sécurité et d'intervention en passant par les escadrons de gendarmerie mobile.

Les premières interventions soulèvent des questions de coordination entre pompiers et policiers (protection des équipes, mise à distance des émeutiers). A Prov+, le commandant des pompiers observe ainsi un effet de sidération chez les pompiers volontaires. L'impératif est d'abord de protéger les équipes, puis les bâtiments. La police n'est pas préparée, et fait usage des lance-grenades pour un maintien à distance en se protégeant des mortiers. Passée la première nuit, SDIS et police nationale anticipent des émeutes de longue durée et adoptent une préparation commune : un centre d'accueil est établi pour les équipes du SDIS et de la police.

Les modalités de coordination se mettent en place rapidement, à différents niveaux. La coordination se joue d'abord à un niveau institutionnel au travers notamment des Corat (coordination opérationnelle renforcée entre les agglomérations et les territoires) qui permettent une coordination et une répartition des missions entre police et gendarmerie. A Prov+, SDIS et PN ont renforcé leur coopération par une préparation commune, avec un centre d'accueil accueillant tant les équipes du SDIS que de la police. Du côté d'Agglocap, le réseau de coordination entre professionnels s'est mis en place avec le bureau d'ordre public de la préfecture : il fait le lien entre la Police Nationale, le Centre de Traitement de l'Alerte du SDIS et centre de supervision urbaine (CSU) de la ville (qui centralise les caméras notamment, cf. infra). Dès le jeudi, les effectifs du SDIS y interviennent après sécurisation par la police, ce qui n'était pas le cas la veille et avait empêché plusieurs interventions. Au-delà de ce mécanisme limité à la PN et au SDIS, les réseaux sociaux et les smartphones ont aussi joué un rôle important dans la coordination et la réponse des institutionnels (élus,

techniciens de la ville, agents de prévention etc.) : nombreux sont ceux qui racontent des échanges entre collègues sur WhatsApp.

A Banloin+1, un poste de contrôle (« état-major ») est mis en place dans le commissariat dans lequel est gérée la planification de la soirée (le recensement et l'affectation des renforts volontaires, la gestion des véhicules et du matériel disponible, l'organisation des équipages). Sur le terrain, ce sont des coordinations qui s'opèrent dans le temps court, avec un enjeu de communication immédiate entre les différents acteurs. A Prov+, le fait que le chef du SDIS et le commissaire aient déjà échangé leur numéro de téléphone portable facilite des échanges directs. Enfin, on peut noter le cas d'Agglomini où la coordination a été minimale, même sur la deuxième nuit : beaucoup de villes de l'agglomération sont touchées en même temps, la répartition des moyens par la préfecture d'Agglocap ne permet pas de répondre aux demandes (l'agent en question n'a pas de souvenirs concernant Agglomini bien qu'il se souvienne d'autres villes comparables). Cette nuit-là, une brigade liée à la police nationale va parfois prêter renfort à la PM équipée de boucliers, mais c'est temporaire et rien n'empêche le pillage et l'incendie de l'épicerie au fond du quartier enclavé des Huiles. Le SDIS n'étant pas sécurisé, c'est même les habitants qui éteignent l'incendie.

5.2.2. Tactiques policières et configurations locales

Si le renforcement général des effectifs favorise une logique plus offensive, des tactiques plus ou moins proactives sont adoptées en fonction des situations urbaines, de la place des polices municipales, des effectifs disponibles, des renforts de forces spécialisées et du nombre d'émeutiers. Quatre configurations peuvent être ainsi distinguées :

5.2.2.a. Une rapide montée des effectifs de police nationale (avec l'arrivée de renforts) et un changement de stratégie priorisant l'interpellation

A Banloin+1, la police nationale, d'abord débordée, profite dès le deuxième soir, de renfort d'effectifs (volontaires et gendarmerie mobile), le commissaire passe à un schéma de violences urbaines (VU) : interpellations tout en étant mobile et dispersion précoce des groupes. L'état-major formé dans ce commissariat gère la planification de la soirée : le recensement des renforts volontaires - 80 ce matin-là, si nombreux que l'état-major, redoutant un affrontement sur une durée comparable à 2005, recommande à de nombreux agents de retourner chez eux afin d'organiser des roulements sur longue période; organisation de la surveillance et des patrouilles sur l'axe principal de la ville, qui regroupe également bon nombre de sites identifiés comme sensibles; priorité donnée aux patrouilles de la fin d'après-midi, afin de repérer tous les mouvements et rassemblements préparatoires aux émeutes.

A Banpro+, après le débordement initial, la réaction de l'État est rapide et permet aux policiers de reprendre le contrôle de la situation. « Les ravitaillements de munitions sont arrivés après 1 ou 2 jours. Après, on était un peu plus confort » (commissaire de police). En outre, des renforts sont déployés dès le vendredi 30 juin. Les fourgons blindés de la Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI) facilitent les interventions dans les quartiers les plus difficiles en offrant une protection dissuasive aux policiers et pompiers.

5.2.2.b. Une action principalement conduite par police nationale et gendarmerie, fondée sur une stratégie de mise à distance

A Prov+, d'abord débordée, la police nationale fait rapidement appel aux effectifs de la gendarmerie départementale (brigade territoriale et surtout peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie). La deuxième nuit tourne à l'avantage des forces de l'ordre, dont la stratégie et l'ampleur des moyens déployés payent : « Alors déjà, en face, ils étaient beaucoup plus nombreux, mais nous, on était beaucoup plus nombreux aussi. On avait beaucoup de moyens supérieurs. Et on avait des renforts aussi, on avait les CRS ». La police municipale, dotée de peu d'effectifs, joue un rôle secondaire, visant essentiellement à protéger l'accès au centre-ville.

5.2.2.c. Des effectifs de police nationale limités et une action de contention reposant sur la police municipale.

A Banloin+2, la situation est principalement assurée par la police municipale (et ses 80 agents) car la police nationale est dans l'impossibilité de prêter main forte à la police municipale. Des demandes de renfort sont adressées au commissariat de la commune voisine, mais les policiers nationaux sont occupés à gérer la situation sur place. Ils ne peuvent dépêcher qu'une seule voiture le samedi 1er juillet, lors de l'attaque du commissariat, qui n'arrivera finalement qu'après les affrontements. Jusqu'à la mobilisation de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) le 3 juillet, la municipalité estime avoir endigué seule les émeutes qui embrasent son territoire.

5.2.2.d. Une action combinée ou séparée police nationale/police municipale face à de petits groupes d'émeutiers

A Banpro-, police municipale et police nationale interviennent de façon combinée mais selon des modalités différentes : tandis que la première intervient immédiatement avec l'objectif de disperser les émeutiers avant de repartir aussitôt, la seconde se concentre sur les interventions ciblant les attroupements plus nombreux ou plus dangereux avec, éventuellement, des objectifs judiciaires d'interpellation.

La PM comprend une dizaine d'agents par nuit et la police nationale compte, comme à Banpro+, une centaine d'agents de police qui interviennent dans les différentes communes du district. Dès qu'un groupe est repéré, la PM doit intervenir immédiatement : « la police est tout de suite offensive ». L'objectif est de repousser les émeutiers, de les forcer à se disperser : « on n'interpelle pas, pas le temps. Je voulais des interventions ultramobiles, rapides, efficaces, ciblées, puis on repart ». Lorsque le groupe se disperse, « on n'allait pas les chercher ». Ces interventions 'coup de poing' ont pour but de limiter les possibilités de regroupement tout en évitant « les guet-apens. La police municipale privilégie donc des interventions brèves et rapides, visant à surprendre les groupes d'émeutiers pour les disperser et repartir aussitôt. La police nationale lui préfère une tactique moins rapide et plus massive qui assure le contrôle du territoire. Pour ce faire, elle identifie des points de ralliement qui permettent à ses unités de se regrouper en nombre avant d'attaquer les groupes d'émeutiers les plus conséquents. Or il ne semble pas y avoir d'échanges explicites sur le choix de ces différentes tactiques. Elles sont adoptées par chacune des deux polices sans concertation préalable. (notes de terrain).

5.2.3. L'apport des technologies de surveillance

Comme nous l'indiquons plus haut, un changement majeur en 2005 et 2023 est l'équipement en caméras des espaces urbains. Les villes enquêtées disposent toutes de centres de supervision urbaine (CSU). L'enjeu des équipements technologiques est cependant plus large et concerne les munitions ou l'usage de drones pour surveiller les déplacements des jeunes.

Les CSU, gérés par les villes (sous la direction du chef de police municipale), relaient les images transmises par les caméras de vidéosurveillance et parviennent parfois à quadriller l'ensemble des espaces publics de la ville, appuyées sur des visionnages de très grande qualité. Ce sont alors les forces municipales qui guident l'action des forces présentes sur le terrain, y compris des forces de police nationale. A Banpro- par exemple, le CSU joue un rôle central pour guider les interventions, identifier les lieux de conflits ou l'emplacement des équipements. Le mercredi 28 juin, le CSU alerte sur des mouvements repérés dans une école. La PM intervient rapidement et y trouve 12 cocktails molotov. Le lendemain, l'équipe de médiateurs repère un jerrycan d'essence de 25 litres « entreposé dans une planque ». Enfin, certains émeutiers se munissent également de pierres et de cailloux. Le même jour, vers 22h30-23h00, des incendies de poubelles sont identifiés par le CSU dans le quartier Ampère.

A Prov+, les forces de l'ordre ont utilisé un drone pour surveiller les jeunes émeutiers :

Dès le 28, on utilise un drone (...) Pour le SDIS en principe. Mais on l'a aussi utilisé pour le suivi des jeunes. Nous a permis d'avoir un œil en avance. Et eux, savoir qu'ils sont vus. Par exemple, quand multiples feux de poubelle, on peut mesurer si danger grâce au drone, le but de feux qui étaient mis là c'était de nous attirer.

Preuve a contrario de l'apport des dispositifs de surveillance par moyens vidéo, les caméras sont souvent la cible des protestataires les mieux organisés. Banpro+ et Banloin+2, la destruction d'une cinquantaine de caméras rend inopérant le CSU dans les quartiers nord et complique singulièrement les interventions. Ce n'est du reste qu'une fois les caméras détruites que les jeunes se sont aventurés hors de leurs quartiers de résidence.

A Banloin+2, l'absence des forces de l'ordre profite également aux dealers impliqués dans la destruction organisée des caméras. Une tractopelle volée sur un chantier de grande ampleur à proximité des quartiers nord est d'ailleurs exclusivement employée à abattre une série de mâts sur lesquels sont installées les caméras, sur la longue avenue qui sépare ces quartiers du centre-ville. Ailleurs, ce sont des disquuses qui sont utilisées pour scier les mâts. En tout, 50 d'entre elles sont mises hors d'usage le samedi 1er juillet. En privant le CSU de ses yeux dans les quartiers nord, ces destructions font du poste de police municipale (où se trouve par ailleurs l'adjointe à la sécurité) une forteresse recluse sous les tirs de mortiers, avec impossibilité totale pour les effectifs d'organiser la moindre réplique en réponse. Le maire et sa première adjointe le reconnaissent : « les émeutiers étaient capables de tenir la rue ».

5.3. Rassurer, prévenir et dialoguer

La régulation des émeutes ne relève pas des seules institutions régaliennes traditionnelles et des polices municipales. D'abord, l'action des forces de l'ordre s'accompagne d'échanges réguliers avec les pouvoirs municipaux, pour partager des informations et coordonner des interventions dans le temps de l'émeute. Ensuite, dans la mesure où la gestion des émeutes s'inscrit dans une temporalité plus longue de prévention et de retour d'expérience *ex post* (voire d'apprentissage collectif), elle convoque un large panel d'acteurs des territoires concernés. Enfin, des mécanismes de régulation interne aux quartiers se déploient dans les familles, dans l'espace public et dans les réseaux de communication numériques, impliquant des figures et des *leaders* des quartiers, des habitants et des collectifs informels.

Comprendre le *policing* au-delà de la seule action des forces de l'ordre (Ocqueteau, 2007), en intégrant prévention, réassurance et dialogue, conduit donc ici à élargir le regard pour prendre en compte la multiplicité des parties prenantes de la gestion des événements émeutiers : élus et services municipaux, intervenants sociaux et associations de quartiers, enseignants et éducateurs, commerçants et dealers, gardiens et voisins... Trois points seront ici abordés pour décrire les logiques d'action et les modes d'intervention de cette pluralité d'acteurs : les actions de prévention et de démobilisation des individus susceptibles de prendre part aux violences ; la communication politique et institutionnelle visant à rassurer les populations et parfois à politiser les événements ; l'intervention sur l'espace urbain en amont et en aval des émeutes.

5.3.1. Prévenir et démobiliser

Le travail de répression se conduit en parallèle de la multitude d'actions de prévention visant à rétablir le calme, ce qui se traduit, sur le terrain, par des efforts renforcés de dialogue avec les populations concernées. Le travail de prévention revient ici majoritairement aux professionnels du social et acteurs intermédiaires (médiation, prévention spécialisée, associations de quartier), dont la présence au quotidien (et pour certains, depuis longtemps) sur les quartiers touchés par les émeutes est intimement liée à l'histoire de la politique de la ville. Pendant les événements, leur présence est renforcée en nombre, mais aussi sur des tranches horaires étendues, dans le but d'ouvrir des espaces de dialogues avec de jeunes hommes jugés susceptibles de prendre part aux violences. En 2005, les chercheurs notaient qu'à Aulnay-Sous-Bois, le dialogue entre les médiateurs et les individus susceptibles de participer aux violences était possible en deux temps. Pendant les premiers jours, les liens verticaux avec les parents, professionnels, associatifs s'effaçaient au profit de la colère, annihilant toute possibilité de dialogue. Passés les premiers jours, ces liens se reconstruisaient partiellement, contribuant à contenir et accompagner la fin des tensions (Centre d'analyse stratégique, 2006).

La dissuasion peut alors s'exercer via une mobilisation des proches des émeutiers potentiels, chargés à leur tour de conduire un travail de démobilisation dans la sphère intime. Ainsi, en 2023, à Banpro-, les jeunes femmes sont explicitement identifiées et

sollicitées par les médiateurs d'un dispositif municipal de prévention pour qu'elles surveillent leurs petits frères et amis dans une logique de répartition genrée des rôles émeutiers supposés (Dorlin, 2015). Ces espaces de dialogue sont informels, et les messages de désescalade peuvent porter sur les risques pénaux encourus, les précautions à prendre dans la diffusion de vidéos potentiellement incriminantes, l'utilisation quotidienne des habitants du quartier des bâtiments et services menacés par les événements violents... Les réseaux sociaux ont aussi pu servir de médium en 2023 pour diffuser des messages de prévention au travers de boucles WhatsApp reliant les maisons de quartier et les habitants (ce qui nous conduit, à nouveau, à souligner le rôle ambivalent des réseaux sociaux dans la dynamique des émeutes).

L'extension des horaires de travail des médiateurs varie selon les sites : les horaires sont parfois étendus en soirée, voire pendant la nuit, pour conduire un travail de démobilisation durant le pic émeutier, ou pour raccompagner les plus jeunes chez eux. À Agglocap, par exemple, la plus grosse association de prévention spécialisée de la ville est mobilisée pour une présence sociale en soirée dès le mercredi et jusqu'au dimanche. Assistant à l'émeute en tant que spectateurs, ses salariés ont eu un rôle de prévention, en incitant les plus jeunes à rentrer chez eux voire en les y raccompagnant, mais aussi de réassurance des habitants. Côté ville, le service de médiation sociale met en place un dispositif de nuit *ad hoc* à partir du vendredi 30 et jusqu'au dimanche : rondes de deux médiateurs par quartier pour prévenir les dégradations, faire remonter informations et discuter. En journée, les médiateurs et les éducateurs continuent leur travail habituel, sans avoir de consignes particulières pour rencontrer la population.

Quand les horaires ne sont pas étendus en soirée, c'est que les équipes considèrent qu'il faut laisser place aux forces de l'ordre face à la violence. Se pose en effet le dilemme, pour nombre de ces acteurs sociaux et intermédiaires, de la position à adopter dans ce contexte de fortes tensions. D'un côté, leur connaissance du territoire et de ses habitants, liée à leur pratique professionnelle et parfois à leur ancrage personnel dans le quartier, leur permettent d'anticiper le déploiement des violences et d'adapter leur travail en conséquence. Ils peuvent alors reconnaître les participants locaux, avoir accès à des informations sur les dynamiques émeutières au travers de conversations informelles, et leur autorité, lorsqu'elle est reconnue localement, peut appuyer leur action préventive et de démobilisation. Cet ancrage territorial, ce « capital d'autochtonie » (Retière, 2003), est cependant à double tranchant, les acteurs de terrains (éducateurs de la prévention spécialisée notamment) hésitant à s'engager dans des actions qui pourraient fragiliser leur crédibilité auprès de jeunes qu'ils connaissent, quand leur capacité à faire de la prévention doit survivre au temps court de l'émeute. Le bilan général de ces « interventions » ne saurait donc être sur-estimé. Pas plus que celle des « chefs des points de deal » dont il aura été beaucoup question dans l'espace public (soit pour supposer qu'elle aura permis le retour au calme, avantageux pour les affaires, soit pour supposer au contraire qu'elle aura facilité les violences, par exemple en fournissant les mortiers), l'autorité des équipes d'animation et de prévention a souvent été décrite comme bien faible par rapport à l'ampleur du choc moral ressenti à la diffusion des images de la mort de Nahel Merzouk. Dans un contexte où les démarches de signalement et de dénonciation sont particulièrement craintes par les jeunes candidats à l'émeute, c'est bien la prudence voire la distance qui ont caractérisé l'action sur

le terrain. Le retrait au sens propre (refus de se rendre sur le terrain, dépôt de jours de congés maladie ou autres) n'a toutefois jamais été évoqué.

A Banpro-, en journée, les animateurs du service jeunesse, les médiateurs du service Prévention & Médiation et les éducateurs de rue sont présents dans les quartiers pour échanger et tenter de dissuader les jeunes de participer aux émeutes. Les dispositifs communs forgés dans la lutte contre les rixes sont immédiatement activés lors des événements de juin 2023. Ainsi, les animateurs, médiateurs et éducateurs mettent en place des veilles préventives. Elles consistent à « faire tourner 3, 4, 5 personnes dans les quartiers les plus à risques » (responsable service jeunesse), à rechercher les lieux de rassemblement des jeunes pour les dissuader de participer aux émeutes : « le soir, les jeunes se regroupaient pour pouvoir en découdre. Du coup, on y allait pour les dissuader » (responsable association prévention spécialisée). Mais l'opération est ardue. Les premiers soirs, les discours préventifs des éducateurs, animateurs et médiateurs sont peu entendus en raison de l'intensité de la colère des jeunes : « les premiers jours, c'était difficile. Il a fallu attendre que ça redescende un peu » (responsable association prévention spécialisée). Quelques mois après les événements, les responsables de l'un de ces services les plus en vue sur la commune ont bien tenté de grossir le rôle de leurs effectifs dans la faible intensité émeutière observée sur la ville, mais un coup d'œil jeté sur le cahier d'activités de ces journées a permis de constater que les actions ont été très limitées. La présence du responsable du service lors de l'entretien avec l'équipe, sans même mentionner son mensonge flagrant quant à la participation enthousiaste « des jeunes » à une initiative publique du maire le samedi 1^{er} juillet, témoignait aussi des manœuvres de la ville pour attribuer à l'action municipale l'apathie de sa jeunesse durant la semaine concernée.

A Banloin+1, les équipes municipales de médiation du service de sécurité et de prévention sont déployées la nuit (une équipe de nuit existait déjà). Les horaires des équipes de jours ont été décalés pour surveiller la soirée (passage de 9h-18h à 15h-00h). Au total, 10 médiateurs sont présents sur le terrain la nuit, répartis en binômes dans des véhicules. Un circuit de ronde des médiateurs a été mis en place permettant de surveiller l'hôpital privé, les deux mairies, le centre sportif, les lieux de culte et les sites de travaux. Les médiateurs ont aussi aidé les pompiers à intervenir. Sur le terrain, ils ont eu un rôle de renseignement et de démobilisation auprès des petits groupes et des individus isolés. D'après le directeur adjoint de la prévention, il est plus simple de faire de la prévention auprès des jeunes pendant les émeutes s'ils ne sont pas de Banloin+1, puisque les médiateurs n'ont qu'à mettre des « coups de pression ». En revanche, avec les jeunes de Banloin+1, ils doivent négocier. Une méthode employée par les médiateurs pour prévenir les passages à l'acte était de repolitiser en leur disant que « ça a plus de sens de faire ça sur Paris, dans les quartiers riches, qu'ici ». Dans cette même ville, les réseaux sociaux ont aussi été mobilisés par les services municipaux comme vecteurs de messages de prévention et de désescalade. Par exemple, sur les boucles WhatsApp déjà existantes reliant les maisons de quartier : des messages sont diffusés pour inciter les parents à ne pas laisser sortir les enfants après 20h.

Ce sont ensuite des habitants qui se mobilisent pour prévenir les dégradations, en veillant sur leur voiture garée en pied d'immeuble, en se regroupant devant certains bâtiments pour les protéger face à des individus en colère, en tentant, par la discussion, de démobiliser les émeutiers du quartier ou de les inciter à aller commettre les violences

ailleurs, et parfois en transmettant aux acteurs sociaux du quartier les informations dont ils disposent sur les troubles à venir. Les effets de ces mobilisations spontanées, qui sont le fait d'un nombre réduit d'habitant·es, semblent cependant limités pour démobiliser des jeunes en colère sur lesquels les « grands frères » seraient désormais sans prise²¹. Enfin, d'autres acteurs ont un rôle secondaire de prévention : des enseignants évoquent en classe les violences en cours dans le quartier, des bailleurs passent le mot aux locataires référents... Ces mobilisations, mi-pilotées, mi-spontanées, amènent à des associations mixtes d'acteurs en charge de la prévention s'appuyant sur des réseaux affinitaires et des savoir-faire préconstitués. En 2023 (comme d'ailleurs en 2005), les participant·es des cellules de crise qui se mettent en place autour des maires soulignent l'importance de la capacité à « faire relais » entre les services municipaux, acteurs intermédiaires, habitants, et autres acteurs de la ville pour organiser des circuits de passage et de remontée d'information et gérer les évènements.

5.3.2. Rassurer et politiser

Au-delà de la prévention opérée par les acteurs de terrain auprès des publics jugés susceptibles de participer aux émeutes, il revient aussi aux pouvoirs locaux d'écouter et de rassurer la population quant à la bonne gestion publique des événements. Face aux violences, les élus les plus réactifs investissent l'espace public afin d'aller à la rencontre des habitants des quartiers touchés ou se rapprochent des commerçants concernant les aides et assurances en cas de dégâts.

Rassurer requiert de stabiliser une interprétation collective des événements ainsi que des réponses politiques locales de court et plus long terme. Les seuils de tolérance, de surprise et d'inquiétude des acteurs municipaux et associatifs face aux circonstances varient selon les territoires. A Banloin+1, les émeutes de 2023 ne semblent cristalliser d'interrogations ou de colère qui ne soient déjà politisées sur le territoire. A Prov+, épargnée lors des précédents épisodes émeutiers d'ampleur nationale, les violences choquent la population et les élus, qui réagissent en conséquence et accordent une haute importance aux événements dans le débat politique local. La couleur politique des mairies ou les parcours personnels des élus sont autant d'autres facteurs influençant les schèmes interprétatifs aux événements : déviance et délinquance (les trafics de stupéfiants, l'insécurité), culture (immigration, éducation), inégalités sociales (discriminations, ségrégation), comportements policiers (racisme, contrôles abusifs, violence).

En communiquant dans la rue, mais aussi publiquement au travers de publications sur les réseaux sociaux, de lettres ouvertes à la population ou dans la presse leur interprétation des événements, les pouvoirs publics locaux donnent à voir quels référentiels guident l'action publique locale. A Banpro+, le maire insiste dans les médias sur la nécessité d'écouter la colère des jeunes dans le but de recréer du lien avec eux et déplore ce qu'il estime être une défaillance de la police dans ce domaine. Si cette politisation de l'émeute dans l'espace local peut tendre les relations entre la municipalité et les services de police nationale, elle permet aux yeux du maire d'afficher son empathie envers les jeunes en colère,

²¹ Le discrédit de ces figures locales d'autorité est fréquemment présenté comme une nouveauté par les acteurs locaux interrogés au sujet des émeutes de 2023. Il convient pourtant de relativiser la nouveauté, ce discours étant déjà très présent en 2005 (Mohammed, 2023)

ou à tout le moins un alignement avec leurs schèmes de perception, et ainsi de contenir les violences à l'encontre des établissements communaux.

Le rôle joué par les élus locaux dans la gestion des émeutes amène ainsi à revisiter la controverse sociologique sur le caractère politique des émeutes, qui est toujours abordée à partir des motivations réelles ou supposées des émeutiers (voir Mauger, 2006, Roché, 2006). Les émeutes sont assurément politiques, en ce qu'elles obligent les élus à mettre en scène leur présence et leur action pour rassurer les populations d'une part, en ce qu'elles les conduisent à politiser les événements d'autre part.

5.3.3. Aménager et nettoyer l'espace urbain

Les actions déployées par les municipalités pour prévenir les émeutes ou en réduire l'ampleur ne se réduisent pas aux interventions sociales et communicationnelles qu'elles mènent pendant les séquences émeutières. S'y ajoutent les interventions lourdes qu'elles pilotent, en lien avec les bailleurs sociaux et les forces de police, pour transformer l'espace urbain afin de le rendre, comme le disent les auteurs anglophones, « défendable ». On se rappelle qu'à la suite des émeutes de 2005, la prévention situationnelle (la prévention de la délinquance par l'aménagement urbain) avait été intégrée aux opérations du programme national de rénovation urbaine en cours. La création de voiries traversantes permettant l'intervention rapide des voitures de police, la suppression des coursives et la généralisation des digicodes qui réduisent les possibilités de repli des émeutiers, l'implantation de caméras de vidéoprotection, la sécurisation des systèmes d'éclairage public et la condamnation des accès aux toits-terrasses qui donnent un avantage tactique aux policiers dans la surveillance du quartier, l'enfouissement des containers à poubelle qui ne peuvent plus être utilisés pour ériger des barricades, en constituent les principales recettes. S'il est excessif d'affirmer que la rénovation urbaine est une politique contre-insurrectionnelle visant à garantir le contrôle des cités HLM par la police (Epstein, 2015), il est clair que la prise en compte des attentes de cette dernière dans les opérations d'aménagement menées dans ces quartiers au cours des vingt dernières années a transformé le théâtre des opérations lorsque surviennent les émeutes, à défaut d'être parvenues à en prévenir l'occurrence.

A ces interventions sur l'espace public conduites par les municipalités en amont des émeutes s'ajoutent celles qu'elles mènent pendant ces dernières pour en limiter la diffusion et l'ampleur. Les chantiers en cours dans l'espace public, qui sont susceptibles de fournir aux individus en colère des projectiles et des matériaux de barricades, font parfois l'objet d'un recensement pour être intégrés aux circuits de surveillance de médiateurs de nuit. Selon cette même logique, les municipalités se rapprochent des commerçants et des bailleurs pour leur demander de mettre à l'abri leurs containers poubelles. À Agglomérini, ville dans laquelle les acteurs sociaux regrettent le peu de médiateurs et de policiers mobilisés dans la gestion des émeutes, l'éclairage public, habituellement diminué sur un quartier prioritaire dans un but d'économie d'énergie, est rétabli la nuit. D'autres acteurs contribuent aussi à ces actions préventives : des commerçants adaptent leurs horaires ou cachent leur marchandise la plus onéreuse, un directeur de centre commercial coupe la pompe à essence... L'espace public est ainsi organisé de manière à prévenir le passage à l'acte violent des individus selon une logique de réduction des opportunités délinquantes.

L'enjeu est ensuite, au petit matin, de recenser les dégâts de la nuit et de nettoyer les débris. Alors que les vidéos de bâtiments attaqués, de mobilier urbain dégradé et de voitures incendiées qui circulent sur les réseaux sociaux donnent à voir des images spectaculaires des événements, certaines municipalités font une priorité de la remise en ordre de l'espace public au jour le jour : réparer le mobilier urbain, remplacer les vitres brisées des équipements publics, retirer les carcasses de voitures brûlées pour faire disparaître les stigmates de la nuit. C'est ainsi que l'on compte de nombreux efforts de nettoyage des carcasses de voitures, souvent en coordination avec la police nationale. A Banloin+2, le 1er juillet, la police municipale profite de l'accalmie pour enlever plusieurs dizaines de véhicules brûlés, répartis sur l'ensemble des quartiers nord. A Banloin+1, tous les matins, vers 5h, l'adjoint au maire prévention-tranquillité passe chercher le maire pour faire « le tour de la ville » et recenser les dégâts de la nuit pour les signaler aux services techniques de la municipalité, afin qu'ils : « retirent les stigmates de la nuit dans la journée ». Des échanges quotidiens sont réalisés entre le maire et la commissaire de police pour organiser le retrait des véhicules brûlés et démonter les barricades. Ces opérations sont souvent réalisées tôt le matin, au moment où les émeutiers n'occupent plus l'espace public.

Il s'agit tout autant d'éviter de laisser s'installer un sentiment d'abandon dans les quartiers touchés que de construire l'image d'une ville relativement épargnée par les événements. Les commerçants et bailleurs vont aussi effacer les tags sur les murs de leur bâti, notamment ceux faisant explicitement référence à Nahel ou ceux insultant des personnalités politiques connues (principalement le président de la République et des ministres, plus rarement des personnalités locales) ou encore ceux ciblant la police.

Ces interventions à chaud, pendant le temps de l'émeute, relèvent de l'entretien courant assuré par les services techniques municipaux et des bailleurs. Pour les dégradations de plus grande ampleur, notamment lorsque des équipements publics ont été incendiés ou des systèmes de vidéosurveillance détruits, la remise en état, voire la reconstruction, s'inscrit dans une temporalité plus longue et passe par la mobilisation de financements conséquents. Dans un contexte de net resserrement des contraintes budgétaires pesant sur les collectivités territoriales (Le Lidec, Breton, 2022), ces dépenses nouvelles ont conduit les maires des communes touchées et plusieurs associations d'élus à interpellier l'Etat, en demandant des aides financières exceptionnelles pour faire face à ces dépenses inattendues. En 2023, cette demande a reçu une fin de non-recevoir, le gouvernement se contentant d'adopter des dérogations temporaires au code de la commande publique pour faciliter la reconstruction des bâtiments endommagés lors des émeutes²².

La gestion de l'espace public reflète ainsi les positions politiques dans l'espace local : imposer ou non un couvre-feu, protéger les systèmes de vidéosurveillance, faire appel à des services exceptionnels de soutien psychologique pour les habitants des quartiers touchés... Ces positions s'inscrivent dans des jeux politiques préexistants à l'émeute, qui peuvent être modifiés par celle-ci. Ainsi, dans une ville moyenne de province sur laquelle le maire était engagé dans un bras de fer avec la préfecture sur la question de l'installation de systèmes de vidéosurveillance, l'éclatement des violences fait office d'argument d'autorité : le maire

²² Certaines communes ont pu bénéficier de fonds exceptionnels mis en place par d'autres collectivités (en Ile-de-France par exemple la Métropole du Grand Paris ou le Conseil régional), mais ceux-ci ne couvrent que très partiellement les montants des travaux.

accepte, à la fin des émeutes, l'installation de caméras dans les QPV, modifiant les logiques de surveillance de ces espaces à long terme.

Conclusion

Deux ans et demi après, l'événement sidère encore. En ce qui concerne celles et ceux qui font vœu (voire profession) de l'analyser, la sidération consiste en une suspension du jugement ordinaire, légitimée par le fait que l'événement se définirait par sa nature de « rupture d'intelligibilité » (voir dans cette perspective Bensa et Fassin, 2002). Si les appréciations sociologiques que l'on peut porter sur la brève semaine qui a suivi le tir mortel sur Nahel Marzouk se sont défaites du modèle explicatif de la déraison et de la contagion, autrefois porté par un des auteurs de sciences sociales les plus diffusés en Europe, Gustave Le Bon, l'idée selon laquelle les moments d'effervescence collective frappent de nullité les outils ordinaires d'appréhension des faits sociaux reste tenace. Par une appréhension tant quantitative (dans la limite des données qui nous étaient accessibles) que qualitative (sur huit villes témoins) de cette semaine émeutière, c'est ce réflexe au demeurant bien naturel de suspension du jugement ordinaire contre lequel nous avons produit ce travail, avec pour moyen essentiel le regard porté au plus près traces laissées derrière lui par l'événement et des récits qu'en font celles et ceux qui en ont été des protagonistes ou des observateurs directs.

Les données quantitatives, tout d'abord, nous ont montré toute la difficulté qu'il y a d'objectiver, à une échelle nationale, la notion même d'émeutes, une catégorie qui, certes, relève du jugement sociologique, historique ou plus simplement commun, mais n'est pas une catégorie administrative ni pénale. L'analyse multivariée des décisions judiciaires de la « semaine émeutière » montre de manière indubitable la fragmentation territoriale des faits, des acteurs, des manières d'appréhender et de qualifier faits et auteurs... si bien que, envisagées du point de vue des données judiciaires, les « émeutes » de 2023 offrent plutôt à voir des configurations et des dynamiques locales hétérogènes, que seul le commentaire extérieur permet de réunir sous le label « émeute ». Troisième enseignement de ces analyses quantitatives - l'établissement de corrélations avec des variables socio-démographiques est fragile - une donnée émerge cependant avec netteté, qui est la part des jeunes désaffiliés dans les communes touchées. Laquelle, jointe à toutes celles qui attestent de la plus forte probabilité d'émeutes dans les communes disposant de quartiers prioritaires, inscrit d'emblée ces événements dans l'histoire désormais longue d'un demi-siècle d'affrontements entre les jeunes hommes des quartiers défavorisés et les forces de police. Aussi, et quelles que soient les déclarations faites par les jeunes interpellés au cours de ces nuits de violence, selon lesquelles ils seraient descendus dans la rue pour faire comme les autres, l'événement s'inscrit bel et bien dans une continuité historique indéniable. Cette continuité est celle du rapport entre institution policière et jeunesse désaffiliée en zone urbaine, dont l'intensité est telle que « la police » (signifiant qui agrège à la fois ce que la police fait, ce que la police a la réputation de faire et tous les imaginaires véhiculés par le mot même « police ») est un agent majeur de socialisation politique et d'identification. De socialisation politique en ce sens que le rapport général aux institutions et à la société est lu au prisme des expériences (vécues, relatées, véhiculées) avec la police. D'identification en ce sens que la singularité même de la relation avec la police définit un collectif, une population politique, celle des « jeunes de banlieue » ou, pour reprendre le terme d'un ancien ministre de l'intérieur, de « la racaille » (Jobard 2014).

A titre peut-être plus anecdotique, il est piquant de noter que, observée depuis les flux des affaires traitées en juridiction, la semaine émeutière de l'été 2023 ne laisse pas de traces apparentes. Seules les variations de quelques infractions caractéristiques sont repérables, mais en termes d'interpellations policières. Ces observations rejoignent l'enseignement majeur du volet qualitatif de notre enquête : les émeutes sont à la fois une rupture majeure dans l'ordre ordinaire de la vie collective et un événement historique banal à l'échelle du demi-siècle écoulé. Une rupture, car même si les tirs policiers mortels ont notablement augmenté ces dix dernières années, chacun est en lui-même un événement exceptionnel, à la différence par exemple des Etats-Unis, dont il est souvent question sur ces matières. Un événement singulier, aussi, par la simultanéité, sur plusieurs centaines de communes, des protestations violentes. Mais ces infractions au cours ordinaire des choses s'inscrivent à la fois dans une continuité historique, une épaisseur sociale et un univers de sens qui toutes deux rendent la réaction à l'événement déclencheur initial (la vidéo du tir policier) pour ainsi dire absolument prévisible.

Nous avons déjà évoqué la continuité historique : elle est celle qui fait de la confrontation entre policiers et jeunes hommes des quartiers populaires un élément constitutif de l'histoire politique française contemporaine. L'épaisseur sociale nous a été rappelée par de très nombreux observateurs : la vidéo du mardi 27 juin a ouvert une fenêtre d'opportunité à l'expression des colères sociales qui, sur fond d'abstention électorale (pour la plupart) et d'escapisme (pour celles et ceux qui en ont les moyens), font de la vie en quartier prioritaire une vie particulière, où les incidents liés à la police, qu'ils soient locaux (telle interpellation, telle opération de contrôle) ou nationaux, sont toujours de nature à provoquer l'événement. En ce sens, les propos maintes fois entendus selon lesquels les émeutes n'avaient que peu à voir avec la colère légitime née du tir policier (propos qui forment la trame du rapport remis par l'IGA et l'IGJ quelques semaines à peine après la fin des événements) sont à la fois justes et erronés : justes en ce que, comme les entretiens nous l'ont laissé entendre, la police est, dans ces quartiers, une figure métonymique de la relégation sociale et politique, des discriminations ou du racisme ; erronées en ce que précisément la colère qui se manifeste d'autant plus violemment que ceux qui l'expriment (en majorité des jeunes hommes en marge des grandes institutions de socialisation, marché du travail et école) ont avec la police une relation expérientielle agonistique, soit directe, soit (ce qu'en anglais on qualifie de "*vicarious experience*") relatée par les proches et la famille (voir sur ce point Roché, 2022). Quant à l'univers de sens dans lequel le tir policier s'est inscrit, il est celui d'une jeunesse, démographiquement minoritaire dans le pays, mais géographiquement concentrée dans les quartiers prioritaires, pour qui une atteinte policière suscite une identification ou réveille une identité politique particulière, celle de victime élective de violence policière. On retrouve alors l'événement dans sa dimension suspensive : pendant quelques jours et surtout quelques nuits, l'effervescence collective suspend les appartenances et les identifications, paroissiales, migratoires, nationales, et unit dans des répertoires d'action semblables des jeunes qui, dans le cours de leur vie quotidienne, ne se fréquentent pas, voire sont en conflit les uns aux autres.

Aucune de ces dimensions communes aux émeutes dont il est question dans ce rapport n'échappe aux jeux d'échelle habituels observés par les sciences sociales (Revel, 1996). Ainsi, sur telle commune, tel conflit ancien autour de l'attribution de ressources destinées aux jeunes désigne aux jeunes révoltés les cibles de leur colère ; au lieu ou en sus

d'un commissariat de police, ce sera un centre social ou un centre d'animation qui sera la cible de dégradations. Sur telle autre commune, le travail politique effectué au long cours par l'équipe municipale évincée par les urnes trouve une expression dans la colère dirigée contre le maire ou tel.le ou tel.le membre de son cabinet, tel.le ou tel.le adjoint.e. Et sur l'ensemble d'entre elles, les formes que prennent l'action collective, mais aussi le choix des cibles, est très largement dépendant des capacités relatives des émeutiers, dont il faut souligner que sur aucune commune étudiée le nombre ne dépasse quelques centaines, voire plus sûrement quelques dizaines. Si minoritaires, les émeutiers ne peuvent prétendre à l'insurrection (un terme là encore bien souvent employé contre toute évidence sociologique ou historique) et se contentent, le plus souvent, de dégrader ou de détruire ce qu'ils ont à portée de main, tant les dispositifs policiers s'appuient sur une stratégie princeps : la contention, le maintien dans le quartier de résidence des candidats à la violence collective.

Ainsi, entre rupture et continuité, cette semaine de 2023 fut-elle singulière ? On a compris que les trois questions « qui sont les émeutiers ? », « quelles sont leurs motivations ? » et « pourquoi ces émeutes ? » sont très loin de faire ressortir les éventuels traits particuliers de 2023 : ces questions, indispensables à la compréhension de ces phénomènes chaque fois qu'ils se présentent, n'offrent pas, à l'écoute des acteurs de terrain, de réponses qui feraient de la semaine de 2023 une semaine singulière. Mais s'il est un trait singulier à ces émeutes, c'est l'usage massif des fusées d'artifice et, à moindre titre, des pillages. En ce qui concerne les pillages, comme nous l'avons vu, il est difficile d'établir un séquençage commun à l'ensemble des sites, qui auraient d'abord vu des affrontements, dégradations, destructions, ensuite des pillages. Mais il est clair que l'opportunité des pillages a attiré des populations inhabituelles sur les sites des émeutes et les chroniques judiciaires.

Le recours massif aux fusées est de son côté riche d'enseignements. Il signale, tout d'abord, que le mécontentement, le ressentiment, l'aspiration à rompre la dureté ou simplement la monotonie du quotidien, amènent tout un ensemble de groupes de jeunes, sur l'ensemble du territoire national, à constituer des stocks à toutes fins envisageables (affrontements avec les policiers, y compris sans doute dans des épisodes liés à la défense d'un point de deal ou pour permettre la fuite de tel ou tel, jusqu'à la préparation de telle festivité, d'un simple barbecue au plus ample 14-Juillet). L'élucidation des circuits de financement de ces stocks, que l'on n'a pu vraiment pénétrer dans ce rapport, permettrait de mieux connaître le degré de porosité entre l'économie *licite* et les violences collectives, tout autant qu'entre l'économie *illicite* et les violences collectives. Ces stocks résultent-ils d'achats effectués par des résidents socialement insérés, qui peuvent se permettre quelques centaines d'Euros de dépense en vue d'un 14-Juillet, ou bien par des lieutenants des trafics locaux de stupéfiants, qui constituent des stocks dans la perspective d'usages ludiques ou d'affrontements avec les policiers, au hasard de leur commerce ou des événements exogènes ? Force est de constater, quoi qu'il en soit, que ces stocks ont immédiatement été mis à disposition aux fins d'affrontement armé avec les forces de l'ordre, comme si là encore le tir de Nanterre imposait à tous les détenteurs de ces fusées un usage semblable. Ce faisant, le recours massif à ces armes, s'il a pu mettre les forces de l'ordre en réelle difficulté, sur quelques heures, s'est rapidement retourné contre les émeutiers : à court de munitions, la plupart n'ont pas poussé l'émeute au-delà de ce que ces moyens leur permettaient, un signe supplémentaire que l'insurrection n'était pas à l'ordre du jour.

L'on touche ici à la seconde singularité de ces émeutes : leur brièveté. A dire vrai, cette brièveté n'est peut-être qu'apparente, reflet des jeux d'échelles déjà évoqués. L'écrasante majorité des violences urbaines ne s'étend en effet jamais au-delà de deux nuits (Lagrange 2006) et si « les émeutes » ont en 2023 duré une semaine, c'est qu'elles avaient démarré en certains lieux (notamment Marseille) alors qu'elles s'étaient déjà éteintes en d'autres - en ce sens ce sont sans doute les révoltes urbaines de 2005 qui forment une exception, notamment parce qu'à la mort des deux jeunes dans le transformateur électrique succéda le jet d'une grenade lacrymogène dans un lieu de prière. Mais la puissance de réaction des pouvoirs publics, et notamment de l'ensemble de la chaîne répressive, a été sans commune mesure avec le précédent le plus comparable à 2023, que furent les émeutes de 2005.

De ce point de vue, s'il existe une mémoire collective et surtout une mythologie collective des émeutes dans les quartiers, le renforcement continu de la capacité de réaction répressive de l'Etat à des événements de cette nature (beaucoup d'acteurs ont du reste inclus l'expérience encore récente des gilets jaunes dans la capacité d'apprentissage collectif) est depuis au moins 2005 un trait marquant des événements de 2023. La mécanique conjointe de militarisation (la formation d'unités nouvelles, à la fois resserrées autour d'une chaîne de commandement organisée autour des salles d'information et de commandement, soutenues à l'échelle locales par les CSU des polices municipales, et aptes à la projection rapide sur les terrains de conflit) et de judiciarisation (la mobilisation des institutions judiciaires, du parquet au siège, en vue de déférer, condamner et emprisonner, dans un temps le plus proche possible de l'action, à des fins dissuasives) minimise radicalement les chances d'inscription des événements dans la durée. L'intensité des émeutes de 2023, dont témoignent les chiffres de destruction par incendie semblables à ceux des presque trois semaines de 2005, montre à la fois l'ampleur de la colère et la capacité de réaction de l'Etat. Cet ajustement relatif des formes de la protestation aux capacités répressives de l'Etat n'est pas mieux visible que dans le rôle des réseaux sociaux, partout décriés comme un élément moteur des violences collectives. Au point d'origine des événements, les réseaux sociaux ont, en plus des ressources d'émulation entre les quartiers et les villes, offert aux émeutiers des ressources organisationnelles appréciables. Mais ces outils si redoutés ne cessaient pourtant de se retourner contre leurs usagers puisqu'ils offraient aux policiers et aux responsables publics la possibilité de lire et d'anticiper les menées émeutières comme aucun autre instrument auparavant.

S'il est un outil qui appelle des recherches approfondies, c'est celui des fameux mortiers, dont l'été 2023 a révélé l'usage (que l'on avait déjà vu sur certains sites, comme Champigny-sur-Marne en Val-de-Marne ou à Sarcelles dans le Val d'Oise) mais surtout l'approvisionnement à grande échelle et, nous l'avons dit, en quelque sorte à toutes fins utiles. L'élucidation des circuits de financement de ces moyens armés permettrait sans doute d'éclairer le rôle joué par les chefs de points de vente et, plus largement, de réseaux de vente de stupéfiants, dans la survenue et surtout la durée des émeutes. Sur ce point, nos enquêtes n'apportent pas, loin s'en faut, d'éléments conclusifs. A mesure que nos acteurs étaient proches des émeutiers, la question de l'influence que pouvaient avoir ces chefs de réseaux ou de points de vente était d'autant moins abordée, ce qui signale sans doute leur faible impact sur les événements. Ce trait est plus marqué encore concernant les acteurs religieux, totalement absents des témoignages. Par ailleurs, en ce qui concerne la structuration de

l'économie illicite, on aura pu noter dans le rapport que telle ville, où l'on n'attendait pas d'émeutes, s'était distinguée par la désorganisation récente de la revente par des opérations policières répétées (Prov+). Mais à mêmes causes, effets divergents : dans telle autre, où la police a mené des actions de long terme menant à la disparition de plus de la moitié des points de deal de la ville, cette dernière est restée particulièrement calme (Banpro-).

Par les images (et le son) qui les ont déclenchées, par l'intensité des affrontements et des destructions qu'elles ont portée, les émeutes de 2023 restent bien sûr un événement sidérant. Mais l'analyse au plus près des terrains montre qu'au-delà de cette sidération elles sont un moment historique qui emprunte des formes parfois neuves, mais le plus souvent déjà vues, et sont pour ainsi dire un moment exceptionnel, qui est la somme d'événements tristement ordinaires.

Références bibliographiques

Christian Bachmann, Nicole Le Guennec, *Autopsie d'une émeute. Histoire exemplaire d'un quartier nord de Melun.*, Paris, Albin Michel, 1997.

Marie-Hélène Bacqué et al., dir., « Ma Cité a craqué. Dix ans après les révoltes urbaines de 2005 », *Mouvements*, 83, 2015.

Stéphane Beaud, Maurice Pialoux, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard, 2003.

Mounia Bennani, Olivier Fillieule, « Pour une sociologie des situations révolutionnaires », *Revue française de science politique*, 2012, 62(5-6), p. 767-796.

Alban Bensa, Didier Fassin, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, 38, 2002, en ligne.

Laurent Bonnasse-Gahot et al., « Epidemiological modelling of the 2005 French riots: a spreading wave and the role of contagion », *Scientific Reports*, 8, 107, en ligne.

François Bonnet, Paul Le Derff, "The consequences of urban riots in France and the United States : A comparative review", *French Politics*, 2024, 22, p. 403-423.

Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Le Seuil/Raisons d'agir, 2012.

François Brasdefer, « Dépasser la sociologie des jeunes vandales ? », *Déviance et Société*, 2015, 39(2), p. 225-241.

Paul Brass, *Riots and Pogroms*, New York, NYUP, 1996.

Centre d'analyse stratégique, « Enquêtes sur les violences urbaines. Comprendre les émeutes de novembre 2005. Les exemples de Saint-Denis et d'Aulnay-sous-Bois », *Rapports et documents*, 4, Paris, Premier Ministre, 2006.

Vincenzo Cicchelli et al., « Retour sur les violences urbaines de l'automne 2005. Émeutes et émeutiers à Aulnay-sous-Bois », *Horizons stratégiques*, 2007, 3(1), p. 98-119.

Régis Cortesero, Eric Marlière, dir., « Les émeutes de 2005, dix ans après. Rétrospective et perspectives », *Agora Débats/Jeunesses*, 2015, 70.

Direction de la PJJ, *Etude flash sur le profil des mineurs déferés à la suite des émeutes urbaines*, Paris, Ministère de la Justice, 2023.

Elsa Dorlin, « Le cœur de la révolte: Tous les jeunes de banlieues sont des hommes, toutes les femmes sont... amoureuses », *Mouvements*, 2015, 83, p. 35-41.

Benoît Dupont, Frédéric Lemieux, dir., *La militarisation des appareils policiers*, St Nicolas, Qbc, Presses de l'université de Laval, 2005.

Renaud Epstein, « La démolition contre la révolution. Réactualisation d'un vieux couple », *Mouvements*, 2015, 83(3), p. 97-104.

Renaud Epstein, Marion Guenot, Fabien Jobard, « Émeutes urbaines, sciences sociales et action publique. Mouvements et stagnations dans la politique de la ville et les politiques de sécurité », *Zilsel*, 2023, 13(2), p. 11-22.

Renaud Epstein, Thomas Kirszbaum, « Ces quartiers dont on préfère ne plus parler : les métamorphoses de la politique de la ville (1977-2018) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2019, 30(3), p. 23-46.

Bénédicte Féry, *Gouverner par les données ? Déploiement et utilisations de Cassiopée dans l'Institution pénale*, thèse de doctorat en science politique, Guyancourt, UVSQ, 2015.

Olivier Fillieule, Fabien Jobard, *Politiques du désordre. Police et manifestations en France*, Paris, Seuil, 2020.

Romain Garbaye, *Émeutes vs Intégration. Comparaisons franco-britanniques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.

Maëlla Guillaume Le Gall, Marco Oberti, « Les territoires des émeutes », *La Vie des idées*, 12 avril 2024, en ligne.

IGA/IGJ, *Mission d'analyse des profils et motivations des délinquants interpellés à l'occasion de l'épisode de violences urbaines (7 juin-7 juillet 2023)*, Paris.

Fabien Jobard, « Rioting as a Political Tool: the 2005 Riots in France », *The Howard Journal of Criminal Justice*, 2009, 48(3), p. 235-244.

Fabien Jobard, « Le spectacle de la police des foules. Les opérations policières durant la protestation contre le CPE à Paris », *Sociétés politiques comparées*, 27, 2012.

Fabien Jobard, « Riots in France : Political, proto-political, or anti-political turmoils ? », dans David Pritchard, Francis Pakes, dir., *Riot, Unrest and Protest on the Global Stage*, Palgrave Macmillan, 2014, p. 132-150.

Fabien Jobard, « Où est passée la fresque à la mémoire d'Abdelkader Bouziane ? », dans Sarah Gensburger, Sandrine Lefranc, dir., *La mémoire collective en question(s)*, Paris, PUF, « Le lien social », 2023, p. 245-253.

Fabien Jobard, Jacques de Maillard, *Sociologie de la police*, Armand Colin, « U », 2024 (2^e éd.).

Michel Kokoreff, Odile Steinauer, Pierre Barron, « Les émeutes urbaines à l'épreuve des situations locales », *SociologieS* [En ligne], 23 août, 2007, en ligne.

Michel Kokoreff, *Sociologie des émeutes*, Paris, Payot, 2008.

Hugues Lagrange, « Émeutes, ségrégation urbaine et aliénation politique », *Revue française de science politique*, 2008, 58(3), 377-401.

Hugues Lagrange, Marco Oberti, dir., *Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

Pierre Le Lidec, Eléonor Breton, « La politique territoriale d'Emmanuel Macron : recentralisation budgétaire et accommodement territorial », dans Bernard Dolez et al. (dir.), *L'entreprise Macron à l'épreuve du pouvoir*, Fontaine, PUG, 2022, p. 237-248.

Clark McPhail, *The Myth of the Madding Crowd*, New York, Routledge, 1991.

Virginie Malochet, « La pluralisation du policing local », dans Jacques de Maillard, William Skogan (dir.), *Police et société en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2022, p. 161-180.

Nicolas Mariot, « Les formes élémentaires de l'effervescence collective ou l'état d'esprit prêté aux foules », *Revue française de science politique*, 51(5), 2001, p. 707-738.

Gérard Mauger, *L'émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, Bellecombe-en-Bauges, Le Croquant, 2006.

Marwan Mohammed, « Les voies de la colère : 'violences urbaines' ou révolte d'ordre 'politique' ? L'exemple des Hautes-Noues à Villiers-sur-Marne " », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 2007, en ligne.

Marwan Mohammed, *'Ya embrouille'. Sociologie des rivalités de quartier*, Paris, Stock, 2023.

Alessandro Motta, « La bavure et l'émeute: Genèse d'un signe déclencheur type dans le Rhône (1979-2000) », *Revue française de science politique*, 66(6), 2016, p. 937-961.

Anne Nassauer, *Situational Breakdowns. Understanding protest Violence and Other Surprising Outcomes*. Oxford, OUP, 2019.

Tim Newburn, « Reflections on why riots don't happen », *Theoretical Criminology*, 2016, 20(2), p. 125-44.

Frédéric Ocqueteau, « Les émeutes urbaines de l'automne 2005 : cadres d'analyse et points aveugles de la sociologie française », *Sociologie du travail*, 2007, 49(4), p. 531-543.

Romain Pasquier, Vincent Simoulin, Julien Weisbein, dir., *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Paris, LGDJ, 2025 (3^e ed.).

Jean-Claude Passeron, Jacques Revel, *Penser par cas. Raisonner à partir de singularités*, Paris, Éditions de l'Ehess, 2005.

Francesca Poletta, « 'It Was Like a Fever...' Narrative and Identity in Social Protest », *Social Problems*, 1998, 45(2), p. 137-159.

Jean-Noël Retière, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, 2003, 63, p. 121-143.

Sébastien Roché, *Le frisson de l'émeute : Violences urbaines et banlieues*, Paris, Seuil, 2006.

Sébastien Roché, *La nation inachevée. La jeunesse face à l'école et la police*, Paris, Grasset, 2022

Sébastien Roché, Jacques de Maillard, « Crisis in Policing », *Policing*, 2009, 3(1), p. 34-40.

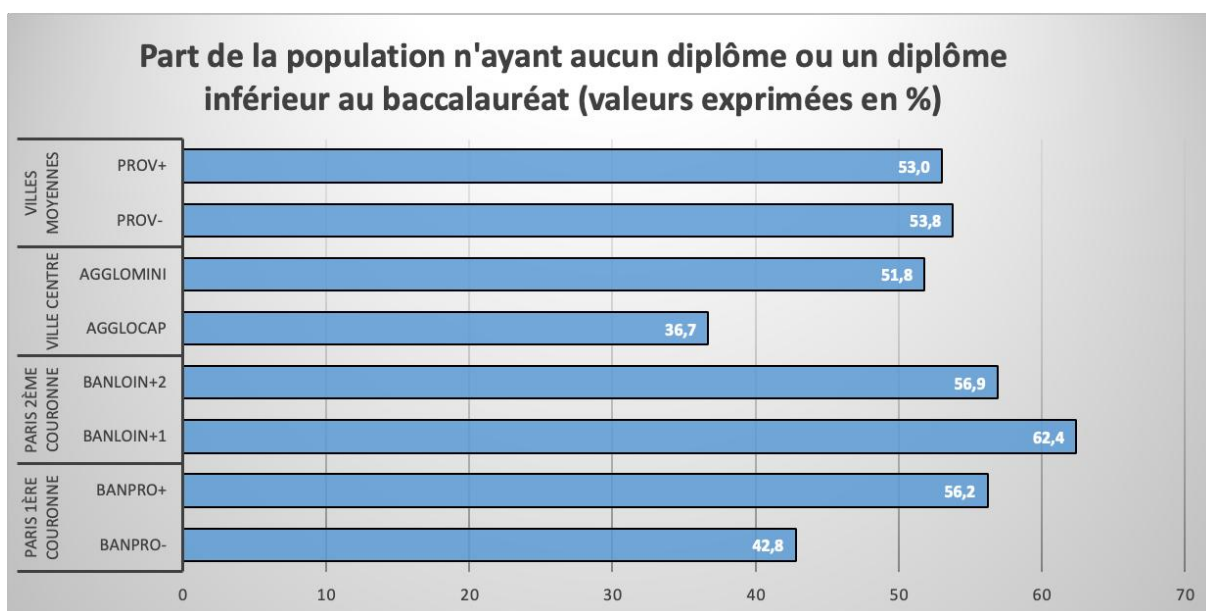
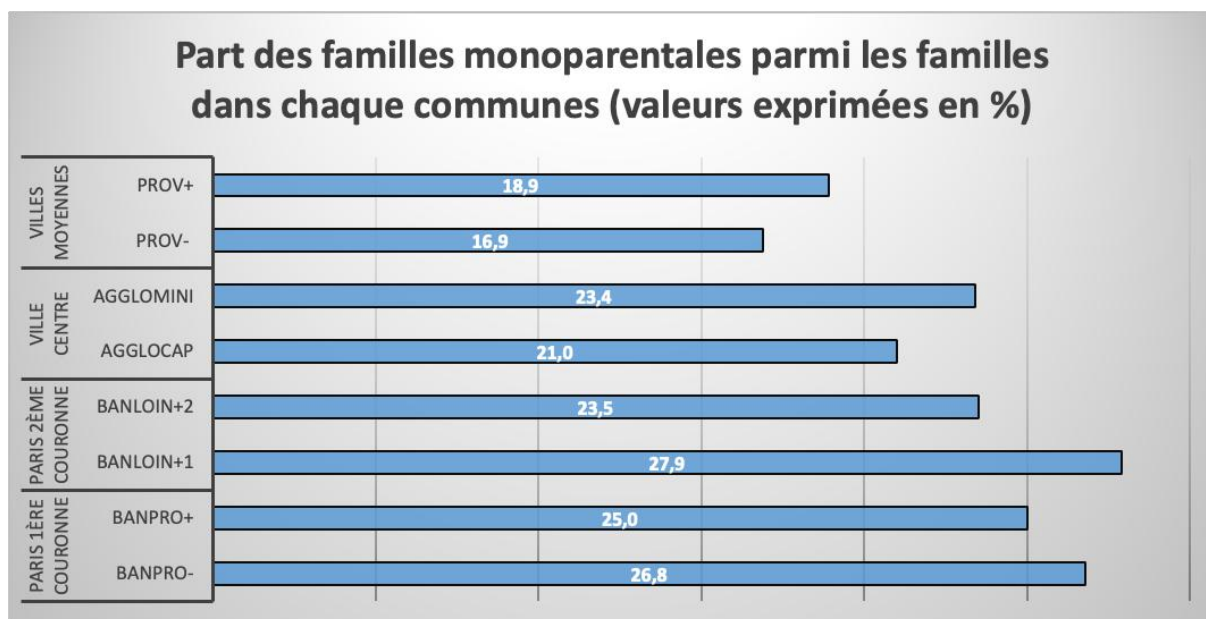
SENAT, *Émeutes de juin 2023 : comprendre, évaluer, réagir*, Rapport d'information n°521, 2024.

Peter Waddington, Fabien Jobard, Mike King, dir., 2009, *Rioting in the UK and France: A Comparative Analysis*, Cullompton, Willan.

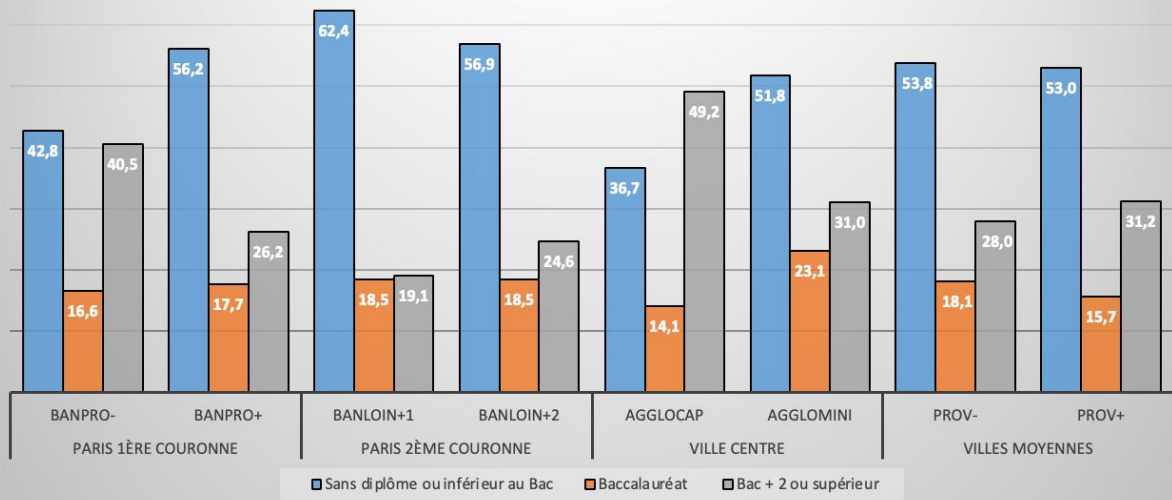
Michèle Zancarini-Fournel, « Généalogie des rébellions urbaines en temps de crise (1971-1981) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2004, 84, p. 119-127.

Annexes

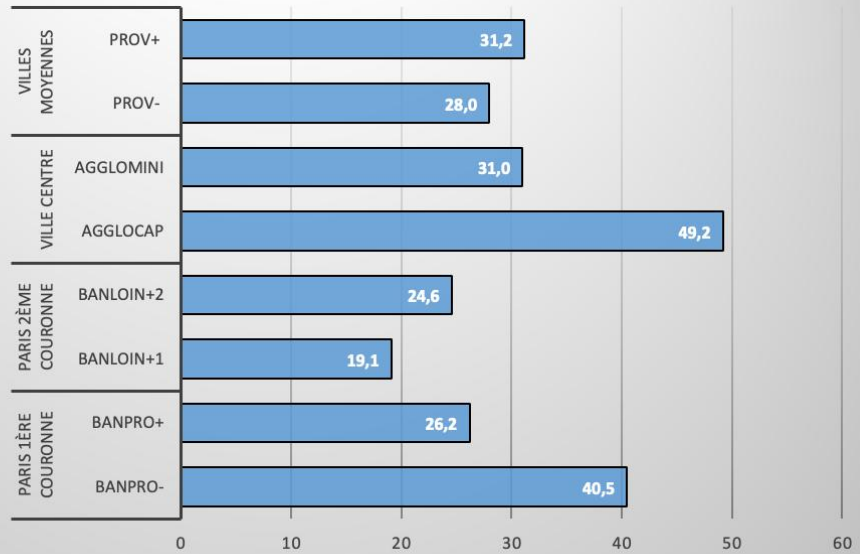
Données socio-démographiques synthétiques



Comparaison de la répartition des diplômes au sein de la population (valeurs exprimées en %)



Part de la population possédant un diplôme de bac +2 ou supérieur (valeurs exprimées en %)



Répartition et comparaison entre les communes des actifs selon la catégorie socioprofessionnelle

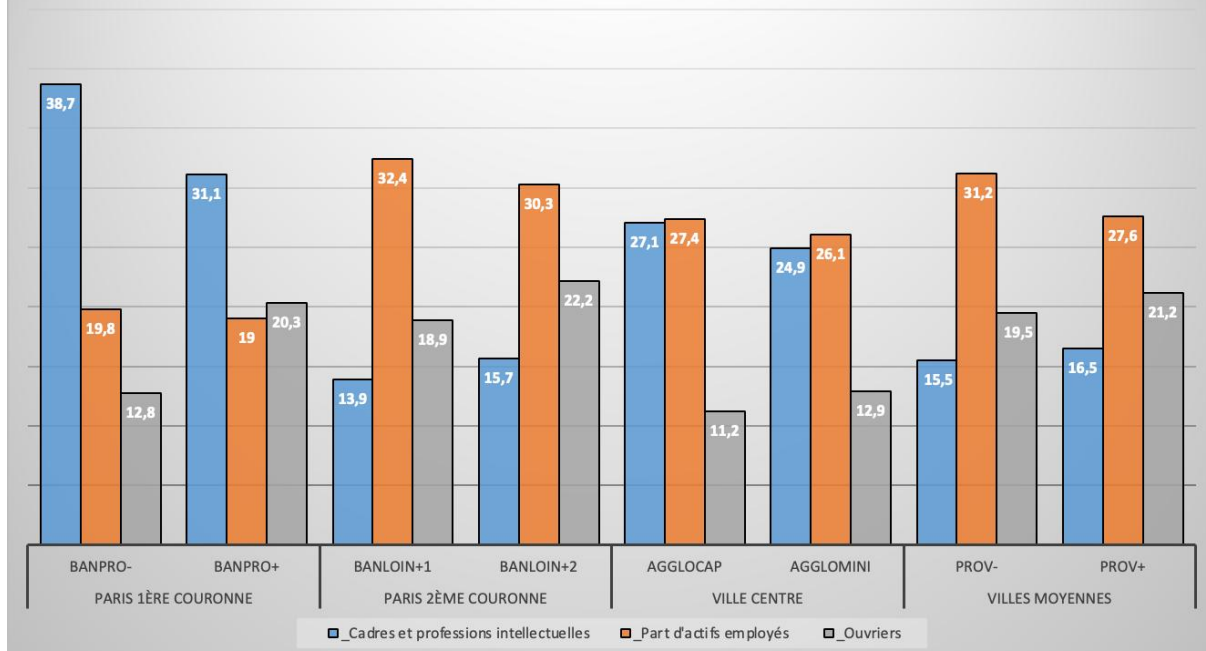


Tableau 8

Liste des entretiens menés

COMMUNE	NUMERO	POSTE
Banloin+2	001	Maire
Banloin+2	002	Première adjointe au maire
Banloin+2	003	Conseiller municipal de l'opposition
Banloin+2	004	Conseiller municipal de l'opposition
Banloin+2	005	Chef de service de PM et directeur de la tranquillité et sécurité publiques
Banloin+2	006	Responsable de l'acsa l'Aviatrice
Banloin+2	007	Directeur du PASS
Banloin+2	008	Déléguée à la cohésion Police / Population
Banloin+2	009	Directrice Adjointe TSP en charge du Pôle prévention de la délinquance
Banloin+2	010	Président du club de foot l'Espérance Aulnaysienne
Banloin+2	011	Commissaire de police adjoint
Banpro+	001	Maire
Banpro+	002	Adjoint, délégué aux politiques de prévention et de tranquillité publique
Banpro+	003	Responsable service jeunesse
Banpro+	004	Directeur du centre culturel et social Aimé Césaire
Banpro+	005	Animateur au club du Violon
Banpro+	006	Principal du collège Guy Môquet
Banpro+	007	Directeur de l'association de prévention spécialisée
Banpro+	008	Directeur Page 92 (prévention spécialisée)
Banpro+	009	Commissaire de police de Banpro+
Banpro+	010	Responsable prévention / médiateur
Banpro+	011	Conseiller municipal / enseignant collège Guy Môquet
Agglocap	001	Direction Médiation Municipale (ALMS)
Agglocap	002	Élu adjoint à la sécurité
Agglocap	003	ALMS Médiateur de rue 1
Agglocap	004	ALMS Médiateur de rue 2
Agglocap	005	Direction Police Municipale
Agglocap	006	Préfecture Bureau Ordre Public
Agglocap	007	Chef de projet Rénovation Urbaine aux Étals
Agglocap	008	Street Medic
Agglocap	009	Direction Lycée proche Carrefour du Midi
Agglocap	010	Animateur Jeunesse en Centre Social Gibraltar
Agglocap	011	Educateur spécialisé aux Étals
Agglocap	012	Educatrice spécialisée aux Étals
Agglocap	013	Caserne aux Étals
Agglocap	014	Caserne Centre Sapeur Pompier 1
Agglocap	015	Caserne Centre Sapeur Pompier 2
Agglocap	016	Centre Social Meuniers

Agglomini	001	Élu opposition gauche
Agglomini	002	Maire
Agglomini	003	Police Municipale
Agglomini	004	Direction actuelle CLSPD + éducateur
Agglomini	005	Caserne SDIS
Agglomini	006	Pôle prévention et jeunesse, Ancienne direction CLSPD
Agglomini	007	Chargée de projet jeunesse
Agglomini	008	Educateur, Projet de Réussite éducative
Agglomini	009	Jeune employé de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
Agglomini	010	Directeur de l'entreprise ESS
Agglomini	011	Employée Centre Animation
Banpro-	001	Adjoint, délégué à la Prévention, à l'Insertion et à la Citoyenneté
Banpro-	002	Directeur de la Police Municipale
Banpro-	003	Directrice de cabinet du maire
Banpro-	004	Chargée de mission prévention
Banpro-	005	Directrice Service Jeunesse
Banpro-	006	Adjoint au maire
Banpro-	007	Chef de la Police municipale
Banpro-	008	Commissaire de police de Banpro-
Banpro-	009	Conseiller municipal
Banpro-	010	Equipe de la Brigade du Respect et du Civisme (BRC)
Banloin+1	001	Principale de lycée
Banloin+1	002	CPE de collège
Banloin+1	003	Éducatrice spécialisée
Banloin+1	004	Maire de Banloin+1
Banloin+1	005	Ancien directeur Maison de quartier des Alouettes
Banloin+1	006	PN DCCP
		Directeur des Cultures Urbaines (municipalité) / ancien dir
Banloin+1	007	Maison de quartier / Pdt d'Association
Banloin+1	008	Responsable du service politique de la ville
Banloin+1	009	Ex-commissaire divisionnaire
Banloin+1	010	Manager de la Ville
Banloin+1	011	Adjoint en charge des médiateurs de tranquillité public
Banloin+1	012	Chef de service de la police municipale
Banloin+1	013	Major PN – relations partenariales
		Adjoint chargé de l'enfance, de la jeunesse, de la prévention et
Banloin+1	014	des maisons de quartier
Banloin+1	015	Directeur Vie des quartiers et Jeunesse
Banloin+1	016	Commissaire PN (sécurité publique)
Banloin+1	017	Directrice de l'association Home Culture
		Chef de service sportif de la ville/ Directeur d'une association
Banloin+1	018	sportive
Banloin+1	019	Vice-présidente à la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
Banloin+1	020	Directeur Général des Services Techniques
Prov-	001	Maire
Prov-	002	Directeur·ice Jeunesse & Solidarité

Prov-	003	Directeur·ice centre Léo Lagrange
Prov-	004	Référent·e Mission locale
Prov-	005	Référent·e Association Patronage Laïc d'O.
Prov+	001	Maire de Prov+
Prov+	002	Directeur·ice de cabinet du maire de Prov+
Prov+	003	DGA Proximité, Tranquillité et Citoyenneté
Prov+	004	DGA Jeunesse
Prov+	005	Coordinateur·ice CLSPD
Prov+	006	Référent·e Pôle Ado
Prov+	007	Adjoint·e PM + 3 de ses collègues
Prov+	008	Directeur·ice du Centre de Loisirs
Prov+	009	Directeur·ice de la maison de quartier
Prov+	010	Directeur·ice de la maison de quartier
Prov+	011	Directeur·ice association GLEAM
Prov+	012	Coordinateur·ice association GLEAM
Prov+	013	Référent·e association INALTA
Prov+	014	Référent·e association APPUI
Prov+	015	Directeur·ice association Pyramide
		Instituteur·ice & co-directeur·ice de Charles Perrault, école
Prov+	016	primaire
Prov+	017	Directeur·ice gestion chez Mayenne Habitat
Prov+	018	Responsable pôle médiation chez Mayenne Habitat
Prov+	019	Directeur·ice chez Méduane Habitat
Prov+	020	Gardien·ne chez Méduane Habitat
Prov+	021	Coordinateur·ice RATP Dev
Prov+	022	DCPP
Prov+	023	DCPP
Prov+	024	Commissaire PN
Prov+	025	Commandant·e SDIS Mayenne
Prov+	026	Chef·fe adjoint·e GN de la Mayenne
Prov+	027	Lieutenant·e Renseignements territoriaux
Prov+	028	Directeur·ice de Cabinet de la Préfète

Table des illustrations

Tableau 1 - Types d'infractions retenues	8
Tableau 2 - Variations des occurrences d'infractions du 19 juin au 14 juillet 2023 (taux / 100k hbts)	11
Tableau 3 – Régression logistique avec taux bruts	16
Tableau 4 – Présentation synthétique des 8 villes	30
Tableau 5 – Synthèse des dynamiques émeutières dans les 8 villes	35
Tableau 6 - Données sur les affrontements et dégradations dans les huit communes	42
Tableau 7 - Situations préexistantes dans les huit communes	46
Tableau 8 – Liste des entretiens menés	113
Graphique 1 - Évolution des « violences urbaines » autres infractions enregistrées du 26 juin au 7 juillet 2023	9
Graphique 2 - Évolution des infractions enregistrées du 26 juin au 7 juillet 2023	10
Graphique 3 - Analyse factorielle multiple des territoires à partir des seuls descriptifs socio-démographiques	13
Graphique 4 - Projection des communes sur les deux axes 1 et 2 de l'AFM des communes	14
Graphique 6 - Impact toutes choses égales par ailleurs de la proportion de Bac+5	18
Graphique 5 - Impact toutes choses égales par ailleurs de la proportion de familles monoparentales	17
Graphique 7 - Impact toutes choses égales par ailleurs de la proportion d'immigrés	19
Graphique 8- Impact toutes choses égales par ailleurs de la proportion de ménages propriétaires de leur logement	20
Graphique 9 - Impact toutes choses égales par ailleurs de la proportion d'ouvriers	20
Graphique 10 - Impact toutes choses égales par ailleurs de la proportion d'inactifs non retraités	21
Graphique 11 - Projection des deux axes principaux de l'analyse géométrique des juridictions, procédures et auteurs	24
Graphique 12 - Projection des axes 1 et 3 de l'analyse géométrique des juridictions, procédures et auteurs	25
Graphique 13 - Projection des groupes d'infractions sur les deux premiers axes de l'analyse géométrique (ACP)	26
Graphique 14 - Projection des classes sur les deux premiers axes de l'analyse géométrique	27
Graphiques Annexes 1 & 2 – Parts des familles monoparentales et des Bac+5 dans les 8 communes	107
Graphiques Annexes 3 & 4 – Parts des Bac+2 dans les 8 communes et part des non bacheliers dans les 8 communes	108
Graphique Annexe 4 – CSP dans les 8 communes	109

Table des matières

SOMMAIRE.....	5
ANALYSES QUANTITATIVES. ANALYSES TERRITORIALISEES DES DETERMINANTS DES EMEUTES ET DES REACTIONS JUDICIAIRES.....	7
1. LA DYNAMIQUE DES EMEUTES AU PRISME DES DONNEES DE POLICE ET DE GENDARMERIE.....	8
2. LES CONTEXTES SOCIO-TERRITORIAUX DES EMEUTES REFERENCEES PAR LE SSMSI.....	12
3. LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DES MIS EN CAUSE.....	24
ANALYSES QUALITATIVES. PROFILS ET RATIONALITES DES EMEUTIERS, ET REPONSES INSTITUTIONNELLES DANS HUIT VILLES.....	29
1. UNE DEMARCHE D'ANALYSE LOCALE MULTI-SITUEE. ENJEUX, OBSTACLES, BENEFICES.....	29
1.1. <i>Une démarche d'analyse locale multi-située. Pourquoi ?</i>	29
1.2. <i>Enquêter localement sur les émeutes : difficultés et enjeux méthodologiques</i>	31
2. LES DYNAMIQUES LOCALES DES EMEUTES.....	33
2.1. <i>Temporalités des émeutes : intensités fortes et brièveté</i>	33
2.2. <i>L'importance des situations locales préexistantes</i>	43
2.3. <i>Les territoires des émeutes</i>	50
3. PROFILS DES PARTICIPANTS ET MODES D'ORGANISATION.....	52
3.1. <i>Les profils des participants</i>	53
3.2. <i>Mobilisations et organisation des participants</i>	61
4. RATIONALITES ET CIBLES.....	71
4.1. <i>Les cibles variées des dégradations et destructions</i>	72
4.2. <i>Les rationalités à l'œuvre</i>	75
5. LES REPONSES DES AUTORITES ET DES ACTEURS SOCIAUX.....	85
5.1. <i>Anticipations et perceptions prises en défaut</i>	86
5.2. <i>Contenir et protéger : montée des effectifs et réorganisations</i>	87
CONCLUSION.....	100
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	106
ANNEXES.....	110
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	116
TABLE DES MATIERES.....	118

En réponse à une demande formulée au 31 juillet 2023 par les ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'intérieur et de la justice, une équipe du CESDIP a mené une recherche en vue de : déterminer les caractéristiques socio-démographiques des acteurs des émeutes de l'été 2023 et d'étudier les motivations des personnes concernées, leurs rapports aux institutions, ainsi que les raisons de leur engagement dans les violences.

La recherche s'est déployée sur deux terrains. Un terrain quantitatif, à partir des données administratives des ministères de l'Intérieur et de la Justice, qui ont permis de décrire la dynamique temporelle des émeutes et de restituer le contexte de survenue de la plupart d'entre elles. Un terrain qualitatif, qui a consisté en un peu moins de 120 entretiens menés dans huit villes (agglomération parisienne et hors agglomération parisienne), auprès des acteurs institutionnels ou associatifs qui étaient au plus proche des sites concernés et nous ont éclairé sur les participants aux émeutes et leurs actions.

Les résultats de cette recherche montrent d'abord que les émeutes sont avant tout associées à la proportion de ménages désaffiliés dans les communes concernées : ces émeutes sont des émeutes de la misère. Ils ont également montré la motivation doublement politique des protestations. Ces émeutes motivées par un événement politique, un homicide policier contre un jeune Arabe, dans lequel se reconnaît une bonne part de la jeunesse de banlieue, s'articulent très vite à des griefs locaux ou parochiaux, invisibles à l'échelle nationale. L'articulation des opportunités tactiques, des stocks de moyens offensifs et des griefs locaux a donné une tournure chaque fois singulière, selon les villes, aux événements, qui du fait de l'organisation actuelle des forces répressives en France n'ont duré que quelques nuits (deux ou trois selon les villes) dans les communes concernées.



Courrier postal

Institut Robert Badinter
Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Venir dans nos locaux

47 bis, rue des Vinaigriers
75010 Paris

contact@institutrobertbadinter.fr
institutrobertbadinter.fr



INSTITUT ROBERT BADINTER Études et recherches sur le droit et la justice

L'Institut Robert Badinter (anciennement Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la justice - IERDJ) a pour mission de nourrir la connaissance et les échanges sur le droit et la justice en lançant des réflexions originales et prospectives, en finançant et en accompagnant des travaux de recherche et en diffusant largement les connaissances sur les normes, la régulation et le fonctionnement de la justice, toutes disciplines scientifiques confondues.

Groupement d'intérêt public créé en 2022, l'Institut Robert Badinter est issu de la fusion de l'Institut des hautes études sur la justice et de la Mission de recherche droit et justice, deux entités internationalement reconnues.